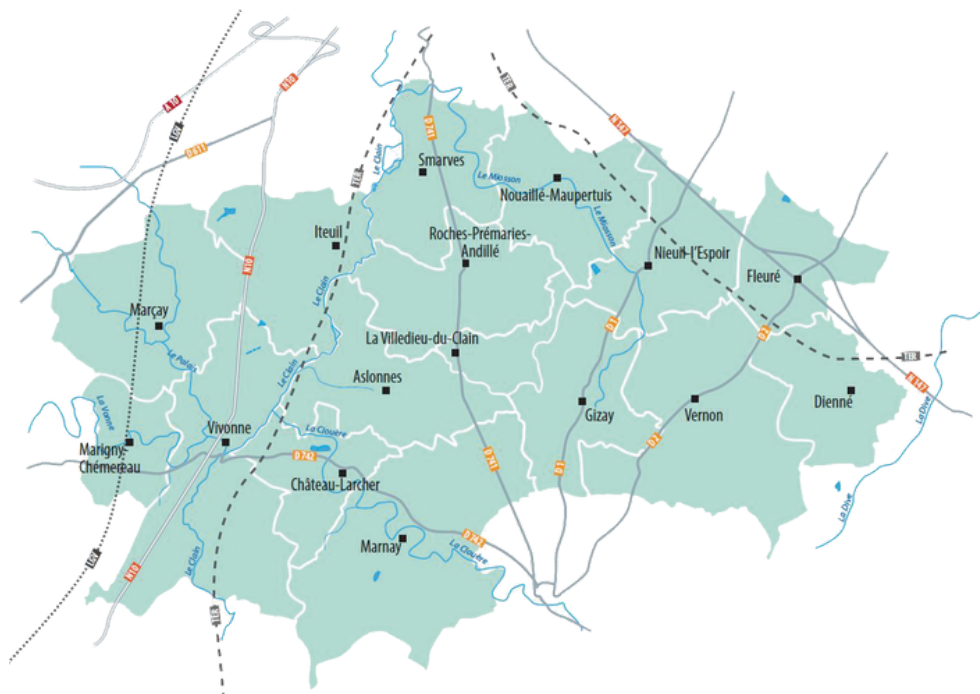




CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

VALLEES DU CLAIN
2022 - 2026



Mairie de
Dienné



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- La Caisse des Allocations familiales de la Vienne représentée par la Présidente de son conseil d'administration, Mme Marlène BOURDIN et par sa Directrice, Mme Tania CONCI, dûment autorisées à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

Et

- La Communauté de communes des Vallées du Clain, représentée par son Président M. Gilbert BEAUJANEAU dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;

Ci-après dénommée « la Communauté de communes des Vallées du Clain » ;

Et

- La commune d'Aslonnes, représentée par son maire M. Roland BOUCHET dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;
- La commune de Château Larcher, représentée par son maire, M. Francis GARGOUIL, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;
- La commune de Dienné, représentée par sa maire Mme Carine MAMES, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;
- La commune de Fleuré, représentée par son maire M. Vivian PERROCHES dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;
- La commune de Gizay, représentée par son maire, M. Jean-Yves GRASSIEN dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;
- La commune d'Iteuil, représentée par sa maire Mme Françoise MICAULT, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;
- La Commune de Marçay, représentée par sa maire Mme Sandra GIRARD, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;
- La commune de Marigny Chémereau représentée par sa maire Mme Rita NORESKAL, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;
- La commune de Marnay, représentée par son maire, M. Christian CHAPLAIN, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;
- La Commune de Nieuil l'Espoir, représentée par son maire M. Gilbert BEAUJANEAU dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;
- La commune de Nouaillé Maupertuis, représentée par son maire, M. Michel BUGNET dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;
- La commune de Roches Prémarie Andillé, représentée par son maire, M. Rémy MARCHADIER, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;

- La commune de Smarves, représentée par son maire, Michel Godet, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;
- La commune de Vernon, représentée par son maire M. Bertrand HERAULT, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;
- La commune de la Villedieu du Clain, représentée par son maire M. Bernard DUCHATEAU dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;
- La commune de Vivonne, représentée par sa maire Mme Rose-Marie BERTAUD dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;

Ci-après dénommées « les communes signataires » ;

Et

- La Mutualité Sociale Agricole Poitou, représentée par le Président de son conseil d'administration, M. Jean-Marie GAUTIER et par son Directeur, M. Pierre PIGEON, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la MSA Poitou »

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes des Vallées du Clain en date du 18 janvier 2022

Vu la délibération du conseil municipal de la commune d'Aslonnes en date du 14 février 2022

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Château Larcher en date du 26 janvier 2022

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Dienné en date du 24 janvier 2022

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Fleuré en date du 25 janvier 2022

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Gizay en date du 17 mars 2022

Vu la délibération du conseil municipal de la commune d'Iteuil en date du 02 février 2022

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Marçay en date du 31 janvier 2022

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Marigny Chémereau en date du 28 janvier 2022

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Marnay en date du 20 janvier 2022

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Nieuil l'Espoir en date du 12 février 2022

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Nouaillé Maupertuis en date du 24 janvier 2022

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Roches Prémarie Andillé en date du 09 février 2022

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Smarves en date du 21 février 2022

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Vernon en date du 03 février 2022

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de la Villedieu du Clain en date du 27 janvier 2022

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Vivonne en date du 10 février 2022

PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux habitants dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire avec :

- Ses caractéristiques territoriales - cf Portrait de territoire en Annexe 1

- L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles suivantes - cf Portrait de territoire en Annexe 1 et liste des équipements et services en Annexe 5
- Les champs d'intervention prioritaires et les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernant : l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement, l'aide à domicile des familles, la médiation familiale, la lutte contre l'exclusion, l'accompagnement des familles en difficulté - cf plan d'action en Annexe 2
- Les degrés d'intervention de chaque partenaire sur les champs d'intervention communs - cf plan d'action en Annexe 2

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de la Vienne, la Communauté de communes des Vallées du Clain, les communes signataires et la Msa Poitou souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE :

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la Communauté de communes ou les communes signataires
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des co-financements ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF :

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur la Communauté de communes des Vallées du Clain s'appuient sur les orientations suivantes, déclinées dans la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf pour la période 2018-2022 et déclinée localement dans la Convention pluriannuelle d'objectifs et de gestion signée entre la Cnaf et la Caf de la Vienne :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Par ailleurs, l'ensemble des actions et services soutenus par la Caf doivent répondre aux principes énoncés dans la charte de la Laïcité (Annexe 6).

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLES DU CLAIN ET DES COMMUNES SIGNATAIRES :

Les interventions de la Communauté de communes des vallées du Clain, dans le cadre de la présente convention, s'appuient sur ses statuts reprenant les différentes compétences notamment exercées dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la vie sociale, de l'accès aux droits et du soutien aux associations.

Les communes signataires représentent un lien de proximité avec les habitants du territoire qui est essentiel pour répondre aux mieux aux besoins de la population. Complémentaires de la Communauté de communes par leurs compétences, elles sont le relais de l'intercommunalité lors de la mise en place des politiques communautaires.

ARTICLE 4 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA MSA POITOU :

En qualité de guichet unique, les actions de la MSA Poitou concernent l'ensemble de la population agricole enfants, jeunes, actifs, retraités, personnes en situation de handicap...) et se fixe les priorités suivantes :

- Faciliter la plénitude des droits des allocataires.
- Promotion et prévention de la santé.
- Accompagner les familles dans leurs parcours de vie afin de permettre la conciliation des temps familiaux et professionnels.
- Favoriser la promotion, l'autonomie et la prise de responsabilité des jeunes.
- Prévenir les situations à risque (habitat, actifs agricoles en difficulté, prévention du risque suicidaire...).
- Améliorer la qualité de vie sur les territoires ruraux, favoriser les solidarités et les liens intergénérationnels.

Pour mieux accompagner les familles, la MSA Poitou a initié la charte territoriale « Avec les familles » co-signée avec la Communauté de communes des Vallées du Clain et la Caf, depuis mars 2019 pour la période 2019-2022.

Elle se décline en deux orientations :

- Réduire les inégalités et renforcer le maillage territorial en matière d'offre des services aux familles.
- Favoriser l'inclusion sociale de toutes les familles, avec une attention particulière aux facteurs de fragilité dans une perspective préventive.

Et quatre objectifs généraux :

- Favoriser l'accès aux droits et aux services par l'information aux familles et le développement de nouveaux services
- Favoriser le lien social, l'engagement citoyen et renforcer les solidarités
- Développer une culture partagée de la prévention, en particulier en mobilisant les « ressources » des familles
- Encourager les dynamiques locales par la participation des familles et la mobilisation des acteurs

Dans le cadre du renouvellement de la Convention d'Objectifs et de Gestion du régime agricole 2021-2025, une nouvelle offre est proposée aux territoires ruraux : "Grandir en Milieu Rural". Elle a pour objectif de répondre aux besoins prioritaires des familles agricoles et rurales dans les champs de l'accueil de la petite enfance, des loisirs et vacances, de la parentalité, du numérique et de la mobilité. "Grandir en milieu rural" apportera un soutien financier et technique aux territoires ciblés afin d'apporter des solutions nouvelles qui amélioreront ou diversifieront l'offre existante.

ARTICLE 5 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les champs d'intervention conjoints sont :

- L'accompagnement à la parentalité,
- L'accès aux droits
- L'animation de la vie sociale
- La petite enfance
- L'enfance jeunesse

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé ont permis de définir des orientations stratégiques communes.

LES ENJEUX PAR THEMATIQUES

Accompagnement à la parentalité

Améliorer l'accès à l'offre existante concernant les actions de soutien à la parentalité en direction de la petite enfance

Développer une offre de soutien à la parentalité en direction des parents d'enfants et d'adolescents

Coordonner les actions et l'ensemble des acteurs sur le territoire

Accès aux droits

Animer et coordonner les acteurs et les actions concernant l'accès aux droits sur le territoire de manière à mieux répondre aux besoins des bénéficiaires

Identifier les besoins d'accompagnement des usagers, les informer sur les ressources existantes afin d'éviter le non-recours aux droits

Animation de la vie sociale

Créer du lien entre les différents acteurs qui peuvent jouer un rôle dans l'animation de la vie sociale

Impliquer l'ensemble des habitants du territoire dans la mise en œuvre d'actions, dans le champ de l'animation de la vie sociale

Petite enfance

Coordonner et pérenniser l'offre existante et le travail de mise en réseau des structures petite enfance

Ajuster l'offre actuelle aux contraintes et aux nouveaux besoins

Communiquer voire développer une offre en matière de petite enfance hors des services liés à la garde d'enfants et du soutien à la parentalité.

Enfance Jeunesse

Définir le champ d'action de la CCVC en matière de politique jeunesse

Coordonner et animer en réseau des actions relatives à l'enfance-jeunesse sur le territoire

Améliorer et développer l'accès à l'offre de loisirs existante notamment en direction de la jeunesse

Construire une politique jeunesse impliquant les jeunes du territoire

ENJEUX TRANSVERSAUX

Communication

Mieux faire connaître et valoriser l'offre de services auprès des habitants, des acteurs mais aussi auprès des élus

Pilotage

Assurer le suivi des actions mises en œuvre par les partenaires sur le territoire

Organiser les modalités d'évaluation et de mesures d'impacts des actions mises en œuvre

Mobiliser un ou des professionnels en charge de la coordination du projet de la CTG afin de garantir le déploiement du plan d'actions.

Coordination

Organiser la coordination des acteurs entre eux et mettre de la transversalité entre les différents champs d'intervention de la future CTG

L'Annexe 3 de la présente convention précise les moyens mobilisés par chacun des partenaires dans le cadre des champs d'intervention conjoints. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 6 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf de la Vienne, la Communauté de communes des Vallées du Clain, les communes signataires et la MSA Poitou s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et des collectivités à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du Contrat enfance et jeunesse passé avec les collectivités signataires, la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1¹ à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par les collectivités locales compétentes, sous la forme de « bonus territoire Ctg ».

De leur côté, les collectivités s'engagent à poursuivre leur soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de leur contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 7 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

¹ Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place des modalités de gouvernance adaptées - cf Annexe 3

Un comité de pilotage, composé de représentants de la Caf, de la Communauté de communes des Vallées du Clain, des communes signataires, de la MSA Poitou, élargi à d'autres acteurs autant que de besoin, se réunira annuellement.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en Annexe 4 de la présente convention.

ARTICLE 8 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

ARTICLE 9 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 10 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan d'actions en Annexe 5. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

ARTICLE 11 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2026.

ARTICLE 12 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 13 - LA FIN DE LA CONVENTION

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 14 - LES RECOURS

- **Recours contentieux**

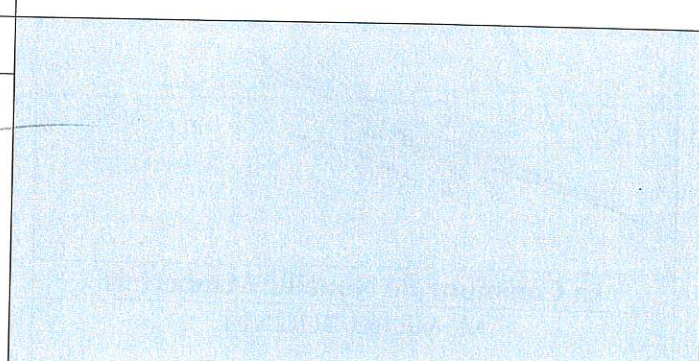
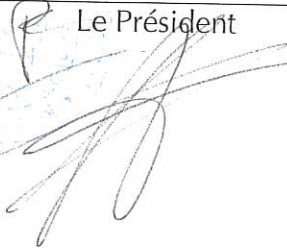
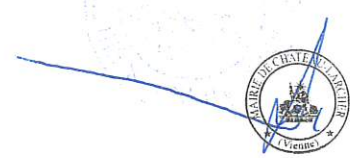
Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif dont relève la Caf.

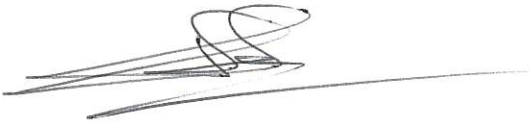
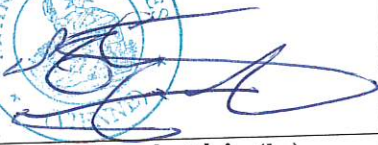
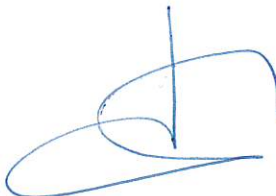
ARTICLE 15 - CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à La Villegieu du Clain, le 18 mars 2022

En autant d'exemplaires originaux que de signataires

La Caisse d'Allocation Familiale de la Vienne		La Communauté de communes des Vallées du Clain
La Directrice 	La Présidente 	Le Président M. Gilbert BEAUJANEAU 
La MSA Poitou		
Le Directeur 	Le Président 	
La Commune d'Aslonnes M. Roland BOUCHET		La Commune de Château Larcher M. Francis GARGOUIL
		
La Commune de Dienné Mme Carine MAMES		La Commune de Fleuré M. Vivian PERROCHES
		
La Commune de Gizay M. Jean-Yves GRASSIEN		La Commune d'Iteuil Mme Françoise MICAULT
		

La Commune de Marçay Mme Sandra GIRARD 	La Commune de Marigny Chémereau Mme Rita NORESKAL 
La Commune de Marnay M. Christian CHAPLAIN 	La Commune de Nieuil l'Espoir M. Gilbert BEAUJANEAU 
La Commune de Nouaillé Maupertuis M. Michel BUGNET  	La Commune de Roches Prémarie Andillé M. Rémy MARCHARDIER  
La Commune de Smarves M. Michel GODET  	La Commune de Vernon M. BERTRAND HERAULT  
La Commune de Villedieu du Clain (La) M. Bernard DUCHATEAU  	La Commune de Vivonne Mme Rose-Marie BERTAUD 



ANNEXE 1

DIAGNOSTIC TERRITORIAL DANS
LES DOMAINES DE LA PETITE
ENFANCE, L'ENFANCE, LA
JEUNESSE, L'ACCÈS AUX DROITS,
L'ACCOMPAGNEMENT À LA
PARENTALITÉ ET L'ANIMATION DE
LA VIE SOCIALE

La démarche d'étude

Contexte de la mission

La Communauté de Communes des Vallées du Clain est née de la fusion le 1er janvier 2014 de la Communauté de Communes Vonne et Clain, qui comptait 6 communes et de la Communauté de Communes de la Villedieu du Clain qui comptait 10 communes.

Cette intercommunalité regroupe aujourd'hui 16 communes : Aslonnes, Château-Larcher, Dienné, Fleuré, Gizay, Iteuil, Marçay, Marigny-Chemereau, Marnay, Nieuil l'Espoir, Nouaillé-Maupertuis, Les Roches-Prémarie-Andillé, Smarves, La Villedieu du Clain, Vernon et Vivonne.

Suite à cette fusion, les élus ont principalement axé leur travail sur l'harmonisation des compétences de la Communauté de Communes et notamment en matière sociale d'intérêt communautaire. Ainsi, les Vallées du Clain sont compétentes en matière de création et de gestion des structures d'accueil relatives à la petite enfance et le développement d'une politique enfance et jeunesse sur l'ensemble du territoire communautaire sur certains temps péri et extrascolaires. Il existe à ce jour des services à gestion communautaire, associative et communale. Un travail d'harmonisation de ces services est à l'œuvre, quelque soit le mode de gestion.

Actuellement la CAF de la Vienne et la MSA Poitou soutiennent financièrement les actions en faveur de la population notamment dans le cadre des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) conclus sur le territoire.

Dans un contexte national de refonte des CEJ, la CAF et la Communauté de Communes des vallées du Clain (CCVC) se sont engagées dans l'élaboration d'une Convention Territoriale Globale (CTG). La CTG est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire sur l'ensemble des champs en matière de politiques sociales. Elle fixe le cadre politique des interventions respectives de la CAF et de la collectivité, au travers d'un projet social de territoire. La démarche CTG est directement liée au nouveau contexte législatif avec le renforcement des compétences sociales des intercommunalités.

L'enjeu pour la CTG : constituer une démarche globale intervenant dans les différents champs de compétences communs à la collectivité et à la CAF et non plus uniquement dans les champs de l'enfance et de la jeunesse.

Objet de la mission

Dans le cadre de l'élaboration de la future Convention Territoriale Globale (CTG) sur la Communauté de Communes des Vallées du Clain, qui se concrétisera par la signature d'un accord cadre politique sur une période de 5 ans entre la CAF et la CCVC, il s'agit de réaliser un diagnostic partagé qui conduira à la définition d'un projet social à l'échelle du territoire intercommunal.

Ce diagnostic permettra d'avoir une photographie des enjeux et problématiques sociales et éducatives du territoire. La phase de diagnostic est centrale dans la démarche car elle permet de mobiliser la dynamique partenariale et préfigurer le plan d'actions.

Pour cela, il s'agit de mener une démarche s'adaptant à la réalité du territoire afin de :

- Rationaliser et prioriser les besoins du territoire
- Identifier les enjeux et actions prioritaires
- S'assurer de l'engagement des partenaires sur des actions en réponse au diagnostic

Ainsi, la CTG mettra en œuvre les axes de travail identifiés à travers le diagnostic portant sur l'ensemble des champs de compétences communs à la collectivité et à la CAF, dans le champ de la petite enfance, l'enfance-jeunesse, l'accès aux droits, l'accompagnement à la parentalité et l'animation de la vie sociale.

LES ETAPES & LES OBJECTIFS DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

PHASES	ACTIONS	OBJECTIFS
1ère phase / Etat des lieux de l'offre existante	1. Analyse des données existantes	➤ Etablir un état de la situation du territoire centré au niveau de l'offre des équipements et services existants
	2. Enquête par questionnaire auprès des acteurs du territoire	
2ème phase / recensement des besoins	1. Enquête par entretiens collectifs auprès des acteurs institutionnels, opérationnels et associatifs (en face à face ou visio)	➤ Etablir un état de la situation du territoire centré au niveau des besoins
	2. Enquête par entretiens individuels auprès des élus (en face à face ou visio)	
	3. Enquêtes quantitatives par questionnaire auprès des familles & jeunes	
3ème phase / Définition des enjeux	Ateliers participatifs en face à face	➤ Dégager de manière participative les principaux enjeux et orientations qui participeront à la définition d'un projet social de territoire
4ème phase / Formalisation des enjeux et d'un plan d'action	Echanges avec le commanditaire pour formalisation des enjeux stratégiques et d'un plan d'action	➤ Formaliser les enjeux stratégiques pour le développement du territoire et le décliner sous la forme d'un plan d'actions

Phase 1 Etat des lieux de l'offre existante

Cette phase d'état des lieux qui s'est déroulée du mois de février au mois d'avril 2021 s'est déclinée en 2 étapes :

➤ Une étape d'élaboration d'un portrait sociodémographique du territoire

Cette étape a reposé sur une analyse des données officielles de la statistique publique française dont le recensement de la population 2017 de l'INSEE et des données CAF 2019.

➤ Une étape d'enquête quantitative auprès des acteurs du territoire

L'enquête quantitative, après un travail d'identification par les services de la Communauté de Communes, a permis d'adresser un questionnaire auprès des acteurs du territoire. L'ensemble de ces acteurs a été invité à renseigner un questionnaire en ligne sous forme de fiche structure autour des rubriques suivantes : présentation et missions de la structure, fonctionnement, champs d'intervention...

Cette étape s'est également appuyée sur l'État des lieux de la Petite Enfance réalisé sur le territoire des Vallées du Clain.

- ✓ 213 acteurs dont 144 associations recensés sur le territoire des Vallées du Clain pouvant intervenir dans les champs de la petite-enfance, l'enfance-jeunesse, l'accès aux droits, la parentalité et l'animation de la vie sociale
- ✓ 67 acteurs ont répondu à l'enquête par questionnaire (Cf. Annexe 1)
- ✓ Ces acteurs ont été consultés à une ou à toutes les étapes du diagnostic

Phase 2

Recensement des besoins

Cette phase de recensement des besoins qui s'est déroulée du mois de mars au mois de juin 2021 s'est déclinée en 4 étapes :

➤ Des entretiens individuels avec des élus du territoire

Une consultation avec les élus municipaux, et notamment les maires, a été réalisée. 6 entretiens individuels ont été menés auprès d'élus communaux du territoire concernant l'identification des besoins pour leur commune et pour le territoire.

➤ Des temps de rencontre avec les acteurs

Trois temps de rencontre ont été organisés avec des acteurs institutionnels et opérationnels afin de recueillir auprès d'eux leurs expertises et leurs analyses quant aux besoins du territoire en matière de petite enfance, enfance-jeunesse, accès aux droits et animation de la vie sociale : un avec les structures de la petite enfance, un avec les acteurs de l'enfance-jeunesse proposant une offre d'accueil de loisirs et de vie sociale, un avec les acteurs intervenants dans le champ de l'accès aux droits. Un entretien individuel a été mené avec un acteur intervenant dans le champ de l'animation de la vie sociale. (Cf. Annexe 2)

➤ Une étape d'enquête par questionnaire auprès des habitants

L'enquête quantitative a permis d'adresser un questionnaire auprès des habitants du territoire. Ce questionnaire a été diffusé via la CAF et la MSA. Les allocataires ont été invités à renseigner un questionnaire en ligne concernant leurs pratiques et les besoins identifiés sur le territoire. Cette enquête a permis de recueillir les données auprès de 465 répondants. (Cf. Annexe 3).

➤ Une étape d'enquête par questionnaire auprès des jeunes

L'enquête quantitative a permis d'adresser un questionnaire auprès des jeunes du territoire. Ce questionnaire a été diffusé via les collèges et les lycées volontaires. Les jeunes ont été invités à renseigner un questionnaire en ligne concernant leurs pratiques et les besoins identifiés sur le territoire. Cette enquête a permis de recueillir les données de 162 répondants. (Cf. Annexe 3).

Enfin, un travail d'enquête qualitative a été réalisé en complément auprès de jeunes fréquentant un local jeunes du territoire.

Phases 3 & 4

La définition d'une stratégie pour le territoire & d'un plan d'actions

A partir du corpus de données constitué au cours des différentes étapes du travail d'enquête, ces deux dernières phases, permettant de dégager de manière participative les principaux enjeux et orientations qui participeront à la définition d'un projet social de territoire et de les décliner sous forme de plan d'actions, se sont déroulées du mois de juin au mois de septembre 2021 :

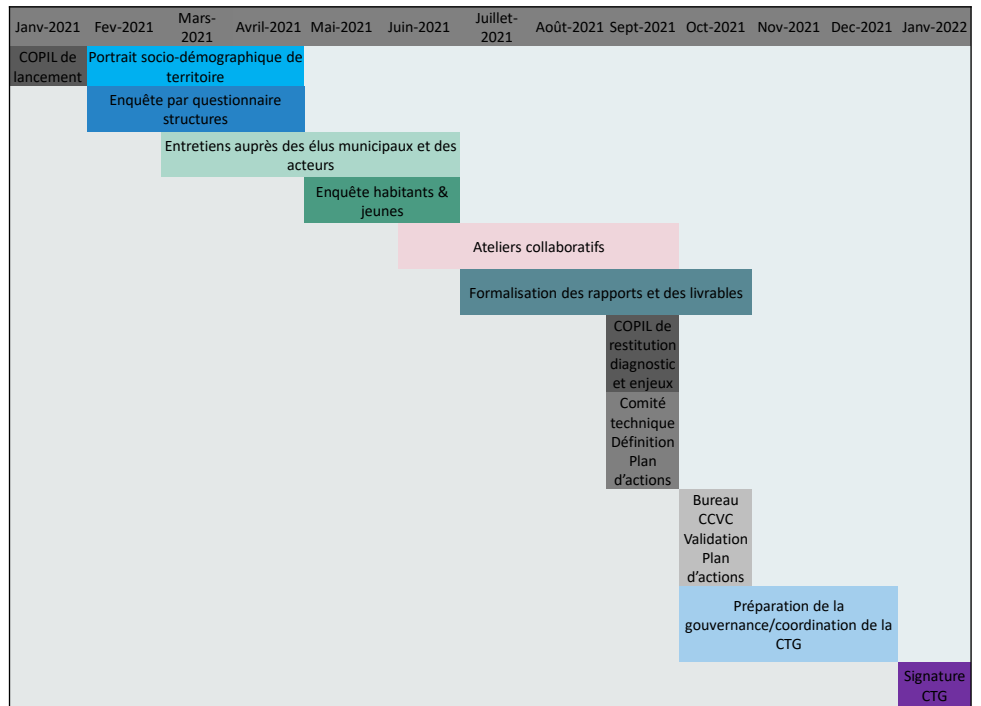
➤ Des ateliers collaboratifs

Dans l'objectif de construire une vision partagée du contexte local, trois demies journées d'ateliers collaboratifs sur la jeunesse, l'accompagnement à la parentalité et l'animation de la vie sociale ont permis de réunir des acteurs, associations, élus, techniciens et habitants. Lors de ces ateliers étaient présentés les éléments du diagnostic, puis un travail sur l'identification des enjeux et de propositions d'actions a été réalisé. (Cf. Annexe 4)

La dernière phase de l'étude a été réalisée en lien étroit avec la CCVC et la CAF. Il s'est agi, en s'appuyant sur l'ensemble des phases précédentes, de formaliser les enjeux stratégiques pour le développement du territoire et de décliner ces derniers sous forme d'un plan d'actions qui constituera l'ossature de la future CTG. Ils ont fait l'objet d'une validation par le comité de pilotage.

Enfin, il s'agira également de réfléchir à la constitution d'une gouvernance et d'une coordination transversale post-diagnostic afin de garantir une mise en œuvre effective du projet de territoire.

Calendrier



1ère partie : Portrait sociodémographique

Présentation du territoire des Vallées du Clain

- Fusion de 2 communautés de communes
- Territoire situé aux portes de Poitiers
- Territoire semi-urbain
- Différents moyens de transport facilitant les déplacements des habitants

La Communauté de Communes des Vallées du Clain présente une superficie de 373 km².

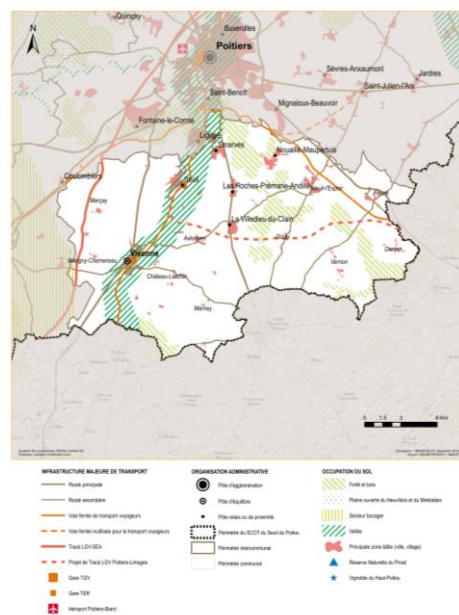
Elle est née de la fusion le 1er janvier 2014 de la Communauté de Communes Vonne et Clain, qui comptait 6 communes et de la Communauté de Communes de la Villedieu du Clain qui comptait 10 communes.

Cette intercommunalité regroupe aujourd'hui 16 communes : Aslonnes, Château-Larcher, Dienné, Fleuré, Gizay, Iteuil, Marçay, Marigny-Chemereau, Marnay, Nieuil l'Espoir, Nouaillé-Maupertuis, Les Roches-Prémarié-Andillé, Smarves, La Villedieu du Clain, Vernon et Vivonne.

Territoire situé aux portes de Poitiers, c'est le « Poumon vert » de l'agglomération poitevine avec un espace de loisirs et de nature, sur les nombreux cours d'eau où sont proposées de nombreuses activités sportives et touristiques. Une richesse patrimoniale, avec le site médiéval de Nouaillé-Maupertuis, le site de Château-Larcher, et de nombreux châteaux privés.

25% des habitants des Vallées du Clain y travaillent, 65% dans la Communauté d'Agglomération du Grand Poitiers. 89% des déplacements domicile - travail sont réalisés en voiture. Il existe donc une mobilité pendulaire importante, avec différents moyens de transport au service de la population habitant sur ce territoire : des axes routiers efficaces : les routes N10, N147 et D741. Le train avec les 2 gares TER de la ligne Poitiers - Niort (Vivonne et Iteuil) et 2 autres, hors territoire (Ligugé, Mignaloux-Beauvoir) et 13 aires de co-voiturage.*

Sur ce territoire il existe une Maison d'arrêt à Vivonne avec une capacité d'accueil de 560 places. Les détenus sont recensés dans la population des habitants de Vivonne.



*PLUI – Diagnostic & enjeux du territoire – CC Vallées du Clain – 10-2017

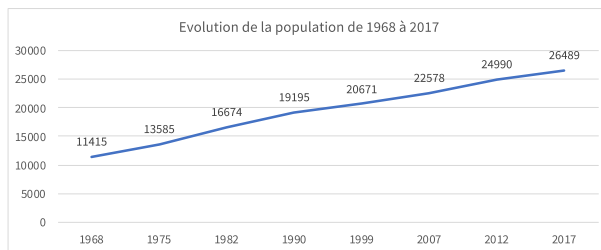
<http://www.scof-seuil-du-poitou.fr/communaute-de-communes-des-vallées-du-clain>

Evolution de la population et taux de croissance

- + 1499 habitants entre 2012 et 2017
- Un territoire attractif avec +1,2% de taux de croissance annuel moyen entre 2012 et 2017, taux de croissance quatre fois supérieur à la moyenne départementale (+0,3%) et antagoniste aux territoires ruraux à proximité qui voient leur population baisser tendanciellement
- Le territoire présente une densité intermédiaire avec 71 hab/km²
- Un indice de jeunesse supérieur à 1*

La Communauté de Communes des Vallées du Clain constitue un territoire très attractif au niveau de la population générale avec un taux de croissance annuel de + 1,2 % entre 2012 et 2017. C'est donc un territoire en mutation avec des impacts à plusieurs niveaux : l'économie, la construction, les services à la population... qui s'appuie sur un dynamisme avec des communes périurbaines et d'autres plus rurales.

A titre de comparaison, il s'agit d'un taux de croissance quatre fois supérieur à la moyenne départementale (+0,3 %) et antagoniste aux territoires ruraux à proximité qui voient leur population baisser tendanciellement (CC du Cuvraisien en Poitou et CC Vienne & Gartempe).



Sources Insee RP 2017

	CC des Vallées du Clain	Vienne (86)	CU du Grand Poitiers	CC du Cuvraisien en Poitou	CC Vienne et Gartempe
Population en 2017	26 489	436 876	192 925	27 474	39 418
Densité de la population (nombre d'habitants au km ²) en 2017	71	62,5	181,2	30,9	19,8
Superficie en 2017, en km ²	373,3	6 990,4	1 064,7	887,8	1 988,3
Variation de la population : taux annuel moyen entre 2012 et 2017, en %	1,2	0,3	0,5	0,1	0,2
dont variation due au solde naturel : taux annuel moyen entre 2012 et 2017, en %	0,4	0,1	0,4	0,4	0,7
dont variation due au solde apparent des entrées sorties : taux annuel moyen entre 2012 et 2017, en %	0,8	0,2	0,1	0,3	0,5
Nombre de ménages en 2017	10 587	202 864	94 890	12 391	18 442
Indice de jeunesse	1,04	0,85	1,01	0,59	0,51

Sources Insee RP 2017

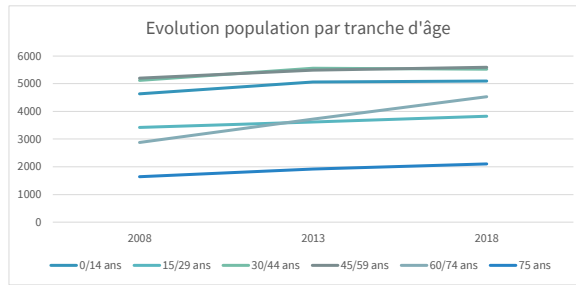
*Si l'indice de jeunesse est supérieur à 1, cela signifie que la part des jeunes de moins de 20 ans est plus élevée que celle des plus de 60 ans.

Evolution de la population et taux de croissance

➤ De 2013 à 2018 :

+ 248 individus de moins de 30 ans

+ 986 individus de + de 60 ans



Source Insee RP 2018

	2008	2013	2018
0/14 ans	4629	5060	5101
15/29 ans	3420	3615	3822
30/44 ans	5117	5563	5523
45/59 ans	5199	5492	5595
60/74 ans	2876	3723	4533
75 ans	1643	1923	2099
Total	22884	25376	26673

Source Insee RP 2018

Evolution de la population

➤ Une hétérogénéité du développement de la population / pas de centralité

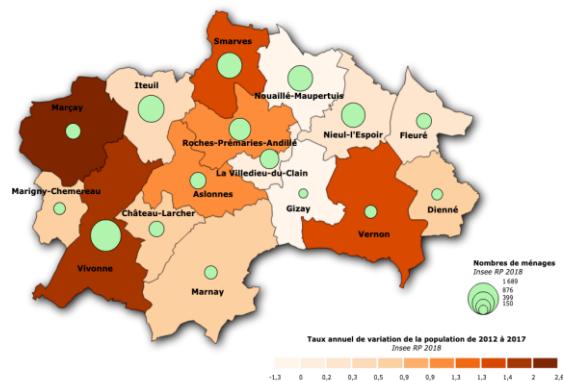
➤ Une croissance en population du territoire surtout portée par la partie ouest du territoire

➤ Des communes connaissant quasiment toutes une croissance démographique

➤ Un territoire où la part des familles avec enfants est nettement supérieure aux territoires limitrophes

	CC. des vallées du Clain	Vienne	CU du Grand Poitiers	CC Vienne et Gartempe	CC du Civraisien en Poitou
Population des ménages	25 392	424 071	187 228	37 775	26 469
Nombre de ménages*	10 675	204 470	95 874	18 490	12 485
Ménages avec famille	7767	120 080	49 076	11 520	8040
Évolution ménages avec famille 2013/2018 en valeurs absolues	+ 191	+ 279	+ 304	- 220	- 62
Ménages d'une personne	2732	80 378	44 220	6750	4274
Évolution ménage d'une personne seule de 2013/2018	+ 408	+ 7 562	+ 4140	+ 629	+ 354
Familles avec enfants	4265	61 709	25 667	5196	3678
Évolution familles avec enfants de 2013 à 2018	+ 166	+ 787	+ 462	- 141	9
Part des familles avec enfants	54,90%	51,38%	52,30%	45,10%	45,37%

* Les ménages regroupent l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parentés.



La croissance de la population des Vallées du Clain ces dernières années s'est réalisée de manière hétérogène au sein du territoire communal. Si on excepte la commune de Vernon, on s'aperçoit que la croissance en population du territoire est surtout portée par la partie ouest du territoire. Si l'ensemble des ménages a augmenté quelque soit la composition familiale, on peut noter une croissance plus élevée des ménages composés d'une personne.

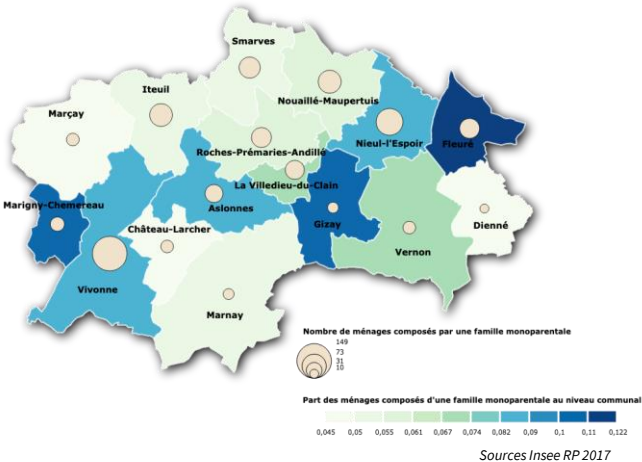
Sources Insee RP 2017 et RP 2018

Focus sur les familles monoparentales

➤ Un taux de famille monoparentale inférieur au taux départemental

Familles Monoparentales	
Taux département de la Vienne	8,00%
Taux Vallées du Clain	6,96%
Nombre de ménages familles monoparentales	736

Sources Insee RP 2017



Focus sur les enfants en situation de handicap

Enfants en situation de handicap	Nombre
Nombre d'enfants de moins de 20 ans bénéficiaires de l'AEEH	163
Dont enfants de moins de 3 ans*	0
Dont enfants de 3 à 6 ans	15
Dont enfants de 6 à 11 ans	52

Sources CAF 2019

* Les structures petite enfance du territoire sont amenées à accueillir des enfants porteurs d'un handicap dont le diagnostic n'est pas encore posé ou est en cours de reconnaissance MDPH et dont la procédure peut être longue.

Ainsi, 3 enfants ont été accueillis dans les EAJE en 2019, 4 en 2020.

Par ailleurs, en 2019, 9 enfants ont été accueillis sur les ALSH (vacances et/ou mercredis après-midi)

Le nombre d'enfants de moins de 20 ans bénéficiaires de l'AEEH représente 2,4% du nombre de jeunes de moins de 20 ans sur le territoire des Vallées du Clain. Dans la Vienne ce taux est de 1,8%.

Données générales au niveau intercommunal

Revenus et emploi

- Un niveau de chômage et de pauvreté nettement plus bas que la moyenne départementale et que les EPCI limitrophes

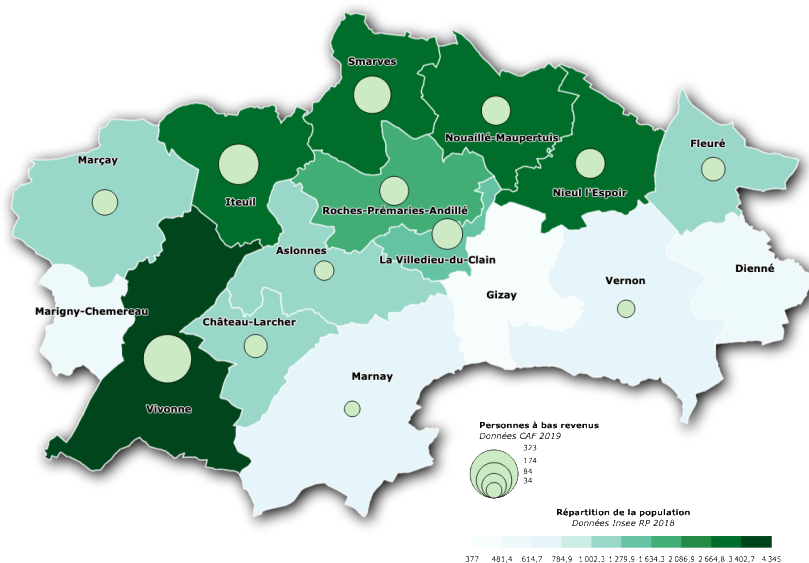
Revenus et emploi	Vienne (86)	CC des Vallées du Clain	CU du Grand Poitiers	CC du Civraisien en Poitou	CC Vienne et Gartempe
Nombre de ménages fiscaux en 2018	185757	10504	80865	11997	17603
Part des ménages fiscaux imposés en 2018, en %	46,6	52,8	50,4	37,6	38,5
Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2018, en euros	20900	22430	21530	19560	19610
Taux de pauvreté en 2018, en %	14,3	7,1	15,4	16,4	15,8
Emploi total (salarié et non salarié) au lieu de travail en 2017	169924	5736	95288	7926	13072
dont part de l'emploi salarié au lieu de travail en 2017, en %	87,5	83,3	90,8	77,7	79
Taux d'activité des 15 / 64 ans en 2017	72,3	75,4	69,2	74,1	74,7
Taux de chômage des 15 / 64 ans en 2017	12,7	7,9	13,8	11,8	11,3

Source Insee RP 2018

Données générales au niveau communal

Personnes à bas revenus

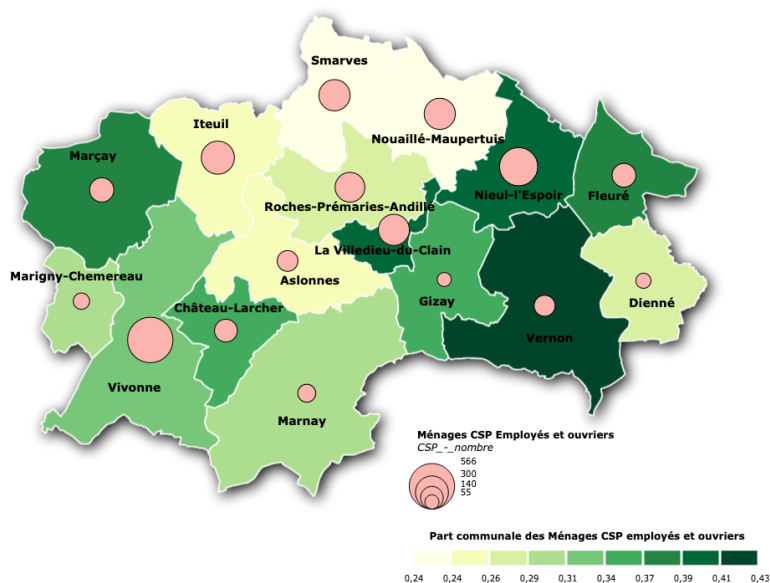
Le seuil des bas revenus de référence est calculé par l'Insee qui l'établit à 60 % du revenu disponible médian par unité de consommation, avant impôt, de la population enquêtée lors de l'Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux (ERFS) (hors les personnes de 65 ans ou plus)



Données générales au niveau communal

Sociologie des familles

Ménages dont le chef de famille appartient à la catégorie socio professionnelle d'employés ou d'ouvriers

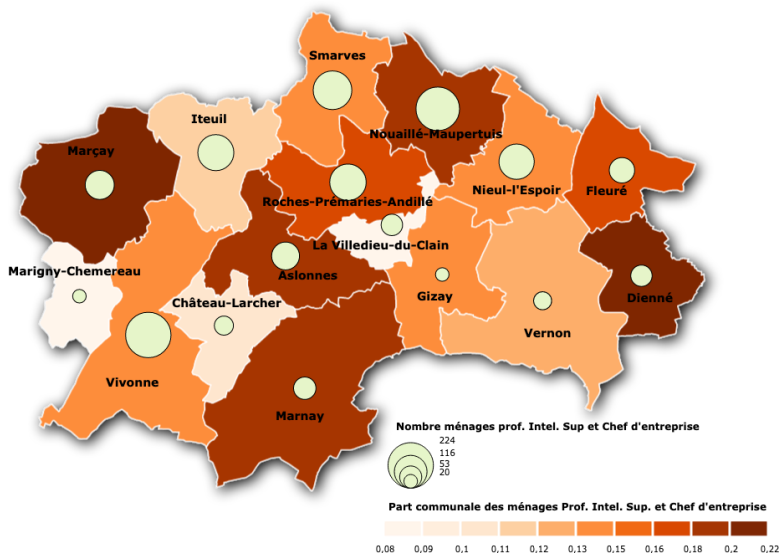


Source Insee RP 2017

Données générales au niveau communal

Sociologie des familles

Ménages dont le chef de familles appartient à la catégorie socio professionnelles « Cadres et prof. Intellectuelles sup. ou chef d'entreprises »

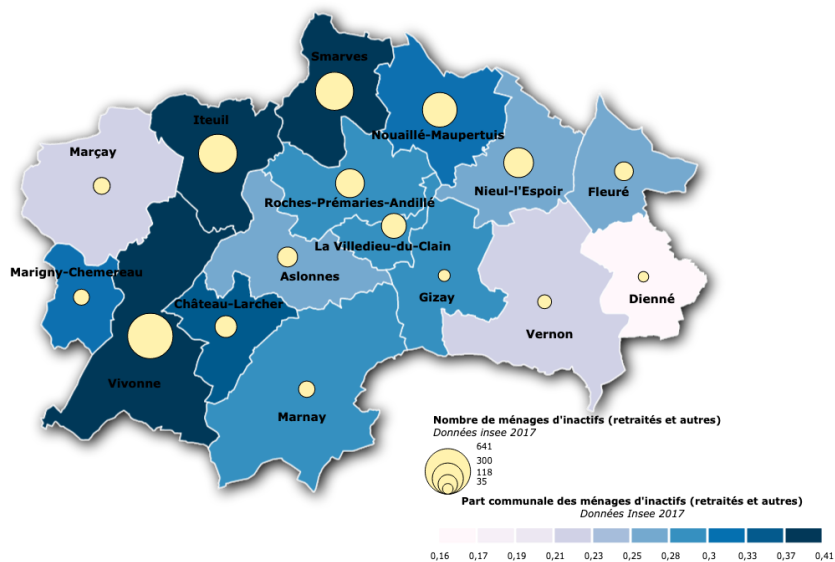


Source Insee RP 2017

Données générales au niveau communal

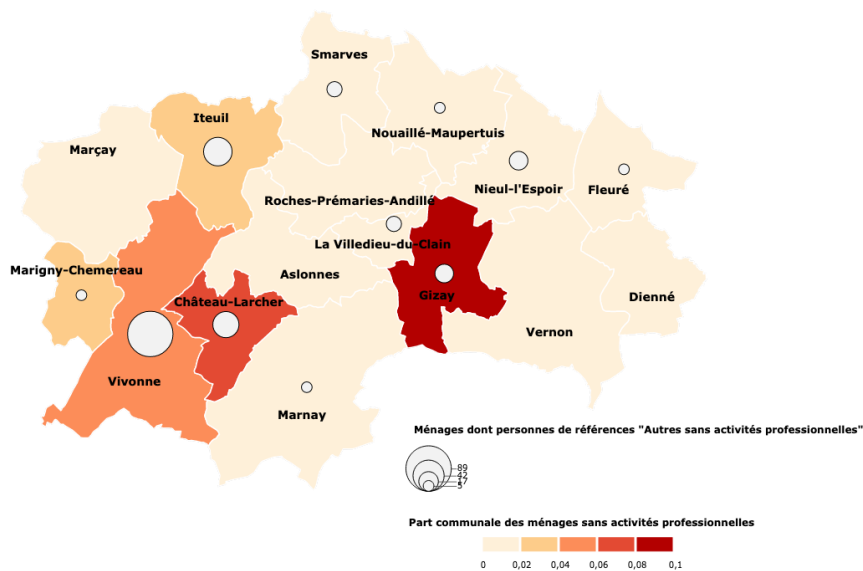
Sociologie des familles

Ménages dont le chef de familles appartient à une catégorie socio professionnelle d'inactifs (retraités et autres)



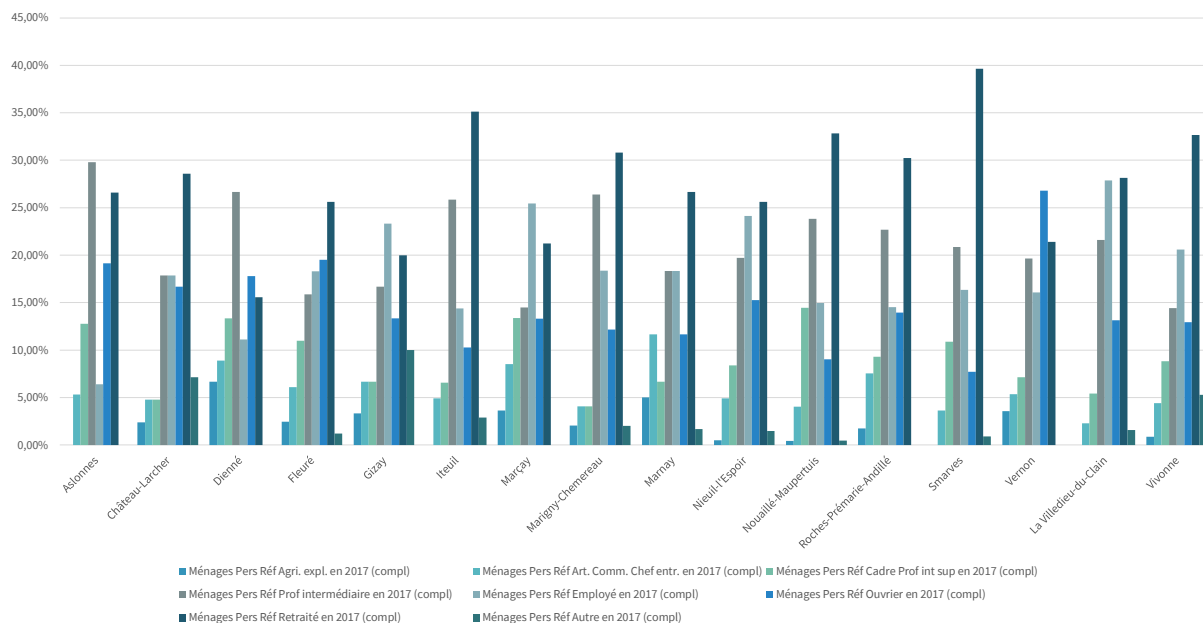
Données générales au niveau communal

Ménages sans activités
professionnelles



Source Insee RP 2017

Part des différentes CSP pour les communes des Vallées du Clain



Source Insee RP 2017

Données générales au niveau intercommunal

Logement et établissements économiques

➤ 77,3 % des ménages
propriétaires de leur logement

➤ 6,6 % de logements vacants

➤ 16,1 % d'établissements liés au
domaine de la construction. Un
chiffre nettement supérieur à la
moyenne départementale et au
EPCI limitrophes

Source Insee RP 2017

	Logement	Vienne (86)	CC des Vallées du Clain	CU du Grand Poitiers	CC du Civraisien en Poitou	CC Vienne et Gartempe
Nombre total de logements en 2017		240200	11695	106396	16457	25907
Part des résidences principales en 2017, en %		84,5	90,5	89,2	75,3	71,2
Part des résidences secondaires (y compris les logements occasionnels) en 2017, en %		5,8	2,8	3	11,5	14
Part des logements vacants en 2017, en %		9,8	6,6	7,9	13,2	14,8
Part des ménages propriétaires de leur résidence principale en 2017, en %		61,7	77,3	48,9	76,7	74,8
Etablissements/Entreprises						
Nombre d'établissements actifs fin 2018		12315	533	5939	842	1216
Part de l'agriculture, en %		7,4	9,8	2,3	17,5	19,7
Part de l'industrie, en %		7,6	8,3	5,8	8,8	8,8
Part de la construction, en %		9,6	16,1	7,3	9	10,4
Part du commerce, transports et services divers, en %		59,1	48,2	69,5	44,1	43,5
dont commerce et réparation automobile, en %		18,5	13,5	20,7	15,4	14,5
Part de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale, en %		16,3	17,6	15,2	20,7	17,5
Part des établissements de 1 / 9 salariés, en %		71,4	73,4	69,2	75,7	74,5
Part des établissements de 10 salariés ou plus, en %		19,7	17,4	22,7	15,8	15,4

Données générales au niveau communal

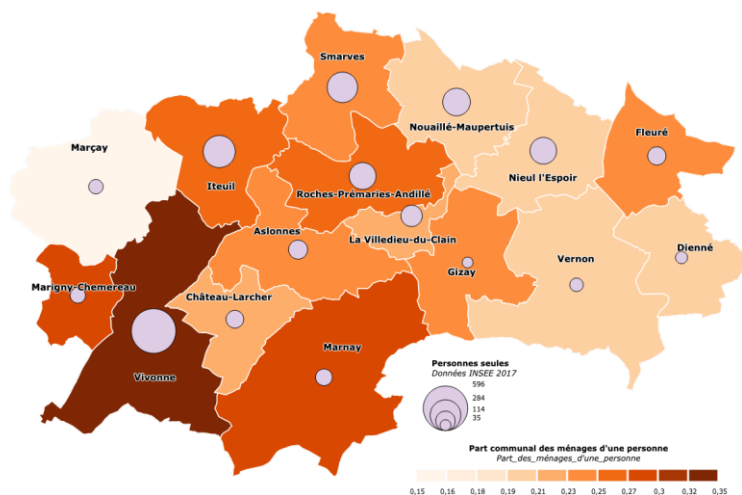
Populations, logements, revenus et chômage

Source Insee RP 2017

	Population	Aslonnes	Château-Larcher	Dienné	Fleuré	Gizay	Iteuil	Marçay	Marigny-Chemereau	Marnay	Nieul-l'Espoir	Nouaillé-Maupertuis	Roches-Prémarie-Andillé	Smarves	Vernon	Villedieu-du-Clain	Vivonne
Population en 2017		1109	1025	561	1050	377	2940	1185	601	700	2718	2751	2021	2810	704	1592	4345
Variation de la population : taux annuel moyen entre 2012 et 2017, en %		1,3	0,9	0,9	0,3	1,3	0,5	2,6	0,7	0,9	2,5	0	1,3	1,4	1,4	0,2	2
Nombre de ménages en 2017		462	407	216	425	154	1229	426	248	296	1013	1114	855	1127	279	645	1689
Naissances domiciliées en 2019		14	12	6	15	NC	14	15	7	NC	17	33	22	36	NC	17	44
Part des ménages propriétaires de leur résidence principale en 2017, en %		85,4	83,8	81,7	67,1	77,9	78	82,5	76,2	82,6	78,7	84,4	80,6	81,8	75,7	76	63,4
Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2018, en euros		22630	21470	21940	20790	21170	22820	22240	19860	20760	22810	25340	22530	23900	21490	21510	21180
Taux de chômage des 15-64 ans en 2017		6,6	6,9	6,3	9,5	9,7	9,9	9,3	9,8	7,3	5,9	5,7	5,7	8,5	8,6	8,4	9,4

Données générales au niveau communal

Isolement résidentiel

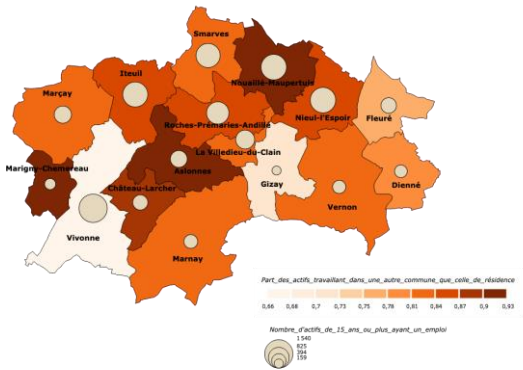


Données générales au niveau communal

Migration pendulaire

- 94,4 % des ménages qui ont au moins une voiture
- 82,03 % des actifs du territoire travaillent dans une commune autre que celle de résidence. Le taux est de 65,71 % à l'échelle départementale
- Moindre migration pendulaire des habitants de Vivonne qui peut s'expliquer par l'attractivité économique de Vivonne

Commune	Nb actifs travaillant dans commune (ou arrondissement municipal) de résidence	Nb actifs travaillant dans autre commune	Nombre d'actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi	Part des actifs travaillant dans une autre commune que celle de résidence
Aslonnes	40	508	548	92,73%
Château-Larcher	55	385	440	87,50%
Dienné	60	250	310	80,65%
Fleuré	111	352	463	75,98%
Gizay	44	114	159	72,04%
Iteuil	196	1008	1204	83,69%
Marçay	106	464	570	81,37%
Marigny-Chemereau	20	220	240	91,50%
Marnay	70	295	365	80,82%
Nieuil-l'Espoir	186	1057	1244	85,02%
Nouaillé-Maupertuis	121	1131	1252	90,35%
Roches-Prémarie-Andillé	135	833	967	86,08%
Smarves	209	908	1117	81,32%
Vernon	56	280	336	83,34%
Vivonne	528	1012	1540	65,70%
La Villedieu-du-Clain	118	568	686	82,84%
TOTAL	2056	9384	11440	82,03%



Source Insee RP 2017

Portrait socio-démographique

Analyse globale des données

En synthèse, le territoire des Vallées du Clain est :

Un territoire très attractif au niveau de la population générale & une population relativement jeune

Mais un territoire qui connaît aujourd’hui un vieillissement de sa population

Une hétérogénéité du développement de la population et des communes quasiment toutes attractives

Une proportion de familles monoparentales moins importante qu’à l’échelle départementale

Un niveau de chômage et de pauvreté nettement plus bas que la moyenne départementale et que les EPCI limitrophes et un niveau de revenu médian supérieur à la moyenne départementale

Une migration pendulaire importante avec des habitants qui vont travailler dans une autre commune du territoire ou hors du territoire

2^{ème} partie : Les diagnostics de la petite enfance,
l'enfance-jeunesse, l'accompagnement à la parentalité,
l'accès aux droits et l'animation de la vie sociale

LA PETITE ENFANCE

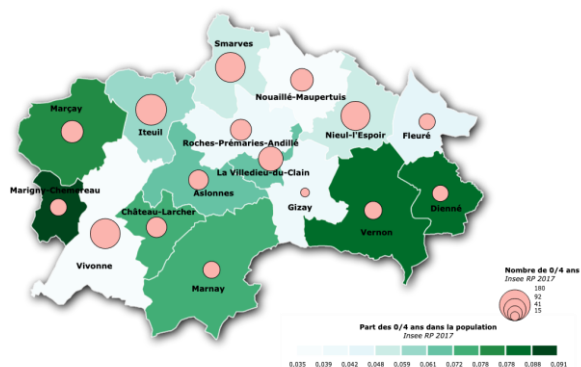
Petite enfance

Données générales

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
moins de 3 ans	984	953	943	940	934	926	928
de 3 à 5 ans	1003	1003	1024	1021	1042	1009	988
Moins de 5 ans	1660	1631	1619	1609	1615	1571	1564

- 1571 individus de 0/4 ans en 2017
- Tendance à la baisse des naissances
- Baisse de la population des moins de 5 ans depuis 2012 (- 96 enfants)
- Enjeu de pérennisation de l'offre sur le territoire plutôt que développement de l'offre

Communes	Nombres de naissances par communes			
	2017	2018	2019	2020
ROCHES-PRÉMARIES				
ANIDILLÉ	27	28	21	31
SMARVES	15	22	21	20
LA VILLEDIEU DU CLAIN	13	15	19	11
ASLONNES	17	13	15	9
NOUAILLÉ-MAUPERTUIS	21	19	31	33
CHÂTEAU LARCHER	11	14	11	6
ITEUIL	24	18	14	29
MARCAY	11	14	15	9
MARNAY	3	6	2	6
MARIGNY				
CHEMEREAU	8	3	6	2
VIVONNE	43	38	46	35
DIENNÉ	12	7	5	4
FLEURÉ	11	16	15	12
GIZAY	1	3	2	4
NIEUIL L'ESPOIR	17	23	18	14
VERNON	9	9	4	8
TOTAL	243	248	245	233



Petite enfance

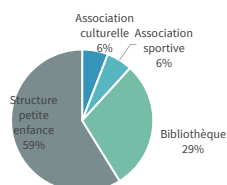
Constats généraux

Peu d'acteurs ayant une action spécifique en direction de la petite enfance ...

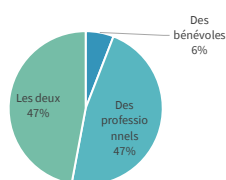
Parmi les 67 structures publiques et associatives ayant répondu au questionnaire, 17 se sont déclarées avoir une action ou des activités dans le secteur de la petite enfance.

... et majoritairement des acteurs de la petite enfance

On retrouve 2 types majeurs que sont les acteurs de la petite enfance (multi-accueil, LAEP, RPE...) et les bibliothèques. Hormis la garde d'enfants, les actions proposées sont essentiellement dans le secteur culturel et l'événementiel. Une seule structure ayant des missions dans le champs de la petite enfance proposant une activité sportive.



Un secteur qui a la spécificité d'être très professionnalisé



Le secteur de la petite enfance constitue un secteur très professionnalisé où 47 % des structures fonctionnent uniquement avec des professionnels et où 94 % des structures fonctionnent au moins avec l'aide d'un professionnel.

La coordination Petite Enfance

Jusqu'à début décembre 2017, il existait une seule coordination petite enfance-enfance jeunesse sur les Vallées du Clain. La coordinatrice a demandé à prendre une disponibilité qui a été effective en avril 2018. La collectivité a réorganisé le poste en le scindant en deux avec une coordination petite enfance et une coordination enfance jeunesse.

En octobre 2018, avec le recrutement de la nouvelle direction du multi accueil, le poste de coordination petite enfance a été effectif sur un 20h30 semaine. Dans la réflexion du poste, une partie coordination handicap a émergé.

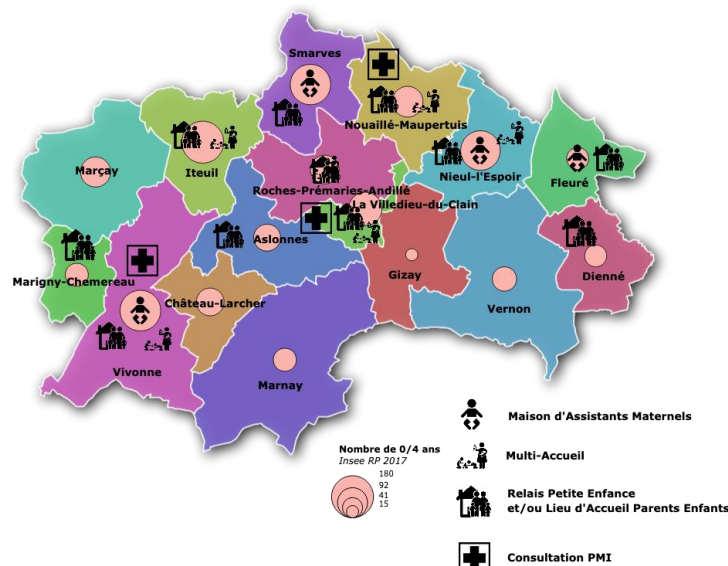
Les missions de la coordination :

- Contribuer à l'élaboration de la politique petite enfance sur le territoire,
- Assurer et veiller aux complémentarités entre acteurs associatifs et structures publiques.
- Mise en œuvre et manage les projets globaux du service,
- Développer les actions transversales entre services (réseau des bibliothèques, structures petite enfance ...),
- Être l'Interface entre la Communauté de communes des Vallées du Clain et les partenaires (CAF, MSA, structures associatives ...)
- Participer à des formations professionnalisant sur des missions de coordination,
- Participer à une analyse des pratiques professionnelles (a venir).

Petite enfance

Focus sur les structures dédiées à la petite enfance du territoire

Structures /dispositifs	Nombre	Lieux d'accueil sur le territoire
Multi-accueil	5	6
Maison d'Assistants Maternels (MAM)	4	4
Relais Petite Enfance (RPE)	4	9
Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAEP)	2	4



Consultations PMI :

- La Villedieu du Clain : permanence puéricultrice et consultation médecin
- Nouaillé-Maupertuis : permanence puéricultrice
- Vivonne : consultation médecin

Nom et type de structure	Multi accueil Adrigall	Multi accueil Nénuphar	Relais Petite Enfance Adrigall	Relais Petite Enfance Touchatout	LAEP Touchatout	Multi accueil Framboisine	Multi accueil Framboisine	Relais Petite Enfance Framboisine	LAEP Framboisine	Multi-accueil Chat Perché	Relais Petite Enfance Chat Perché	MAM é merveille des sens	MAM les gazouillis	MAM O Bêtises	MAM les Chapiloux
Nombre de lieux sur le territoire	1	1	1	2	1	1	1	2	3	2	4	1	1	1	1
Statut	Public	Public	Public	Public	Public	Associatif	Associatif	Associatif	Associatif	Associatif	Associatif	Associatif	Associatif	Associatif	Associatif
Ancienneté	Plus de 10 ans	Plus de 10 ans	Plus de 10 ans	Plus de 10 ans	Plus de 10 ans	Plus de 10 ans	Plus de 10 ans	Plus de 10 ans	Plus de 10 ans	Plus de 10 ans	Plus de 10 ans	De 2 à moins de 5 ans	De 2 à moins de 5 ans	De 2 à moins de 5 ans	De 2 à moins de 5 ans
Fonctionnement															
Nombre de places	18	12				20	20			15		12	12	?	8
Accueil régulier	✓	✓				✓	✓			✓		✓	✓	✓	✓
Accueil occasionnel	✓	✓				✓	✓			✓		?	?	?	✓
Accueil public spécifique	✓	✓				✓	✓			✓		✓	✓	✓	✓
Conditions d'accès pour accueil de tous publics	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Horaires fixes	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Périodes de fermeture	1 semaine à Noël, 1 semaine en avril, 1 semaine à la Toussaint et 3 semaines en août	1 semaine à Noël, 1 semaine en avril, 4 semaines en août	1 semaine à Noël, 1 semaine en avril, 1 semaine à la Toussaint et 3 semaines en août	1 semaine à Noël, 1 semaine en avril, 4 semaines en août	1 semaine à Noël, 1 semaine en avril, 4 semaines en août	1 semaine à Noël et 3 semaines l'été	1 semaine à Noël et 3 semaines l'été	1 semaine à Noël et 3 semaines l'été	1 semaine à Noël et 3 semaines l'été	3-4 semaines en août et 1 semaine à Noël	3-4 semaines en août et 1 semaine à Noël	?	?	?	?
Fonctionnement	Professionnels	Professionnels	Professionnels	Professionnels	Professionnels	Professionnels	Professionnels	Professionnels	Professionnels	Professionnels	Professionnels	Professionnels	Professionnels	Professionnels	Professionnels
Critères d'accès															
Lieu d'habitation	Réserve prioritairement mais pas uniquement aux habitants de la CCVC	Réserve prioritairement mais pas uniquement aux habitants de la CCVC	Réserve prioritairement mais pas uniquement aux habitants de la CCVC	Réserve prioritairement mais pas uniquement aux habitants de la CCVC	Ouvert à tous	Réserve prioritairement mais pas uniquement aux habitants de la CCVC	Réserve prioritairement mais pas uniquement aux habitants de la CCVC	Château-Larcher, Itueil, Marçay, Marigny-Chémereau, Marnay et Vivonne	Ouvert à tous	Réserve prioritairement mais pas uniquement aux habitants de la CCVC	Réserve prioritairement mais pas uniquement aux habitants de la CCVC	Ouvert à tous	Ouvert à tous	Ouvert à tous	Ouvert à tous
Situation de handicap	✓	✓				✓	✓			✓		✓	✓	✓	✓
Adhésion	✓	✓				✓	✓			✓		✓	✓	✓	✓
Ressources/tarifs	✓	✓				✓	✓			✓		✓	✓	✓	✓
Participation de l'utilisateur au fonctionnement						✓	✓			✓				?	?

Petite enfance

Focus sur l'offre en matière de garde d'enfants

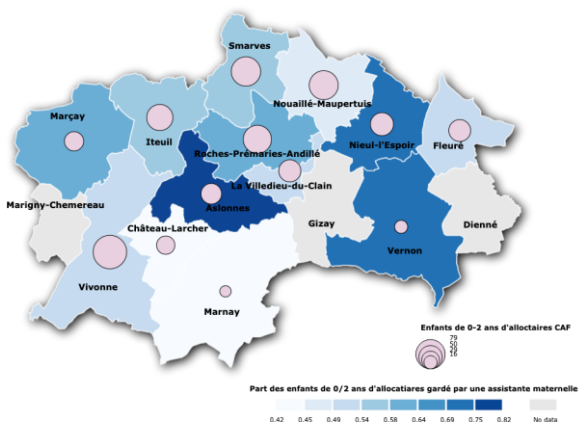
Allocataires CAF et mode de garde

➤ 707 enfants d'allocataires de la CAF en 2019

➤ 56,15 % gardés par une assistante maternelle

	Enfants 0-2 ans révolus	Nbre enfants 0-2 ans CMG Asmat	Part des 0/2 ans CMG asmat
Aslonnes	39	32	82,05%
Château Larcher	31	14	45,16%
Diénné	Nc	Nc	Nc
Fleuré	44	22	50,00%
Gizay	Nc	Nc	Nc
Iteuil	63	34	53,97%
La Villedieu	45	23	51,11%
Marcay	34	21	61,76%
Marigny - Chemereau	Nc	Nc	Nc
Marnay	12	5	41,67%
Nieul l'Espoir	49	34	69,39%
Nouaillé Maupertuis	77	38	49,35%
Roches Prémaries Andillé	73	43	58,90%
Smarves	79	45	56,96%
Vernon	16	12	75,00%
Vivonne	103	53	51,46%
Total territoire	707	397	56,15%

Source Insee RP 2017 et CAF 2019



On peut observer que le mode de garde le plus utilisé sur le territoire est le recours à une assistante maternelle (56,15 %), l'accueil chez une assistante maternelle agréée constituant le mode de garde le plus fréquent au niveau national, en raison notamment d'une offre plus élevée que l'offre en structure d'accueil collectif. Mais on note des écarts importants d'une commune à l'autre avec des communes où ce taux est de 41,67 % pour atteindre 82,05 % pour une commune comme Aslonnes, qui peut s'expliquer par le fait notamment qu'il n'existe pas de structure d'accueil collectif. Cette donnée sur le mode de garde rejoint les données de l'enquête réalisée auprès des habitants puisque 54,8 % des parents concernés disent utilisés les services d'une assistante maternelle ou d'une Maison d'Assistants Maternels (MAM).

Petite Enfance

Pratiques et besoins

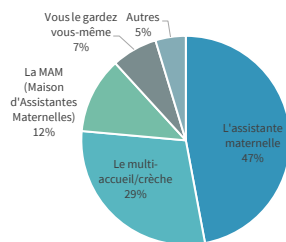
➤ Pas de lien significatifs entre déterminants sociaux et mode de garde

➤ Un lien significatif entre faibles revenus et le fait de garder soi-même son enfant

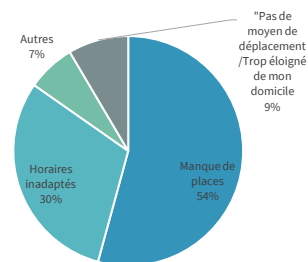
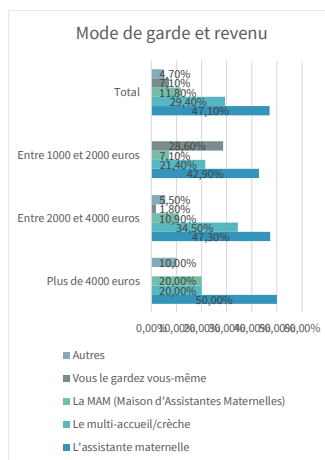
➤ Des structures bien identifiées et peu de personnes se disent ne pas avoir pu bénéficier de l'offre

➤ Parmi les personnes n'ayant pas pu bénéficier de l'offre les raisons sont les places et les horaires

Comme déjà mentionné, il ressort de l'enquête auprès des habitants que le mode de garde privilégié est le recours à une assistante maternelle.



On ne constate par de liens significatifs dans l'utilisation d'un mode de garde avec des déterminants sociologiques liés au métiers, au lieu de travail ou à la situation familiale. Le seul lien positif constaté est celui entre le fait de garder soi-même son enfant et le niveau de revenu.



On note également ici peu de lien entre le motif du non-recours et les déterminants sociologiques si ce n'est une corrélation entre le niveau de revenu et une problématique de mobilité pour l'accès à l'offre.

Les structures d'accueil sont de manière générale bien identifiées par les familles. Si peu ont répondu être intéressés et ne pas avoir eu recours à l'offre en la matière, on peut noter que parmi les réponses le motif invoqué pour le non-recours à l'offre est lié à un manque de place proposé par les structures.

Petite enfance

En synthèse, le champ de la petite enfance :

Une population des jeunes enfants (- de 5 ans) qui à tendance à baisser

Une offre structurée et équilibrée sur le territoire

Une offre qui semble répondre aux besoins de la population

Petite enfance

Synthèse des enjeux

Des différentes étapes du diagnostic, trois enjeux majeurs ont pu être identifiés avec les acteurs du territoire :

- Pérenniser l'offre existante et le travail de mise en réseau des structures
- Ajuster l'offre actuelle aux contraintes et aux nouveaux besoins
- Etudier la possibilité de développer une offre en matière de petite enfance hors des services liés à la garde d'enfants et du soutien à la parentalité.

1^{er} enjeu : Coordonner et pérenniser l'offre existante et le travail de mise en réseau des structures

La communauté de communes des Vallées du Clain a, depuis sa création, construit en s'appuyant sur les acteurs locaux déjà existants une véritable politique locale en matière de petite enfance notamment par le biais de la mise en place d'une coordination permettant d'assurer et de veiller aux complémentarités entre acteurs associatifs et structures publiques.

Cette politique publique se matérialise par une offre riche qui maille le territoire en matière de dispositifs de garde d'enfant et de soutien à la parentalité. L'un des enjeux semble de devoir pérenniser ce travail de mise en réseau qui permet à la fois de constituer une veille sur les besoins des familles et d'ajuster l'offre.

2^{ème} enjeu : Ajuster l'offre actuelle aux contraintes et aux nouveaux besoins

Plusieurs questions spécifiques vont mériter d'être examinées dans les mois et années à venir, sans être exhaustif, on peut en citer 3 qui ressortent des échanges avec les acteurs :

- **Le maintien de Relais Petite Enfance itinérants** qui ont été mis en place pour répondre aux besoins des assistantes maternelles sur chaque lieu mais dont le constat est que les lieux ne sont pas toujours adaptés.
- **Questionner les périodes de fermeture des structures** car malgré des propositions de relais, les familles sont réticentes au changement de modes garde et trouvent souvent d'autres solutions. Une des alternatives serait de travailler les liens entre les différents multi-accueils et les familles.
- **Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap.** Un des enjeux sociétaux pour la petite enfance dans les années à venir va être de développer l'inclusion des enfants en situation de handicap. Cet objectif va nécessiter une réflexion à la fois sur les conditions d'accueil (structures, formations) mais également sur le développement de l'accès pour des familles qui peuvent s'auto-exclure de l'offre proposée.

3^{ème} enjeu : Communiquer voire développer une offre en matière de petite enfance hors des services liés à la garde d'enfants et du soutien à la parentalité

Il ressort de l'analyse des questionnaires auprès des structures, une quasi absence d'offre en matière de loisirs sportifs et culturelle à destination de ce public et, de l'enquête auprès des habitants, des demandes en la matière. Il s'agit de vérifier si cette offre existe ou pas (24/133 associations recensées sur le territoire ayant répondu au questionnaire structure). Si cette offre existe, il s'agira de la valoriser auprès des habitants. Si elle est inexistante ou peu développée, il s'agira d'étudier la possibilité de répondre à certains besoins secondaires en matière de petite enfance par la mise en place d'activités sportives et culturelles.

L'ENFANCE JEUNESSE

Enfance / jeunesse

La politique enfance jeunesse : une politique transversale

Contrairement à d'autres politiques publiques, les politiques « Enfance et Jeunesse » demeurent difficilement appréhendables dans leur globalité, du fait d'être en grande partie transversales à l'ensemble des actions publiques.

Les questions de jeunesse ne se limitent pas seulement aux modes de garde, aux loisirs et à l'animation. Cette prise en compte de la jeunesse doit être évoquée également en matière d'aménagement du territoire, d'équipements, des transports, de santé, de culture et de participation à la vie de la cité.

Cette inclusion de la question de la jeunesse pour irriguer l'ensemble des politiques publiques est un enjeu à la fois difficile et majeur.

La compétence enfance-jeunesse : une compétence phare du projet de territoire des Vallées du Clain

Lors de la création de la communauté de communes des Vallées du Clain, les élus sont partis du constat que dans le domaine de la petite-enfance et de l'enfance-jeunesse la notion de service n'était pas identique sur ce nouveau territoire.

Aussi, lors de la rédaction du projet de territoire, les élus ont souhaité faire de la compétence petite enfance et enfance-jeunesse la compétence phare de la CCVC, notamment en raison de l'augmentation continue du nombre de jeunes familles sur ce territoire.

Partant de ce constat, la commission « petite enfance, enfance-jeunesse » a souhaité œuvrer à l'harmonisation du service quel que soit le mode de gestion des structures (par la CCVC ou par les associations : l'Arantelle, Chat Perché et Framboisine).

Enfance / Jeunesse

Données générales

➤ **5182 individus de 5/19 ans en 2017**

➤ **De 2012 à 2018 :**

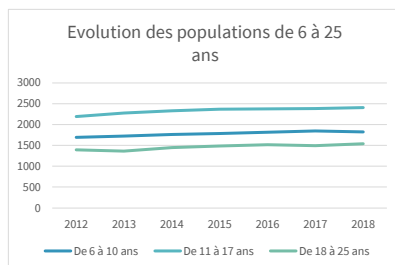
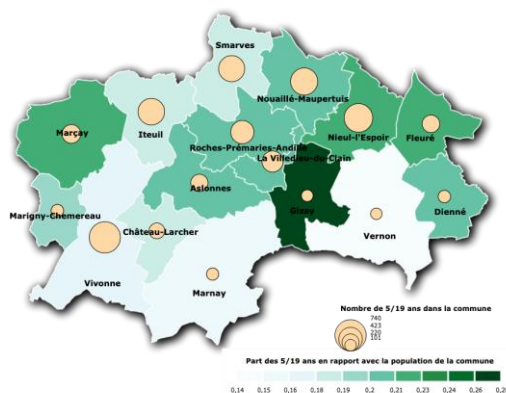
➤ **+ 127 enfants de 6 à 10 ans**

➤ **+ 212 enfants de 10 à 17 ans**

➤ **+ 150 jeunes de 18 à 25 ans**

Source Insee RP 2017 et 2018

	5/9 ans	10/14 ans	15/19 ans	5/19 ans
Aslonnes	99	69	59	228
Château-Larcher	64	64	59	187
Dienné	45	35	40	119
Fleuré	85	80	70	235
Gizay	40	25	40	105
Iteuil	200	154	180	534
Marçay	130	68	68	265
Marigny-Chémereau	59	30	30	118
Marnay	50	35	30	114
Nieul-l'Espoir	220	180	220	620
Nouaillé-Maupertuis	183	193	180	556
Roches-Prémarie-Andillé	154	144	109	407
Smarves	197	156	162	515
Vernon	46	30	25	101
La Villedieu-du-Clain	124	104	109	337
Vivonne	243	243	253	740
Total	1937	1611	1634	5182



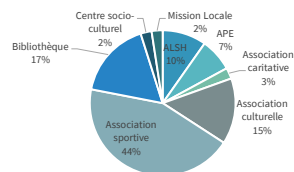
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
De 6 à 10 ans	1694	1721	1765	1783	1812	1846	1821
De 11 à 17 ans	2194	2274	2333	2364	2373	2385	2406
De 18 à 25 ans	1390	1359	1444	1482	1516	1496	1540

Enfance / Jeunesse

Constats généraux

De nombreux acteurs qui touchent l'enfance et la jeunesse avec une offre diversifiée

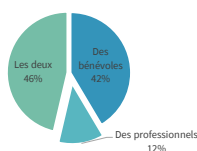
Parmi les 67 structures publiques et associatives qui ont répondu au questionnaire, 41 se sont déclarées avoir une action ou des activités en direction des enfants et des jeunes du territoire. La majorité de ces structures sont représentées par des associations et club sportif (44 %). On peut constater que dans chaque domaine d'activité (activités de loisirs, culturels, événementiel et sportif) une offre existe.



Un secteur peu professionnalisé

Contrairement au secteur de la petite enfance, le secteur de l'enfance/jeunesse est nettement moins professionnalisé puisque seulement 12% des structures fonctionnent uniquement avec des professionnels.

L'activité de votre structure est conduite par



L'offre de loisirs et de vie sociale pour l'enfance-jeunesse

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) : L'ALSH est organisé autour de 6 lieux d'accueil répartis sur l'ensemble du territoire. Parmi ces ALSH, 4 ALSH sont communautaires & 1 ALSH associatif (réparti sur 2 communes).

La capacité totale d'accueil de ces structures est de 375 enfants mais avec une variation importante entre les différents lieux allant d'une capacité de 50 à 110 enfants.

Les 4 ALSH communautaires à destination principalement des enfants de 3 à 11 ans, n'ont pas de secteur jeunes. Un agrément a été demandé jusqu'à 17 ans : Ils peuvent proposer des activités à destination des jeunes mais de manière ponctuelle (ex : sorties, mini séjours, camps...). Ils ne développent pas d'actions spécifiques à destination des jeunes sur le reste de l'année, avec un animateur dédié jeunes.

Il existe à certains endroits un partenariat avec le Local Jeunes pour que les enfants les plus grands, fréquentant l'ALSH, puissent découvrir le fonctionnement du Local Jeunes.

L'ensemble des ALSH ont des conditions d'accès pour accueillir tous publics et notamment les enfants porteurs d'un handicap.

Les ALSH ont des pratiques et fonctionnements différents. Même s'il existe un travail en commun entre les 4 ALSH communautaires chacun garde son autonomie, ses spécificités.

Concernant l'ALSH associatif géré par l'Arantelle il existe un projet de construction de nouveaux locaux pour pouvoir accueillir les enfants dans les locaux adaptés.

Des « local jeunes » implantés sur 4 communes qui proposent des activités aux jeunes de 12 à 17 ans. 1 à gestion communale et 3 à gestion associative.

Des chantiers loisirs organisés sur 14 communes qui proposent aux jeunes de 12 à 17 ans de leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences et de s'impliquer dans la vie locale. Il existe des organisations et des pratiques différentes selon les communes.

Focus sur l'offre de loisirs et de vie sociale

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, les « Local Jeunes » et les chantiers loisirs

Des ALSH implantés sur 6 communes

Des « local jeunes » implantés sur 4 communes et concentrés sur le nord du territoire

Des chantiers loisirs organisés sur 14 communes



D'autres actions (Jobs d'été, dispositif « argent de poche », conseil communal des jeunes...) sont organisées par certaines communes du territoire.

Focus sur l'offre de loisirs et de vie sociale

Les Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

➤ 4 ALSH communautaires & 1 ALSH associatif

➤ Ouverts prioritairement aux habitants des Vallées du Clain

➤ Proposant majoritairement un accueil des enfants les mercredis et pendant les vacances scolaires

➤ Proposant tous des activités à destination des jeunes (ex: sorties, mini séjours, camps...)

Nom et type de structure	ALSH Vivonne	ALSH Aslonnes	ALSH Nouaillé-Maupertuis	ALSH Vernon	ALSH L'Arantelle
Nombre de lieux sur le territoire	1	1	1	1	2
Statut	Public	Public	Public	Public	Associatif
Ancienneté	Plus de 10 ans	Plus de 10 ans	Plus de 10 ans	De 5 à moins de 10 ans	Plus de 10 ans
Fonctionnement					
Nombre de places	110	50	50	85	80
Accueil mercredi	✓	✓	✓	✓	✓
Accueil vacances scolaires	✓	✓	✓	✓	✓
Activités jeunesse (camps, séjours...)	✓	✓	✓	✓	✓
Accueil publique spécifique	✓	✓	✓	✓	✓
Conditions d'accès pour accueil de tous publics	✓	✓	✓	✓	✓
Tranche d'âge	3 à 17 ans	3 à 17 ans	3 à 17 ans	3 à 17 ans	3 à 12 ans
Horaires fixes	✓	✓	✓	✓	✓
Périodes de fermeture		Août et vacances de Noël			
Fonctionnement	Professionnels	Professionnels	Professionnels	Professionnels	Professionnels
Transport	✓			✓	✓
Critères d'accès					
Lieu d'habitation	Réservé prioritairement mais pas uniquement aux habitants de la CCVC	Réservé prioritairement mais pas uniquement aux habitants de la CCVC	Réservé prioritairement mais pas uniquement aux habitants de la CCVC	Réservé prioritairement mais pas uniquement aux habitants de la CCVC	Réservé prioritairement mais pas uniquement aux habitants de la CCVC
Age	✓	✓	✓	✓	✓
Situation de handicap	✓	✓	✓	✓	✓
Adhésion					✓
Tarification en fonction des ressources	✓	✓	✓	✓	✓

Focus sur l'offre de loisirs et de vie sociale

Les Chantiers loisirs

➤ Proposés par les communes aux jeunes de 12 à 17 ans

➤ Permettre aux jeunes d'acquérir de nouvelles compétences et de s'impliquer dans la vie locale.

➤ Des chantiers loisirs organisés sur 14 communes pendant les vacances scolaires

Commune	Aslonnes	Château-Larcher	Iteuil	Marçay	Marigny-Chemereau	Marnay	Vivonne	Vernon	Dienné	Nouaillé-Maupertuis	Smarves	La Villedieu-du-Clain	Les Roches-Prémarie-Andillé	Nieuil L'Espoir	
Organisation/Financement															
Commune	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Soutien de la CCVC	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓						
Centre Social												✓	✓		
Fonctionnement															
Temps de travail	Le matin du lundi au vendredi	Journées complètes du lundi au jeudi	Journées complètes du lundi au jeudi	Journées complètes du lundi au jeudi	Journées complètes du lundi au jeudi	Journées complètes du lundi au jeudi	Journées complètes du lundi au jeudi	Journées complètes du lundi au jeudi	Journées complètes du lundi au jeudi	Journées complètes du lundi au vendredi	De manière ponctuelle (1 à 2 heures dans la semaine)	Du lundi matin au vendredi midi	Le matin du lundi au vendredi	Le matin du lundi au vendredi	Du lundi matin au vendredi midi
Cotisation annuelle demandée aux jeunes/Adhésion	1€	3€	3€	3€	3€	3€	3€	3€	3€	60€	18€ (jeunes CC) et 24€ (jeunes hors CC)	5€	Adhésion + participation financière (10 à 20 €)	Adhésion + participation financière (10 à 20 €)	
Valorisation															
Sorties	Sorties de l'après-midi organisées par l'ALSH à la charge des familles	Sortie offerte sur la journée du vendredi	Sortie offerte sur la journée du vendredi	Sortie offerte sur la journée du vendredi	Sortie offerte sur la journée du vendredi	Sortie offerte sur la journée du vendredi	Sortie offerte sur la journée du vendredi	Sortie offerte sur la journée du vendredi	Sortie offerte sur la journée du vendredi	Mini camp de 3 jours à la mer	Loisirs organisés dans le cadre du Local Jeunes	Loisirs le vendredi après-midi	Loisirs organisés à l'initiative des jeunes	Loisirs organisés à l'initiative des jeunes	Loisirs le vendredi après-midi
« Chèques Cadeaux »	5€/demi journée travaillée	9€/jour travaillé	9€/jour travaillé	9€/jour travaillé	9€/jour travaillé	9€/jour travaillé	9€/jour travaillé	9€/jour travaillé	9€/jour travaillé						
Déduction tarifaire											2€ déduits de leur facture « Local Jeunes »				

Focus sur l'offre de loisirs et de vie sociale

L'Accueil de loisirs ados

Les « local jeunes »

➤ Proposés aux jeunes de 12 à 17 ans

➤ Des « local jeunes » implantés sur 4 communes (1 à gestion communale et 3 à gestion associative)

Proposés aux jeunes de 12 à 17 ans (et collégiens de 11 ans)

Un service de loisirs éducatifs variés : activités sportives, culturelles, manuelles, des journées à thème, des sorties à la journée ou en soirée, des séjours, ...

Accompagnés par un animateur, les jeunes sont associés à la définition des projets et des programmes d'activités.

Accueil pendant la période scolaire : les mercredis après-midi et les vendredis soir selon les « local jeunes » et pendant les vacances scolaires pour l'ensemble des local jeunes

Sur les communes de Smarves, La Villedieu du Clain, Les Roches-Prémarie-Andillé (gestion par l'Arantelle) et Nouaillé-Maupertuis (gestion communale)

Enfance / Jeunesse

Constats généraux

Une coordination enfance-jeunesse à développer

La Communauté de communes a la compétence en matière d'enfance-jeunesse.

Avant 2016, il existait un seul poste de coordination pour la petite enfance, l'enfance et la jeunesse. Depuis 2018 il existe une coordination pour la petite enfance et une pour l'enfance jeunesse.

Le coordonnateur enfance-jeunesse a pour rôle de coordonner les activités des établissements et services enfance, jeunesse tout cela dans le cadre du projet global de la collectivité, et en lien avec les partenaires institutionnels et/ou associatifs.

Le constat qui peut être fait aujourd'hui est une difficulté à coordonner l'ensemble des actions et acteurs sur le territoire du fait notamment d'organisations encore hétérogènes sur le territoire pour un même dispositif :

A titre d'illustration, l'une des actions spécifique en direction des jeunes, les chantiers loisirs, qui sont organisés sur 14 communes pendant les vacances scolaires, si la majorité ont une gestion et une organisation réalisée par la CCVC, d'autres ont conservé une gestion communale. Par ailleurs, on constate des organisations et des pratiques différentes selon les communes :

- Fonctionnement : temps de travail à la journée, à la demi-journée, quelques heures dans la semaine
- Des valorisations différentes : chèques cadeaux, séjour organisé par les jeunes, temps de loisirs

Concernant l'ALSH, c'est de la compétence communautaire. Il s'agit aujourd'hui de gérer en régie directe les 4 ALSH et les Chantiers Loisirs communautaires, de travailler à une harmonisation des pratiques et du fonctionnement des 4 ALSH et de faire le lien avec l'ALSH géré par l'Arantelle qui lui est associatif.

Aujourd'hui, malgré une volonté des acteurs de travailler ensemble, on constate des difficultés pour tendre vers une harmonisation des pratiques du fait qu'il existe encore des fonctionnements anciens hérités des deux anciennes communautés de communes qui n'avaient pas forcément la même politique, même si un travail est mené entre les 2 anciens territoires pour tendre vers une politique commune.

Aujourd'hui, les actions qui sont gérées par les communes (chantier loisirs, local jeunes, autres initiatives) ne sont peut-être pas suffisant « intégrées » dans un espace de réflexion communautaire.

On peut faire le constat d'un manque d'une réflexion et d'une approche globale de ce qui peut se faire en termes d'actions pour l'enfance-jeunesse sur le territoire, quelque soit le mode de gestion : associatif, communal, communautaire.

« On ne peut pas concevoir les communes sans la CCVC et la CCVC sans les communes. Les enfants qui vont à l'ALSH et au périscolaire se sont les mêmes donc il y a un travail à mener en commun qui est important avec des passerelles. L'objectif est de permettre à la population de bénéficier des meilleurs services ». (Elu municipal)

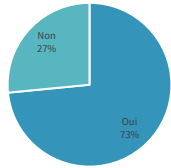
Enfance / Jeunesse

Pratiques et besoins

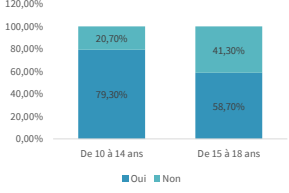
Des jeunes qui ont des activités de loisirs pour la grande majorité

La majorité des jeunes des vallées du Clain ont une ou des activités de loisirs en dehors de l'école (73 %) mais pratiqué pour un tiers d'entre eux en dehors du territoire. Les raisons de ces pratiques extraterritoriale sont très diverses (pas les infrastructures et l'offre sur le territoire, lieu de scolarité en dehors du territoire,...)

Activités de loisirs dans un club, association ou centre socio-culturel

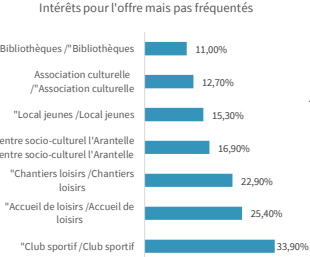


On observe une différence très importante dans le fait d'avoir une activité de loisir dans une structure à partir de l'âge de 14 ans. Ainsi si 20,70 % des 10/14 ans n'ont pas d'activité de loisirs ce chiffre passe à 41,30 % pour les 15/18 ans.



Une partie des familles qui ne recourt pas à l'offre pour diverses raisons

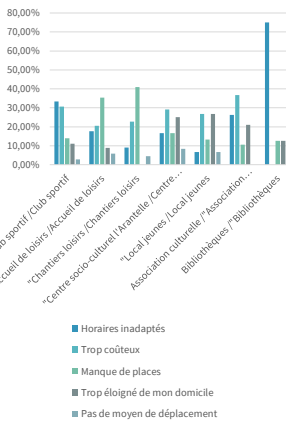
21 % des familles se disent être ou avoir été intéressées par une offre du territoire sans la fréquenter. Une non fréquentation plus marquée en ce qui concerne les clubs sportifs et l'accueil de loisirs.



Des raisons de cette non fréquentation différentes selon les structures :

- Horaires pour les bibliothèques et coût pour les clubs sportifs
- Manque de places pour l'accueil de loisirs et les chantiers loisirs
- Le coût et surtout l'éloignement pour le centre social l'Arantelle

Raison de la non fréquentation en fonction des structures

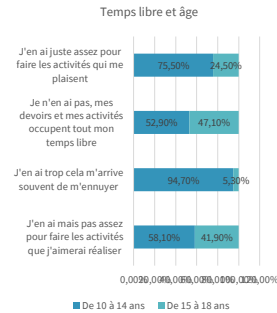


Enfance / Jeunesse

Pratiques et besoins

Des jeunes qui disent avoir peu de temps libre disponible... mais qui font un usage quotidien des écrans

Seulement 11,8 % des jeunes disent avoir trop de temps libre.



Une différence très marquée avec l'âge puisque la quasi-totalité des jeunes se déclarant avoir trop de temps libre ont moins de 15 ans.

Mais on constate que ce temps libre est principalement occupé au quotidien par l'usage d'outils numériques en particulier chez les plus de 14 ans, soit pour être en relation avec leurs pairs soit pour regarder des contenus numériques. Avec là encore une différence très prononcée en fonction de l'âge

où l'on observe une augmentation significative au quotidien de l'usage du numérique.

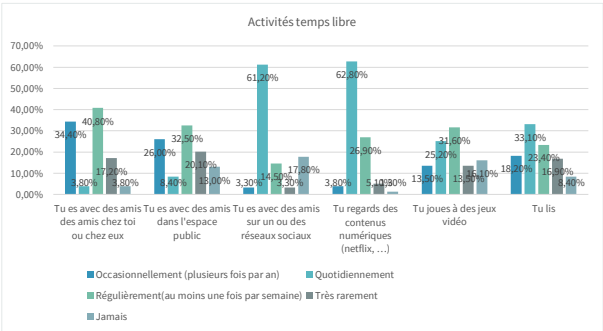
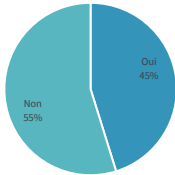
Des professionnels qui ont du mal à capter les jeunes...

Un des constats dressés auprès des acteurs jeunesse et de certains élus est leur difficulté à « capter » les jeunes le reste de l'année en dehors des actions du type « chantier loisirs » (sauf ceux ayant un local jeunes)

... et des jeunes qui veulent s'impliquer sans savoir comment

La moitié des jeunes interrogés se disent intéressés pour participer à la mise en œuvre d'actions jeunesse mais sans avoir d'idée de comment s'investir.

Serais-tu intéressé pour participer à la mise en place d'activités pour les jeunes ?



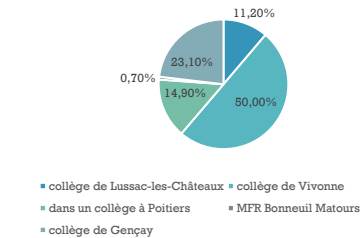
Enfance / Jeunesse

Pratiques et besoins

Des jeunes qui sortent du territoire pour poursuivre leur scolarité au collège et au lycée

Sur le territoire des Vallées du Clain, il existe un seul collège, celui de Vivonne, qui accueille les jeunes de quelques communes des vallées du Clain. Les autres jeunes vont dans les collèges de Gençay, Lussac les Châteaux et 3 collèges de Poitiers. Concernant l'entrée au lycée, il n'existe pas de lycée sur le territoire. Les jeunes partent dans un lycée du département. On a donc une jeunesse qui part du territoire, à partir du secondaire et qui est éparpillée. Les jeunes rencontrés au Local Jeunes aiment y venir notamment pour retrouver leurs amis du territoire (Jeunes qui étaient ensemble au collège à Gençay et qui aujourd'hui sont dispersés dans différents lycées à Poitiers).

Ainsi l'enquête menée auprès des jeunes, confirme bien cet éparpillement dans différents collèges du département.



La mobilité

Il ressort de l'enquête menée auprès des jeunes et des échanges avec les acteurs une problématique de mobilité pour se déplacer sur le territoire et à Poitiers notamment concernant l'offre de transport en commun : peu de bus, des horaires pas adaptés, une habitation éloignée des grands axes et donc des arrêts de bus.

Pour autant, le problème de mobilité ne semble pas être un frein à la réalisation d'activités.

Pouvoir proposer aux jeunes au-delà de l'ALSH « enfant » des actions « jeunesse »

Selon les animateurs des ALSH et certains élus communaux, il serait important de pouvoir proposer des activités pour les jeunes du territoire notamment où il n'existe pas de Local Jeunes. Conscients qu'il ne sera pas possible de mettre en place des actions, structures... sur l'ensemble du territoire, les acteurs souhaitent pouvoir aller, mutualiser leurs moyens et compétences afin de répondre au mieux aux besoins des jeunes en étudiant notamment la possibilité de développer des dispositifs itinérants.

Quelle méthode pour impliquer des jeunes dans les projets ?

Face au besoin exprimé par les professionnels de pouvoir permettre aux jeunes de trouver leur place sur le territoire et de les accompagner, les impliquer dans les projets, le choix des activités, les acteurs expriment le besoin d'avoir des moyens humains, des locaux pour répondre à cela.

Certains élus communaux ont en réflexion la création de conseils communaux de jeunes qui permettraient aux jeunes d'une commune d'avoir une instance pour s'exprimer et faire part de leurs projets.

Ce besoin d'impliquer les jeunes du territoire est majoré par le fait que les jeunes, une fois qu'ils rentrent dans le secondaire, sont éparpillés dans différents collèges sur le département. L'objectif serait de leur permettre de se retrouver entre jeunes habitant sur un même territoire.

Développer les liens avec les associations du territoire

Le territoire des Vallées du Clain a un tissu associatif important avec une offre diversifiée. Les professionnels des ALSH souhaiteraient pouvoir développer les partenariats avec les associations présentes sur le territoire.

L'enfance/jeunesse

En synthèse, le champ de l'enfance/jeunesse :

Une évolution importante du nombre de jeunes sur ce territoire ces dernières années

De nombreux acteurs proposant une offre de loisirs et de vie sociale
Un secteur peu professionnalisé

Une hétérogénéité de l'offre à destination des jeunes

Un public jeune peu captif mais souhaitant s'impliquer dans la mise en place d'actions jeunesse sur le territoire

Une volonté des acteurs de développer des actions pour les jeunes en les impliquant

Enfance / Jeunesse

Synthèse des enjeux

Des différentes étapes du diagnostic, trois enjeux majeurs ont pu être identifiés avec les acteurs du territoire :

- Définir le champ d'action de la CCVC en matière de politique jeunesse
- Coordonner et animer en réseau des actions relatives à l'enfance-jeunesse sur le territoire et tendre vers une coordination territoriale
- Améliorer et développer l'accès à l'offre de loisirs existante notamment en direction de la jeunesse
- Construire une politique jeunesse impliquant les jeunes du territoire

1er enjeu : Définir le champ d'action de la CCVC en matière de politique jeunesse

Avoir un positionnement de la CCVC concernant son champ d'intervention et de compétences en termes de politique jeunesse.

2ème enjeu : Coordonner et animer en réseau des actions relatives à l'enfance-jeunesse sur le territoire et tendre vers une coordination territoriale

Actuellement, comme déjà mentionné, la coordination agit dans un périmètre restreint. Or il semble opportun que cette coordination puisse être élargie pour faire bénéficier les habitants des mêmes services, d'impulser des dynamiques collectives liées à l'enfance et la jeunesse.

Il s'agirait dans le cadre de la mission de coordination de :

- Inclure dans la réflexion les acteurs touchant prioritairement les jeunes à savoir les acteurs associatifs notamment les clubs sportifs pourvoyeurs d'une offre de service à la population et notamment aux jeunes; les associations étant en plus demandeuses de partenariat. On rappellera ici, que suite à l'enquête auprès des jeunes, 73% d'entre elles sont en lien avec un club sportif, culturel...
- Inclure les acteurs ayant des actions spécifiques envers la jeunesse mais dont le fonctionnement est indépendant de la Communauté de Communes comme l'Arantelle.
- Développer une cohésion territoriale à travers des projets communs mêlant toutes les structures du territoire, qu'elles soient associatives ou communautaires.
- Construire une politique enfance-jeunesse de manière concertée

3ème enjeu : Améliorer et développer l'accès à l'offre de loisirs existante notamment en direction de la jeunesse

- En termes de couverture territoriale et de mobilité : Proposer quelque chose pour les jeunes du territoire où il n'y a pas de Local Jeunes ou si pas de création, réfléchir à des dispositifs délocalisés voire itinérants.

- Mieux communiquer auprès des jeunes et de leur famille en faisant vivre les outils existants (existence d'un annuaire des associations au niveau de la CCVC mais n'est pas à jour) et en interrogeant le langage et les réseaux de diffusion auprès de la jeunesse de l'existant.

- Intégrer le secteur associatif aux questions relatives à la jeunesse

4ème enjeu : Construire une politique jeunesse impliquant les jeunes du territoire

Du travail d'enquête mené auprès des élus, des acteurs, des habitants et des jeunes le constat a pu être dressé que le public 12/17 ans constitue une population que l'on a du mal à capter, avec une mauvaise connaissance des besoins réels de ce public/l'offre, en raison principalement du fait qu'il n'est pas associé à la construction de cette offre elle-même.

Face à ces constats il semblerait important de :

- Réfléchir à la méthode pour les « capter » : via les associations sportives et culturelles, en s'adaptant aux moyens de communication des jeunes pour favoriser l'expression de leurs besoins et multiplier les sources de recueil des participations et propositions, création de Conseil Communal des Jeunes dans certaines communes...
- Permettre aux jeunes de trouver leur place et de les accompagner en ayant des moyens humains, des locaux, les impliquer dans les projets, le choix des activités.

L'ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE

Périmètre et définition de la politique de soutien à la parentalité

Ceux-ci proposent des actions qui répondent à plusieurs objectifs :

- L'accompagnement à la parentalité est à la croisée de grands axes de politiques publiques. Il relève de plusieurs financements. Certains dispositifs sont centrés sur les parents, d'autres sur les enfants, notamment sur des parents ou enfants en difficulté.

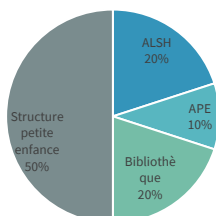


L'accompagnement à la parentalité

Constats généraux

Peu d'acteurs disent mener des actions d'accompagnement à la parentalité mais une offre toutefois diversifiée

A l'échelle intercommunale, 10 acteurs déclarent mener des activités dans le domaine de l'accompagnement à la parentalité. Au-delà des acteurs financés spécifiquement par la CAF pour ces missions (L.A.E.P.), on retrouve essentiellement des acteurs de la petite enfance et de l'enfance-jeunesse : multi-accueil, Relais Petite Enfance, ALSH, APE et bibliothèques.



Les activités réalisées sont assez diverses : organisation de soirées débats sur des sujets autour de la parentalité, aide aux devoirs, accueil des familles en recherche d'un mode d'accueil, lieu d'échanges et de partage entre parents et professionnels, mise à disposition de documentation, activités « Bébé lecteur », spectacles familiaux.

Les dispositifs « CAF » : une offre peu développée

- LAEP : un bon maillage du territoire avec un LAEP communautaire et un LAEP associatif itinérant qui couvre plusieurs communes du territoire.

- CLAS : un dispositif porté par le centre social l'Arantelle qui intervient sur 2 communes, essentiellement axé sur l'aide aux devoirs.

- 1 seul dispositif REAAP porté par une APE.

- Pas de ludothèque.



L'accompagnement à la parentalité

Constats généraux

La coordination handicap

Il existe sur le territoire des Vallées du Clain une coordination handicap sur 7h semaine réalisée par la directrice du multi accueil Nénuphar. La coordination couvre toutes les tranches d'âge petite enfance et enfance jeunesse.

Les missions sont :

- Faciliter l'inclusion des enfants porteurs de handicap au sein des structures petite enfance et accueil de loisirs de la Communauté de communes des Vallées du Clain,
- Informer les structures d'accueil, petite enfance et de loisirs (banque de documents réunions, échanges...) Et les familles des possibilités d'accueil,
- Mettre en relation les structures d'accueil et les familles si besoin, les structures d'accueil et le réseau d'acteurs handicap,
- Accompagner les équipes des structures à se former, à mettre en place des projets éducatifs participant à l'inclusion des enfants porteurs de handicap,
- Travailler en partenariat avec la CAF, la MSA, la PMI et le réseau d'acteurs handicap,
- Mettre à disposition du matériel pédagogique multisensoriel,
- Connaître les missions du réseau handicap, à la LSF pour accueillir les familles sourdes ou malentendantes.

Les consultations de la PMI

Il existe sur le territoire des consultations proposées par le service de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Département de la Vienne (Maison des Solidarités de Fontaine-Le-Comte).

Ce service met à disposition des familles ayant des enfants âgés de 0 à 6 ans un ensemble de professionnels (médecins, sage-femmes, puéricultrices, psychologues...) en proposant des prestations médicales, psychologiques... et des conseils en faveur des futures mères, des familles et des enfants. Ces professionnels ont un rôle d'orientation vers d'autres acteurs (PEP 86, coordination handicap, service social du département...) en fonction des problématiques repérées chez l'enfant et/ou dans la famille : handicap, problématique budgétaire, famille monoparentale, etc.

Il existe 3 sites de consultations/permanences sur la CCVC : Vivonne (Maison de Santé, CMS), La Villedieu (locaux de Chat Perché) et à Nouaillé (locaux du multi-accueil).

Dans le cadre de ces consultations, les professionnels font beaucoup de prévention et sont amenés à réaliser de plus en plus d'accompagnement à la parentalité en répondant aux différentes questions sur les parents se posent.

Le service de PMI intervient également dans les écoles pour réaliser les bilans de santé des 3 ans mais aussi pour proposer des interventions en lien avec le soutien à la parentalité (ex : l'enfant et les écrans...).

Accompagnement à la parentalité

Constats généraux

Existence d'un bon maillage du territoire en termes de structures en direction de la petite enfance (LAEP, Relais Petite Enfance)

Pour les acteurs, s'il existe une offre en termes de soutien à la parentalité « petite enfance » sur le territoire qu'il faut continuer à développer, celle-ci doit pouvoir apporter des réponses à des besoins spécifiques repérés : ex : Besoin des futures mamans, épuisement maternel/parental avec une demande d'offre d'accompagnement à la parentalité mais sans les enfants

Concernant les dispositifs existants sur le territoire, le LAEP au-delà de 6 ans ne peut plus accueillir ces familles or il existe une demande importante des familles qui souhaiteraient continuer à venir. Il se pose la question de l'aménagement des espaces existants, l'adaptation du matériel à des enfants plus âgées, des jeux...

Les professionnels de la petite enfance font remonter le fait que les familles qui ont des enfants porteur d'un handicap ne savent pas forcément que les structures petite enfance et enfance-jeunesse ont la possibilité d'accueillir des enfants en situation de handicap.

Un déficit d'actions concernant l'offre d'accompagnement à la parentalité en direction des parents d'enfants et adolescents

Il ressort de l'enquête menée auprès des acteurs et des habitants un déficit d'actions sur ce territoire concernant l'offre d'accompagnement à la parentalité en direction des parents d'enfants et d'adolescents avec des besoins d'accompagnement par des professionnels autour de thématiques tels que communiquer avec son enfant ou bien gérer le rapport aux écrans pour les parents d'adolescents.

Accompagnement à la parentalité

Pratiques et besoins

La parentalité au cœur des évolutions de la société

Dans l'enquête CNAF de 2016, plus de deux parents sur cinq jugent difficile l'exercice de leur rôle. Les tranches d'âge des 11-14 ans et des 15-17 ans sont perçues comme les plus difficiles par les parents.

Ces dernières décennies, les structures familiales ont rapidement évolué : un enfant sur cinq vit dans une famille monoparentale, constituée dans 82% des cas d'une mère avec un ou des enfants. Les familles monoparentales sont plus fortement exposées à la précarité que les autres types de familles. Par ailleurs, un enfant sur neuf vit dans une famille recomposée.

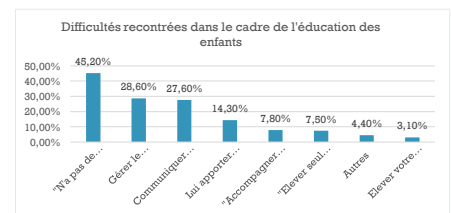
Dans l'enquête menée auprès des habitants sur le territoire des Vallées du Clain, les familles monoparentales expriment davantage être en difficulté par rapport à l'éducation de leurs enfants que les parents en couple.

Des préoccupations parentales variables en fonction de l'âge de l'enfant

Le degré de préoccupation parentale semble aller croissant au fur et à mesure de l'avancée en âge des enfants puisque dans l'enquête menée auprès des habitants, les familles exprimant le moins de difficultés, sont davantage celles qui ont des enfants de moins de 3 ans.

Par ailleurs, les familles sont confrontées à l'émergence de nouvelles questions telles que l'utilisation de nouveaux modes de communication par les jeunes (accès aux réseaux sociaux, utilisation de smartphones...)

Ainsi, dans l'enquête menée auprès des habitants, les principales difficultés rencontrées sont : « Gérer le rapport aux écrans » puis « le soutien scolaire » pour les parents d'enfants de 11-17 ans » puis « Communiquer avec votre enfant, gérer des conflits, affirmer votre autorité... » quelque soit l'âge de l'enfant.

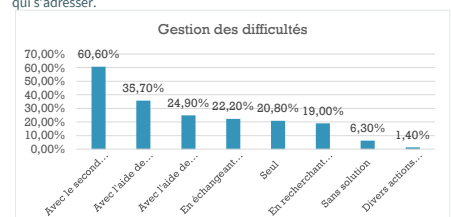


Gestion des difficultés

Plus de 60% des répondants à l'enquête habitants rencontrant des difficultés dans le cadre de l'éducation de leurs enfants disent gérer les difficultés avec le second parent.

Parmi les parents, qui sollicitent l'aide des professionnels, ce sont avant tout des professionnels libéraux : psychologues, orthophonistes, ergothérapeutes..., pédiatres, médecins traitants, puis viennent des structures plus spécialisées : Centre-Médico-Psychologique pour Enfants et Adolescents (CMPEA), Protection Maternelle et Infantile (PMI), et enfin des structures identifiées « soutien à la parentalité » (LAEP).

Parmi ceux qui ont géré la situation seul, presque la moitié ne savait pas à qui s'adresser.

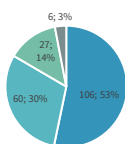


Accompagnement à la parentalité

Pratiques et besoins

La moitié des personnes sollicitant une aide extérieure va trouver des réponses hors du territoire

Réponses sur le territoire



■ Non ■ Oui, en partie ■ Oui ■ Ne sait pas / n'a pas cherché

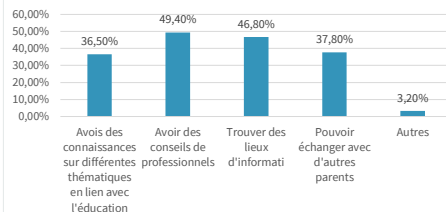
Si la moitié des parents ont trouvé une aide en dehors du territoire les raisons à ce recours sont très hétérogènes :

- Absence de réponse sur le territoire notamment concernant l'aide aux devoirs, besoin d'une structure spécialisée pas présente sur le territoire...
- Les horaires des services existants ne sont pas toujours adaptés aux contraintes des familles
- Leurs habitudes de vie hors du territoire
- Méconnaissance de l'offre existante sur le territoire

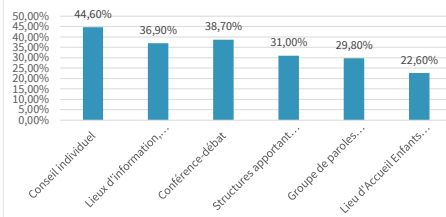
Besoins exprimés : avoir des conseils de professionnels, trouver des lieux d'information

Parmi les personnes enquêtées qui expriment des besoins en termes de soutien à la parentalité, celles-ci souhaitent principalement obtenir des conseils de professionnels à propos de sujets qu'ils perçoivent comme des facteurs de préoccupations quotidiens dans leur rôle de parents, par des conseils individuels et sur des lieux d'information.

Besoins en termes de soutien à la parentalité



Sous quelle forme



L'accompagnement à la parentalité

En synthèse, le champ de l'accompagnement à la parentalité :

L'offre sur le territoire : Des actions qui sont portées par quelques acteurs
Peu de dispositifs "CAF" sur le territoire

Un bon maillage du territoire en termes d'offre d'accompagnement à la parentalité en direction des parents de jeunes enfants

Un déficit d'actions concernant l'offre d'accompagnement à la parentalité en direction des parents d'enfants et adolescents

La parentalité au cœur des évolutions de la société

Des préoccupations parentales qui concernent la petite enfance, l'enfance et la jeunesse

L'accompagnement à la parentalité

Synthèse des enjeux

Des différentes étapes du diagnostic, trois enjeux majeurs ont pu être identifiés avec les acteurs du territoire pour permettre d'offrir aux familles un parcours fluide d'accompagnement allant de la période de la grossesse à la naissance de l'enfant jusqu'à l'adolescence.

- Améliorer l'accès à l'offre existante concernant les actions de soutien à la parentalité en direction de la petite enfance
- Développer une offre de soutien à la parentalité en direction des parents d'enfants et d'adolescents
- Coordonner les actions et l'ensemble des acteurs sur le territoire.

1er enjeu : Améliorer l'accès à l'offre existante concernant les actions de soutien à la parentalité en direction de la petite enfance

- Mieux informer les parents sur les dispositifs existants et aider les parents à s'orienter dans l'offre de services et d'informations mise à leur disposition pour qu'ils puissent en tirer le meilleur parti.
- Intégrer, dès la conception des activités destinées aux enfants, les besoins de l'ensemble de leur famille (horaires d'ouverture, accueil de fratries, mise à disposition de ressources spécialisées, conception et accessibilité universelle...)
- Développer l'offre de service de la parentalité en répondant aux besoins des familles (proposer des dispositifs itinérants permettant d'aller vers les familles, dispositifs à destination uniquement des parents, conseil individuel...)
- Favoriser l'accompagnement des familles concernées par l'annonce d'un diagnostic de handicap lors des premières années de l'enfant

2ème enjeu : Développer une offre de soutien à la parentalité en direction des parents d'enfants et d'adolescents

- Aller vers les familles qui ont des besoins et informer sur l'offre existante en identifiant un ou des référents parentalité
- Développer les lieux d'accueil ou d'échanges enfants-parents pour les familles d'enfants âgés de + de 6 ans notamment dans les lieux déjà fréquentés par les parents
- Favoriser le développement d'actions partenariales permettant de mutualiser les moyens et de créer du lien entre acteurs
- Permettre une pérennité des dispositifs par la mise en œuvre de moyens humains et financiers
- Mise en place de CLAS et Repenser les CLAS pour en faire un levier efficace pour renforcer tant la participation des parents à la vie des établissements scolaires que les compétences parentales sur le champ de suivi de la scolarité de leurs enfants

3ème enjeu : Coordonner les actions de soutien à la parentalité et l'ensemble des acteurs sur le territoire.

Il existe, aujourd'hui, sur le territoire des Vallées du Clain, trois missions de coordination : une sur la petite-enfance, une sur le handicap et une sur l'enfance-jeunesse avec chacune des liens avec la thématique du soutien à la parentalité.

Ainsi, comment organiser demain une coordination transversale au niveau local entre les structures, les acteurs, et la complémentarité des dispositifs entre les champs de la petite enfance et de l'enfance jeunesse?

L'ACCES AUX DROITS SOCIAUX ET
AUX SERVICES

L'accès aux droits

Éléments de définition

Toute personne, quel que soit son âge, sa nationalité, son niveau de vie ou le lieu où elle habite, doit pouvoir, en dehors de tout procès :

- connaître ses droits et ses obligations,
- être informée sur les moyens de les faire valoir ou d'exécuter ses obligations.

L'aide à l'accès au droit, définie par la loi du 18 décembre 1998, consiste à offrir, dans des lieux accessibles à tous, des services :

- d'information sur les droits et devoirs des personnes,
- d'orientation vers les organismes, les services ou professionnels chargés d'assurer ou de faciliter l'exercice des droits,
- d'aide à l'accomplissement des démarches nécessaires à l'exercice d'un droit ou l'exécution d'une obligation,
- d'assistance au cours de procédures non juridictionnelles, pour permettre à une personne d'être assistée par un professionnel compétent devant certaines commissions ou devant certaines administrations,
- de consultations juridiques et d'assistance pour la rédaction ou la conclusion d'actes juridiques.

Au regard de l'ensemble de ces objectifs, l'aide à l'accès au droit contribue à réduire les tensions sociales, les risques d'exclusion et elle permet de prévenir les litiges. A ce titre, elle est un facteur de cohésion sociale.

L'accès aux droits est conditionné par la connaissance qu'ont les usagers de leurs droits et des dispositifs pour y accéder. En cas de difficultés, les personnes concernées ont besoin de connaître les recours à leur disposition et, parfois, d'être accompagnées dans ces démarches. La complexité des procédures, le manque d'informations, la multiplicité des dispositifs sont autant de freins à un accès aux droits, de même que les difficultés que les usagers rencontrent lors du traitement de leurs demandes par les services publics ou les organismes assurant la gestion des droits sociaux.



Source : « Améliorer l'accès aux droits : la ville relève le défi - Ville de Grenoble – 2017 »

De nombreux travaux sur l'accès aux droits insistent sur l'ampleur du phénomène de non-recours c'est-à-dire sur le nombre d'intéressés qui, par ignorance ou découragement, ne demandent pas les aides auxquelles ils ont droit.

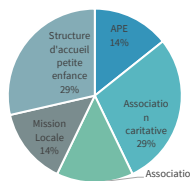
L'accès aux droits

Constats généraux

Peu de structures s'identifient comme menant des activités concernant l'accès aux droits

A l'échelle intercommunale, 7 acteurs déclarent mener des activités dans le domaine de l'accès aux droits :

Type de structure



Parmi ces structures, on retrouve des acteurs « classiques » tels que la mission locale, association caritative et d'autres acteurs dont les missions principales relèvent de domaines tels que la petite enfance, l'enfance-jeunesse et les activités de loisirs.

Les actions et activités réalisées par ces acteurs en termes d'accès aux droits sont assez diverses et si certaines relèvent des questions d'accès aux droits, d'autres relèvent davantage d'un autre domaine d'intervention (animation de la vie sociale, loisirs...) : Boom, kermesse, repas dansant, information et orientation prestation CAF CMG aux parents employeurs d'assistantes maternelles, emploi d'une personne en contrat P.E.C, accompagnement individuel/global des personnes en situation de précarité, Sport santé en développement et accès avec aide à la licence,

SAO, SIAO, pôle hébergement, service pour les personnes victimes de violences, Point info santé, logement, ateliers numériques, accueil multi-public.

Peu d'accompagnements réalisés par la chargée d'intervention sociale de la CAF sur ce territoire

Sur ce secteur, une centaine d'accompagnements ont été réalisés depuis mars 2016 qui portent surtout sur les situations de séparation. Concernant l'accompagnement des bénéficiaires du Rsa Maji (pour les personnes seules avec enfants), ce sont essentiellement des problématiques de modes de garde, de mobilité et de gestion budgétaire.

Des modes d'intervention et pratiques différentes

Des acteurs qui interviennent à l'échelle du département, de l'ancien canton, de la CCVC, voire de la commune donc des initiatives qui peuvent rester localisées et peu connues des autres acteurs

Certains proposent des accompagnements individuels des personnes, d'autres développent des actions collectives, d'autres proposent les deux.

Des modes de collaboration entre acteurs centrés autour de situations individuelles ou d'actions ponctuelles

A ce jour, il existe des liens entre acteurs mais qui se font essentiellement autour de situations individuelles, au cas par cas ou lors d'actions ponctuelles. Les acteurs du territoire témoignent d'une volonté forte de travailler sur la formalisation d'un réseau d'acteurs afin de pouvoir proposer aux personnes accompagnées un accompagnement qui soit global.

Des outils existants à destination des habitants mais qui restent à l'échelle d'une ou de plusieurs communes

ex : guide à disposition des habitants des communes de Smarves, Les Roches-Prémarie et La Villegieu-Du-Clain, pour savoir quel professionnel peut intervenir par rapport au besoin identifié.

La dématérialisation des services publics

Le Baromètre du numérique 2016 montre que le numérique progresse en France tant en matière d'équipements que d'usages, y compris pour les démarches administratives et fiscales. Mais il relève également que 13 % de la population se dit dans l'incapacité de déclarer ses revenus en ligne ou d'obtenir des informations sur Internet, soit 7 millions de personnes auxquelles viennent s'ajouter la population qui déclare avoir besoin d'un accompagnement de la part des pouvoirs publics pour se familiariser avec la dématérialisation (19 %). Ces usagers peuvent, également, se trouver dans une situation de précarité socio-économique qui vient accentuer les difficultés, et ce d'autant plus que le droit aux prestations est important, et que les conditions d'éligibilité et donc les démarches nécessaires sont multipliées.

Les acteurs du territoire font état de cet effet « pervers » du tout numérique qui selon eux rend les bénéficiaires qu'ils accompagnent dépendants d'eux alors que leur mission est de les accompagner vers davantage d'autonomie.

Certains acteurs (Centre Social, Mission Locale) mettent en œuvre des actions auprès des usagers de manière à les aider à leur faciliter ce passage des démarches au tout numérique.

➤ Absence d'un travail en réseau entre acteurs

➤ L'effet pervers de la dématérialisation des services publics

L'accès aux droits

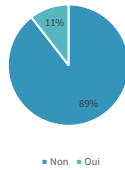
Pratiques et besoins

- 11 % des personnes interrogées ont eu des difficultés pour des démarches administratives

L'accès aux démarches administratives

Dans l'enquête menée auprès des habitants du territoire, 11% déclare avoir rencontré des difficultés récemment pour accomplir des démarches administratives ou faire des demandes d'aides. Si on compare aux enquêtes menées au niveau national* où une personne sur cinq éprouve des difficultés à accomplir les démarches administratives courantes, ce taux peut paraître faible. Mais il est à mettre en lien avec le mode de diffusion et de passation de l'enquête qui a « exclu » des réponses potentielles une partie de la population, celle ne disposant pas d'accès à Internet et donc particulièrement vulnérable à cette problématique de l'accès aux droits.

Difficultés rencontrées dans l'accès aux droits



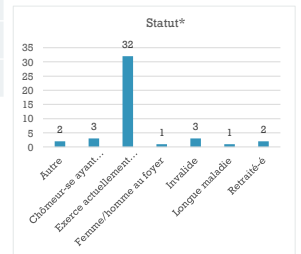
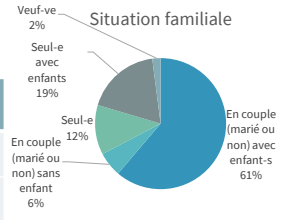
* Enquête sur l'accès aux droits Relations des usagers et usagers avec les services publics : le risque du non-recours

Si on regarde du côté des taux de téléprocédure - qui peut constituer un indicateur d'accès aux services - on constate hormis le logement des taux similaires voire supérieurs aux autres EPCI du département.

	Logement	Minima	Allocation de rentrée scolaire	Paje
Grand Poitiers	74,4	96,2	74,4	38,6
Vienne et Gartempe	61,9	95,9	87,3	39,8
Vallées du Clain	60,1	95,8	90,5	44,7
Haut Poitou	59,8%	97,2%	88,8%	37%
Gd Châtelleraut	57,8%	95,5%	81,1%	37,2%
Loudunais	55,7%	96,1%	87,7%	43,9%
Civraisien	48,7%	95,5%	87,7%	43,2%

Source : CAF de la Vienne - Les taux de téléprocédure

Il est néanmoins intéressant de constater que parmi les personnes ayant exprimé des difficultés pour accomplir des démarches administratives, une grande majorité est constitué de familles en couple avec enfants et de personnes en emploi.



*En valeur

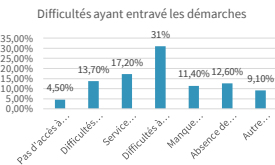
L'accès aux droits

Pratiques et besoins

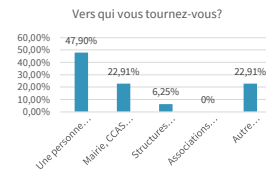
- L'entourage et les mairies comme recours principaux

Les difficultés ayant entravé les démarches les plus fréquentes

Une des difficultés les plus fréquemment rapportées est la difficulté à contacter quelqu'un. C'est également la première difficulté rapportée dans l'enquête nationale sur l'accès aux droits, difficulté qui est à replacer dans le contexte de la dématérialisation croissante des services et administrations publics et de la réduction du nombre de guichets. Un service éloigné du domicile est la deuxième difficulté la plus citée. Des difficultés dans l'utilisation d'Internet est le troisième problème le plus cité. Cette difficulté à également été remontée par les acteurs de l'accès aux droits rencontrés sur les Vallées du Clain, difficulté qui selon eux, concerne plusieurs classes d'âge même si ça ne prend pas la même forme.



Face à ces difficultés, les personnes se tournent en priorité vers une personne de leur entourage puis vers leur mairie/CCAS ou vers un autre acteur non identifié comme étant une « ressource dans l'accès aux droits ». Il est sans doute plus facile pour ce type de démarches de solliciter un proche que d'aller de suite vers un service public qui peut représenter pour ces personnes un besoin d'accompagnement, besoin plus important.



Parmi les personnes qui ont répondu « autres » certaines ont dit « qu'elles laissaient tomber ». Si la majorité des personnes confrontées à des difficultés pour résoudre un problème avec un service public ou une administration va persister dans leurs démarches et parviennent à obtenir ce que le problème en question soit résolu pour 12 % des personnes qui rencontrent des difficultés dans leurs démarches avec les services publics abandonnent leurs démarches.* Ces réactions traduisent une forme de résignation de la part de la moitié des usagers en difficulté dans leurs relations avec les services publics, qui fait écho à leur méconnaissance de leurs droits de recours

Un réseau d'acteurs pour prévenir les ruptures de parcours

Les acteurs rencontrés ont soulevé le fait que les modes de collaboration entre diverses structures constituent eux aussi une chaîne vers l'accès aux droits et ce pour prévenir les ruptures. Ils témoignent d'un enjeu fort de cohésion entre acteurs sur ce territoire, où il existe un certain nombre d'acteurs et d'initiatives mais dont l'organisation repose encore sur des fonctionnements calqués sur les anciens cantons.

Informé : une démarche pour avancer pour le bien commun

Il existe sur ce territoire certes un besoin d'information entre acteurs pour savoir qui fait quoi en développant notamment des outils d'interconnaissance mais également un besoin d'informer les personnes qui ont le plus besoin des services publics et qui sont celles qui éprouvent le plus de difficultés à accéder à leurs droits des ressources existantes.

Un besoin d'aller vers une démarche de coordination des acteurs du territoire avec un pilote identifié

Parce que les problématiques d'accès aux droits sont diverses (santé, logement, emploi, mobilité...) et mobilisent de nombreux acteurs, les acteurs rencontrés se sont accordés sur le fait que l'identification et le recueil des ressources du territoire en amont sont un préalable nécessaire pour aller vers une démarche de coordination des acteurs. Cette démarche de coordination doit s'inscrire dans une perspective de stratégie commune sur le territoire.

Pour que la mise en œuvre de projets partagés ne reste pas à l'état de projet, les acteurs ont exprimé le besoin d'avoir un animateur légitime sur le territoire qui puisse animer le réseau des acteurs.

* Enquête sur l'accès aux droits : Relations des usagers et usagers avec les services publics : le risque du non-recours - Mars 2017

L'accès aux droits

En synthèse, le champ de l'accès aux droits :

La dématérialisation des services publics : l'effet pervers du "tout numérique"

Mieux identifier les besoins d'accompagnement des usagers

Aller vers un travail collaboratif en réseau entre acteurs

L'accès aux droits

Synthèse des enjeux

Des différentes étapes du diagnostic, trois enjeux majeurs ont pu être identifiés avec les acteurs du territoire autour de l'orientation suivante : comment développer une approche en réseau « intégrée » qui permette l'accès aux droits et l'accompagnement global des personnes ?

- Animer/coordonner les acteurs et les actions concernant l'accès aux droits sur le territoire
- Rendre l'inter-connaissance des acteurs plus opérationnelle de manière à mieux répondre aux besoins des bénéficiaires
- Identifier les besoins d'accompagnement des usagers, les informer sur les ressources existantes afin d'éviter le non-recours aux droits
- Favoriser l'accès au numérique pour tous

1^{er} enjeu : Animer/coordonner les acteurs et les actions concernant l'accès aux droits sur le territoire

Les acteurs de terrain se connaissent et, parce que la complexité des situations peut rendre nécessaire une intervention à plusieurs, créent naturellement leurs propres réseaux fondés sur leurs connaissances interpersonnelles. Cependant, pour durer, ces réseaux doivent être coordonnés par un porteur légitime. Sans un animateur clairement identifié, le réseau peut s'étioler.

- Mettre en œuvre une démarche de coordination qui doit s'inscrire dans une perspective de stratégie commune sur le territoire.
- Articuler les interventions, agir en complémentarité dans l'intérêt des bénéficiaires et leur apporter un accompagnement global
- Identifier un pilote légitime

2^{ème} enjeu : Rendre l'inter-connaissance des acteurs plus opérationnelle de manière à mieux répondre aux besoins des bénéficiaires

Pour aller vers une cohésion des acteurs, enjeu fort sur ce territoire, il apparaît pertinent de :

- Savoir qui fait quoi sur le territoire, le périmètre d'action, à quelle échelle de manière à fluidifier la prise en charge des usagers
- Arriver à mieux se connaître pour déconstruire des représentations, mieux collaborer, partager des constats, des difficultés...
- Renforcer le maillage d'organismes publics ou associatifs au niveau local
- Promouvoir un fonctionnement en réseau intégré pour assurer un meilleur accompagnement en intégrant de nouveaux acteurs et notamment les bénévoles

3^{ème} enjeu : Identifier les besoins d'accompagnement des usagers, les informer sur les ressources existantes afin d'éviter le non-recours aux droits

L'éloignement et la dématérialisation des services peuvent engendrer une difficulté croissante dans l'accès aux droits. Par ailleurs, la systématisation des démarches en ligne peut être un frein important à l'accès aux droits. Face à ces freins, il apparaît nécessaire :

- Identifier les besoins des usagers de manière précise afin d'apporter des réponses adaptées
- Informer les usagers des ressources existantes sur le territoire

4^{ème} enjeu : Favoriser l'accès au numérique pour tous

Favoriser l'apprentissage du numérique afin de garantir l'accès de tous aux services publics

L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

L'animation de la vie sociale ?

- Notion d'animation de la vie sociale impulsée dans le cadre de la politique publique de la branche famille de la sécurité sociale : « *elle contribue à faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne, en particulier au travers des centres sociaux et des structures d'animation locale* ».
- En s'en tenant au périmètre défini par la politique de la CNAF, celle-ci « limite » l'animation de la vie sociale « *à l'ensemble des interventions qui s'appuient sur des équipements de proximité, principalement des centres sociaux mais également des petites structures d'animation locale. Leur action se fonde sur une démarche globale pour répondre aux besoins des familles et leurs difficultés de vie quotidienne mais aussi pour répondre aux problématiques sociales collectives d'un territoire* »*
 - Ce périmètre du champ des acteurs qui participent à l'animation de la vie sociale, apparaît pour le moins restrictif au regard des 1,3 millions d'associations actives en France, de la multitude de services municipaux, départementaux, proposant une offre d'animation.
 - Un élément au cœur de l'appréhension de la notion par la CNAF, repose sur la participation des usagers/habitants : « *l'animation de la vie sociale repose sur une dynamique de mobilisation des habitants et sur des interventions sociales (...)* »
- Cette association d'une méthode (la participation des habitants, l'empowerment) et d'objectifs (le mieux vivre ensemble, l'amélioration de l'accès aux droits,...), n'est pas uniformément partagée et constitue en soi un enjeu majeur dans l'établissement d'une politique d'animation de la vie sociale.

*Circulaire Cnaf n°2012-013 du 20 juin 2012

Animation de la vie sociale

Données d'enquête auprès des acteurs

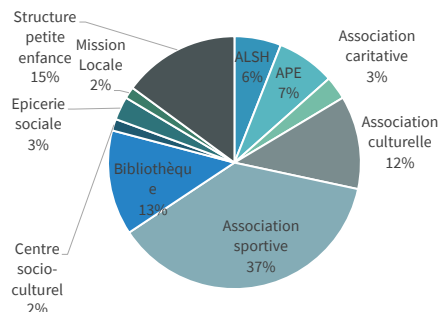
- **Une richesse associative :**
213 acteurs dont 144 associations recensés sur le territoire des Vallées du Clain pouvant intervenir dans les champs de la petite-enfance, l'enfance-jeunesse, l'accès aux droits, la parentalité et l'animation de la vie sociale

➤ Les acteurs recensés :

Type de structures	Effectif
Multi-accueil	5
Relais Petite Enfance	4
LAEP	2
MAM	4
ALSH communautaires	4
Centre socio-culturel APE	16
Associations sportives	121
Associations culturelles	21
Bibliothèques	12
Associations caritatives	2
Epicerie sociales et solidaires	3
Mission Locale	1
CCAS	16
Maison des Solidarités	1

➤ Les acteurs enquêtés :

Type de structure	Nombre
ALSH	4
APE	5
Association caritative	2
Association culturelle	8
Association sportive	25
Bibliothèque	9
Centre socio-culturel	1
Epicerie sociale	2
Mission Locale	1
Structure petite enfance	10
Total général	67



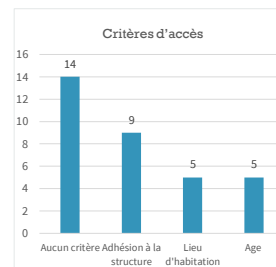
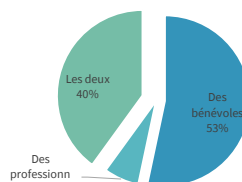
Animation de la vie sociale

Si l'Arantelle constitue l'acteur majeur et l'unique financé au titre d'acteur de l'animation de la vie sociale sur ce territoire, il serait réducteur de limiter la question de l'animation de la vie sociale à ce seul acteur.

L'offre proposée est très diverse allant d'activités de loisirs récurrentes à l'organisation d'événements. La grande majorité des acteurs fonctionnent avec le concours de bénévoles (93 %).

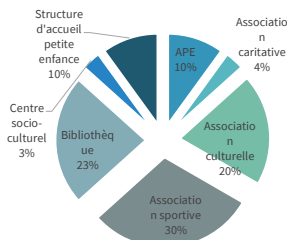
Constats généraux

Parmi les 67 acteurs ayant répondu au questionnaire, 30 acteurs se sont identifiés comme ayant des actions dans le domaine de l'animation de la vie sociale. On retrouve principalement des associations (24) mais de manière non négligeable des collectivités publiques et notamment les bibliothèques.



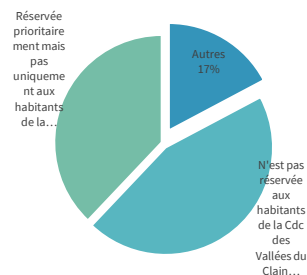
En valeur

Le lieu d'habitation si il demeure un critère pouvant favoriser l'accès n'est majoritairement pas pris en compte.



La question de la participation des habitants qui est au cœur de la question de l'animation de la vie sociale est majoritaire (60%).

On constate que les critères d'accès à cette offre sont beaucoup plus ouverts puisque très majoritairement il s'agit d'activités ouvertes à tous sans aucun critère pour 14 structures ayant répondu et pour 9 structures il est seulement demandé une adhésion.



Animation de la vie sociale

Le Centre Social

L'Arantelle > Le principal acteur de l'animation de la vie sociale

Association Intercommunale d'Animation Socioculturelle agréée Centre Social par la CAF

Tisser des liens entre les personnes, les familles, les habitants, les associations, les communes en proposant des activités et des services

6 secteurs d'intervention

ENFANCE
• Accueil de loisirs, • CLAS • Activités Culturelles et Sportives. • NAP
JEUNESSE
• Accueil de loisirs • Chantiers loisirs • Séjours d'été • CLAS • Activités culturelles
SPORT
• Activités sportives (gym, rando...)
ECOCITOYENNETE
• Activités de sensibilisation à l'environnement
SOCIAL
• Service d'aide à la mobilité • Soutien aux associations • Soutien aux personnes (ateliers de réapprentissage des savoirs de base...) • Services aux particuliers • Sorties familles • ...
CULTURE
• Animations, manifestations culturelles • Résidence d'artistes

Animation de la vie sociale

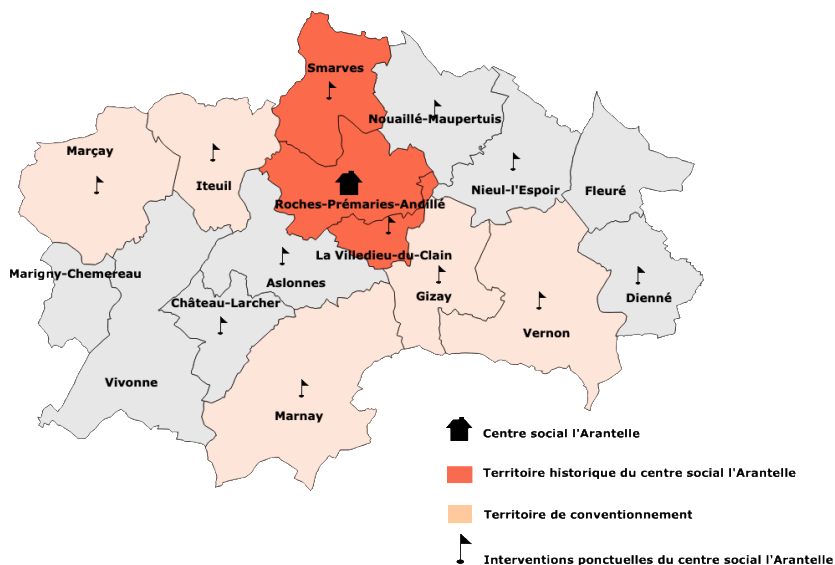
Focus sur le Centre Social L'Arantelle

1 seul Centre Social sur le territoire

Conventionné avec 8 communes pour les NAP et/ou l'ALSH et/ou chantiers loisirs

Interventions ponctuelles sur 13 communes

Pas d'intervention sur 3 communes



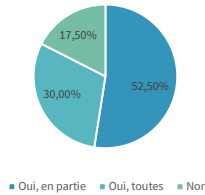
Animation de la vie sociale

Pratiques et besoins

- Des habitants qui ont une activité de loisirs pratiquée en partie sur les vallées du Clain
- Peu de différence significative dans ces pratiques de loisirs au regard des déterminants sociologiques (composition des ménages, revenus lieu de travail)
- Lien de corrélation entre le fait de pratiquer une activité de loisirs sur le territoire et le lieu d'habitation

Une majorité des habitants ayant répondu à l'enquête déclare avoir une activité de loisirs 73,30 %. Pour une grande majorité d'entre eux, 82 %, cette ou ces activités se déroulent au moins en partie sur le territoire des Vallées du Clain.

Activités pratiquées sur le territoire de la CCVC

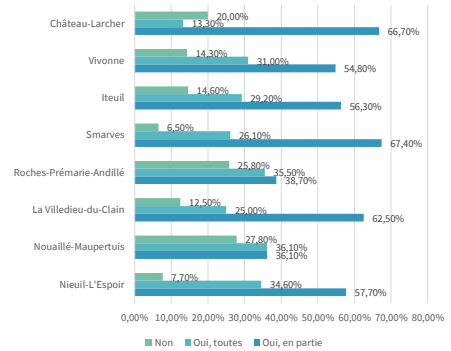


On peut observer que pour une majorité d'entre eux, 54,2 %, cette pratique de loisirs se fait de manière autonome en dehors de tout cadre collectif institué.

On note par ailleurs peu de différence significative dans ces pratiques de loisirs au regard des déterminants sociologiques que sont la composition des ménages, les revenus ou le lieu de travail.

En revanche, on peut observer pour quelques communes un lien de corrélation entre le fait de pratiquer une activité de loisirs et le lieu d'habitation. Ainsi on voit pour une commune telle que Nouaillé-Maupertuis une sur-représentation d'individus ayant une pratique exclusivement en dehors du territoire quand à l'inverse, on observe pour Smarves une sous-représentation d'une pratique extérieure.

Pratique d'une activité sur le territoire



Les raisons invoquées pour une pratique extérieure au territoire sont principalement de trois ordres :

- Une infrastructure inexistante (ex : piscine)
- Une pratique des loisirs à proximité du travail sur un autre territoire
- Un lieu d'habitation à proximité de communes appartenant à un autre territoire (notamment Grand Poitiers) avec une offre correspondant aux besoins

Animation de la vie sociale

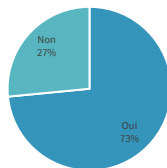
Focus sur l'Enfance / Jeunesse

Pratiques et besoins

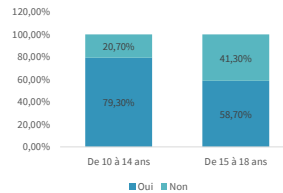
Des jeunes qui ont des activités de loisirs pour la grande majorité

La majorité des jeunes des vallées du Clain ont une ou des activités de loisirs en dehors de l'école (73 %) mais pratiquée pour un tiers d'entre eux en dehors du territoire. Les raisons de ces pratiques extraterritoriale sont très diverses (pas les infrastructures et l'offre sur le territoire, lieu de scolarité en dehors du territoire,...)

Activités de loisirs dans un club, association ou centre socio-culturel



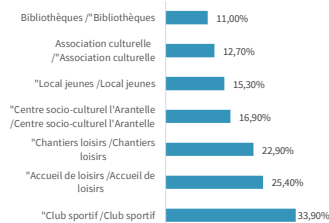
On observe une différence très importante dans le fait d'avoir une activité de loisir dans une structure à partir de l'âge de 14 ans. Ainsi si 20,70 % des 10/14 ans n'ont pas d'activité de loisirs ce chiffre passe à 41,30 % pour les 15/18 ans.



Une partie des familles qui ne recourt pas à l'offre pour diverses raisons

21 % des familles se disent être ou avoir été intéressées par une offre du territoire sans la fréquenter. Une non fréquentation plus marquée en ce qui concerne les clubs sportifs et l'accueil de loisirs.

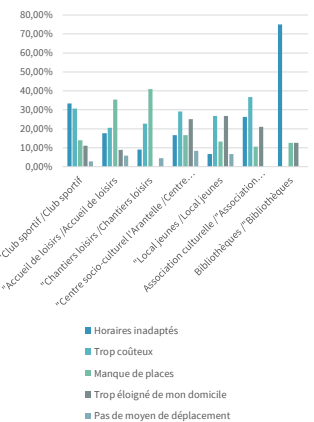
Intérêts pour l'offre mais pas fréquentés



Des raisons de cette non fréquentation différentes selon les structures :

- Horaires pour les bibliothèques et coût pour les clubs sportifs
- Manque de places pour l'accueil de loisirs et les chantiers loisirs
- Le coût et surtout l'éloignement pour le centre social l'Arantelle

Raison de la non fréquentation en fonction des structures



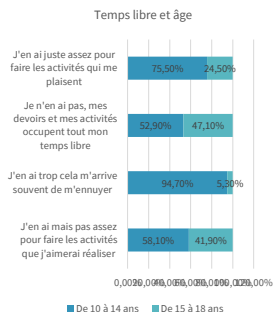
Animation de la vie sociale

Focus sur l'Enfance / Jeunesse

Pratiques et besoins

Des jeunes qui disent avoir peu de temps libre disponible... mais qui font un usage quotidien des écrans

Seulement 11,8 % des jeunes disent avoir trop de temps libre.



Une différence très marquée avec l'âge puisque la quasi-totalité des jeunes se déclarant avoir trop de temps libre ont moins de 15 ans.

Mais on constate que ce temps libre est principalement occupé au quotidien par l'usage d'outils numériques soit pour être en relation avec leurs pairs soit pour regarder des contenus numériques. Avec là encore une différence très prononcée en fonction de l'âge où l'on observe une augmentation

significative au quotidien de l'usage du numérique.

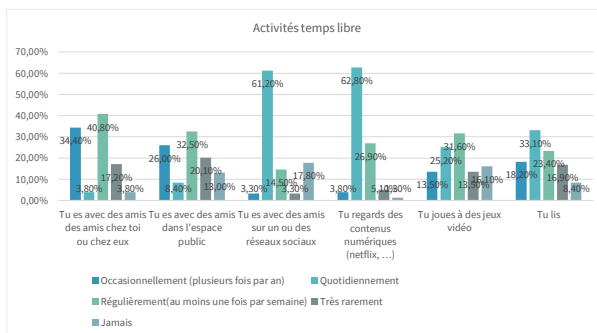
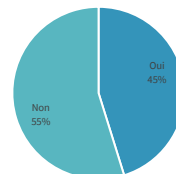
Des professionnels qui ont du mal à capter les jeunes...

Un des constats dressés auprès des acteurs jeunesse et de certains élus est leur difficulté à « capter » les jeunes le reste de l'année en dehors des actions du type « chantier loisirs » (sauf ceux ayant un local jeunes)

... et des jeunes qui veulent s'impliquer sans savoir comment

La moitié des jeunes interrogés se disent intéressés pour participer à la mise d'actions jeunesse mais sans avoir d'idée de comment s'investir.

Serais-tu intéressé pour participer à la mise en place d'activités pour les jeunes ?



Animation de la vie sociale

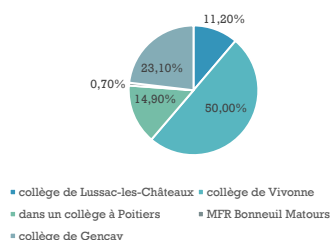
Focus sur l'Enfance / Jeunesse

Pratiques et besoins

Des jeunes qui sortent du territoire pour poursuivre leur scolarité au collège et au lycée

Sur le territoire des Vallées du Clain, il existe un seul collège, celui de Vivonne, qui accueille les jeunes de quelques communes des vallées du Clain. Les autres jeunes vont dans les collèges de Gençay, Lussac les Châteaux et 3 collèges de Poitiers. Concernant l'entrée au lycée, il n'existe pas de lycée sur le territoire. Les jeunes partent dans un lycée du département. On a donc une jeunesse qui part du territoire, à partir du secondaire et qui est éparpillée. Les jeunes rencontrés au Local Jeunes aiment y venir notamment pour retrouver leurs amis du territoire (Jeunes qui étaient ensemble au collège à Gençay et qui aujourd'hui sont dispersés dans différents lycées à Poitiers).

Ainsi l'enquête menée auprès des jeunes, confirme bien cet éparpillement dans différents collèges du département.



La mobilité

Il ressort de l'enquête menée auprès des jeunes et des échanges avec les acteurs une problématique de mobilité pour se déplacer sur le territoire et à Poitiers notamment concernant l'offre de transport en commun : peu de bus, des horaires pas adaptés, une habitation éloignée des grands axes et donc des arrêts de bus.

Pour autant, le problème de mobilité ne semble pas être un frein à la réalisation d'activités.

Pouvoir proposer aux jeunes au-delà de l'ALSH « enfant » des actions « jeunesse »

Selon les animateurs des ALSH et certains élus communaux, il serait important de pouvoir proposer des activités pour les jeunes du territoire notamment où il n'existe pas de Local Jeunes. Conscients qu'il ne sera pas possible de mettre en place des actions, structures...sur l'ensemble du territoire, les acteurs souhaitent pouvoir allier, mutualiser leurs moyens et compétences afin de répondre au mieux aux besoins des jeunes.

Quelle méthode pour impliquer des jeunes dans les projets ?

Face au besoin exprimé par les professionnels de pouvoir permettre aux jeunes de trouver leur place sur le territoire et de les accompagner, les impliquer dans les projets, le choix des activités, les acteurs expriment le besoin d'avoir des moyens humains, des locaux pour répondre à cela.

Certains élus communaux ont en réflexion la création de conseils communaux de jeunes qui permettraient aux jeunes d'une commune d'avoir une instance pour s'exprimer et faire part de leurs projets.

Ce besoin d'impliquer les jeunes du territoire est majoré par le fait que les jeunes, une fois qu'ils rentrent dans le secondaire, sont éparpillés dans différents collèges sur le département. L'objectif serait de leur permettre de se retrouver entre jeunes habitant sur un même territoire.

Développer les liens avec les associations du territoire

Le territoire des Vallées du Clain a un tissu associatif important avec une offre diversifiée. Les professionnels des ALSH souhaiteraient pouvoir développer les partenariats avec les associations présentes sur le territoire.

L'animation de la vie sociale

En synthèse, l'animation de la vie sociale :

Un seul centre social sur le territoire, un tissu associatif dense et diversifié

Des habitants pratiquant des activités de loisirs au moins en partie sur le territoire

Un public jeune peu captif mais souhaitant s'impliquer dans la mise en place d'actions jeunesse sur le territoire

Une volonté des acteurs de développer des actions pour les jeunes en les impliquant et en faisant du lien avec les associations présentes sur le territoire

Animation de la vie sociale

Synthèse des enjeux

Des différentes étapes du diagnostic, deux enjeux majeurs ont pu être identifiés avec les acteurs du territoire :

- Créer du lien entre les différents acteurs qui peuvent jouer un rôle dans l'animation de la vie sociale
- Impliquer l'ensemble des habitants du territoire dans la mise en œuvre d'actions dans le champ de l'animation de la vie sociale

1^{er} enjeu : Créer du lien entre les différents acteurs qui peuvent jouer un rôle dans l'animation de la vie sociale

Pour créer du lien entre les acteurs, et, tenant compte de la richesse associative présente sur le territoire, il apparaît pertinent de :

- Se voir, maintenir un lien régulier entre les acteurs de manière à apprendre à se connaître
- Développer de l'animation en réseau comme cela existe actuellement au niveau du réseau des bibliothèques du territoire
- Avoir un meilleur maillage des acteurs de manière à se sentir plus impliqué dans un projet de territoire
- Mettre en œuvre des actions et animations itinérantes sur la CCVC de manière à faire connaître les acteurs, contribuer à l'animation du territoire et à la création d'une identité de territoire
- Coordonner le réseau des acteurs et les actions (ex : coordonner la diffusion de spectacles, éviter les doublons...)
- Faire vivre/créer des outils de communication afin de porter à la connaissance de tous (acteurs et habitants) les animations à l'échelle de la CCVC.
- Avoir un soutien politique de la CCVC au niveau de la fonction de coordination des acteurs et dans la circulation de l'information

2^{ème} enjeu : Impliquer l'ensemble des habitants du territoire dans la mise en œuvre d'actions dans le champ de l'animation de la vie sociale

Comment conduire les habitants à devenir acteurs de leur territoire et ainsi les amener à s'engager si possible dans la durée?

- Faciliter les concertations citoyennes (ex : Conseil Communal des jeunes)
- Favoriser la délocalisation des actions et ainsi toucher davantage d'habitants
- Identifier et lever les freins à l'implication des bénévoles dans des associations : appui aux associations pour montage des dossiers de subvention, utilisation des nouveaux outils de communication comme la visio..., mutualisation des moyens.
- Présence d'un acteur type « centre social » qui a les compétences et la méthodologie pour mobiliser les habitants d'un territoire

A.R.E.A.S

Etudes & interventions sociales

Auteurs :

Sarah Dujoncquoy, AREAS

Willy Paroche, AREAS

@ : areas.poitiers@gmail.com
www.areas-sociologie.org



ANNEXE 2

ORIENTATIONS
PLAN D'ACTIONS
FICHES ACTIONS

Le Plan d'actions

LA PETITE ENFANCE

AXE 1 / Coordonner et pérenniser l'offre existante et le travail de mise en réseau des structures

1/Poursuivre le travail de mise en réseau qui permet à la fois de constituer une veille sur les besoins des familles et d'ajuster l'offre

- Assurer et veiller aux complémentarités entre acteurs associatifs, les structures publiques et les professionnels (Assistants maternels...)
- Mettre en œuvre et manager les projets globaux du service
- Développer les actions transversales entre services (réseau des bibliothèques, structures petite enfance ...)
- Être l'Interface entre la Communauté de communes des Vallées du Clain et les partenaires (CAF, MSA, structures associatives ...)
- Participer à des formations professionnalisant sur des missions de coordination
- Assurer une veille sur les besoins des familles et ajuster l'offre en conséquence

2/Développer de nouvelles actions dans le cadre du travail de mise en réseau des structures

- Mettre en place des temps d'analyse des pratiques professionnelles au sein des équipes des structures d'accueil de la petite enfance

AXE 2 / Ajuster l'offre actuelle aux contraintes et aux nouveaux besoins

1/ Questionner les lieux d'itinérance des Relais Petite Enfance

- Lieux adaptés, faciles d'accès, etc.

2/ Evaluer en continu les besoins des familles

- Mener une enquête auprès des parents afin de recueillir leurs besoins
- Organiser une continuité de service sur le territoire afin de répondre aux besoins des parents
- Être en veille sur les besoins spécifiques (ex : demande d'horaires atypiques...)

3/ Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap

- Faire connaître les missions de la coordinatrice handicap auprès des acteurs du territoire (structures d'accueil petite enfance, enfance-jeunesse et partenaires type PMI, CAF, etc)
- Communiquer auprès des familles ayant un enfant porteur d'un handicap sur les possibilités d'accueil de leur enfant au sein des structures d'accueil petite enfance et enfance-jeunesse (organisation, modalités d'accueil, accompagnement...)
- Organiser des temps de rencontres avec les familles et les acteurs du territoire :
 - ✓ Accompagner et rassurer les familles dans l'accueil de leur enfant
 - ✓ Créer du lien autour de l'enfant et des familles
- Proposer des réunions de sensibilisation et des actions de formation inter-structures (associations, animateurs, éducateurs des différentes structures éducatives) sur la prise en charge du handicap par le biais d'institutions et de la fédération d'associations locales

AXE 3 / Communiquer
voire développer une
offre en matière de petite
enfance hors des services
liés à la garde d'enfants
et du soutien à la
parentalité

1/ Etat des lieux de l'offre

- Enquête auprès des associations sportives et culturelles, bibliothèques... afin de recenser les activités à destination de la petite enfance

2/ Valoriser l'offre auprès des habitants

- Communiquer auprès des parents dans les lieux qu'ils fréquentent : structures d'accueil petite enfance, PMI, cabinets de médecine générale, pédiatre...

3/ Développer l'offre en matière de petite enfance hors des services liés à la garde d'enfants et du soutien à la parentalité

- Développer un équipement culturel itinérant sur le territoire type ludothèque : aller à la rencontre des familles, mutualiser les moyens, desservir l'ensemble des communes. (Porteur? financement?, etc)
- Développer les activités de loisirs, sportives et culturelles

L'ENFANCE JEUNESSE

AXE 1 / Définir le champ
d'action de la CCVC en
matière de politique
jeunesse

1/ Définir le champ d'action de la CCVC en matière de politique jeunesse

- Définir les missions et le champ d'intervention de la coordination territoriale et de la CCVC dans le champ de l'enfance-jeunesse

AXE 2 / Coordonner et
animer en réseau des
actions relatives à
l'enfance-jeunesse sur le
territoire et tendre vers
une coordination
territoriale

1/ Poursuivre le travail de mise en réseau qui permet à la fois de constituer une veille sur les besoins des familles et d'ajuster l'offre

- Assurer et veiller aux complémentarités entre acteurs associatifs, les structures publiques et les professionnels
- Mettre en œuvre et manager les projets globaux du service
- Développer les actions transversales entre services (réseau des bibliothèques, structures enfance-jeunesse ...)
- Être l'Interface entre la Communauté de communes des Vallées du Clain et les partenaires (CAF, MSA, structures associatives ...)
- Participer à des formations professionnalisant sur des missions de coordination
- Assurer une veille sur les besoins des familles et ajuster l'offre en conséquence

2/ Définir les missions et le champ d'intervention de la coordination territoriale et de la CCVC dans le champ de l'enfance-jeunesse

- Préciser le champ territorial d'intervention, le public-cible, les missions de la coordination territoriale
- Valider une feuille de route (Plan d'actions enfance-jeunesse de la CTG) concernant la mise en œuvre d'une politique jeunesse sur le territoire

3/ Rendre opérationnelle le travail en réseau des acteurs jeunesse/Elaborer une méthode de travail

- Créer un espace de réflexion communautaire : Inclure les acteurs ayant des actions spécifiques envers la jeunesse mais dont le fonctionnement est indépendant de la Communauté de Communes comme l'Arantelle, les communes...
- Mise en œuvre de groupes de travail avec formulations de propositions opérationnelles liées à une problématique/thématique
- Mettre en place un réseau des animateurs jeunesse
- Partager des pratiques notamment autour de « comment accompagner les jeunes? »

4/ Faire vivre le réseau d'acteurs

- Organiser des rencontres entre l'ensemble des acteurs, des élus afin de mieux comprendre le rôle de chacun, définir des partenariats possibles...
- Inclure dans la réflexion les acteurs associatifs notamment les clubs sportifs et culturels pourvoyeurs d'une offre de service à la population et notamment aux jeunes

AXE 3 / Améliorer et développer l'accès à l'offre de loisirs existante notamment en direction de la jeunesse

1/ Valoriser l'offre de loisirs existante

- Informer en continue, de manière dématérialisée, réseaux sociaux
- Travailler avec les collègues et les lycées

2/ La mobilité

- Faciliter l'accès à l'offre en développant la continuité des moyens de déplacement : pistes cyclables sécurisées, deux roues, bus...

3/ Conserver voire développer des espaces dédiés et répartis sur le territoire

- Proposer une offre pour les jeunes du territoire où il n'y a pas de Local Jeunes
- Proposer des dispositifs délocalisés voire itinérants?
- Animation de ces espaces par des animateurs jeunesse qui amènent les jeunes à être acteurs de leurs projets (définition et mise en œuvre)

AXE 4 / Construire une politique jeunesse impliquant les jeunes du territoire

1/ Aller vers les jeunes et leurs familles afin de favoriser leur association à la politique jeunesse sur le territoire

- S'adapter aux moyens de communication des jeunes pour favoriser l'expression de leurs besoins et multiplier les sources de recueil des participations et propositions (réseaux sociaux)
- Lors des activités de loisirs
- Lors des chantiers loisirs, jobs d'été
- Au city-stade...
- Via les mairies
- Les écoles, collèges, lycées...

2/ Créer une instance de consultation des jeunes : Conseil Communal des Jeunes et/ou Conseil communautaire des jeunes

- Recenser les communes volontaires pour développer l'initiative à l'échelle communale ou intercommunale selon le nombre
 - Accompagner les communes : cadre, règlement, composition, etc.
 - Mettre en place les conseils communaux :
 - ✓ Communication auprès des établissements et associations fréquentées par les jeunes
 - ✓ Appel à candidatures auprès des jeunes via les établissements, associations, etc
 - ✓ Proposition de sujets de travail avec une définition précise de leur rôle (action 2.2, action 2.3, ...)
 - ✓ Définir les modalités de participation à cette instance (élection, volontariat...)
- Prévoir un système de gratification symbolique pour les jeunes participants à cette instance?

3/ Développer l'action « Les Promeneurs du Net » sur le territoire

- Identifier un porteur de l'action
- Mettre en œuvre et communiquer sur l'action

L'ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE

AXE 1 / Améliorer l'accès
à l'offre existante
concernant les actions de
soutien à la parentalité en
direction de la petite
enfance

1/ Proposer une offre adaptée et diversifiée répondant aux besoins des parents de jeunes enfants

- Accompagner les familles en période périnatale (grossesse, sortie de maternité, premiers mois après la naissance)
- Proposer des actions à destination des parents sans les enfants
- Adapter les horaires des services existants aux contraintes des familles (ex : Proposer des temps d'accueil hors temps scolaire et de travail)

AXE 2 / Développer une offre de soutien à la parentalité en direction des parents d'enfants et d'adolescents

1/ Mise en place d'actions soutien à la parentalité « jeunesse »

- Développer des actions de soutien à la parentalité dans les lieux déjà fréquentés par les parents qui ne sont pas « fléchés » soutien à la parentalité
- Mettre en place des CLAS/Repenser les CLAS pour en faire un levier efficace pour renforcer tant la participation des parents à la vie des établissements scolaires que les compétences parentales sur le champ de suivi de la scolarité de leurs enfants ; dynamiser les partenariats entre l'institution scolaire et les structures qui animent la vie sociale des territoires et accompagnent les familles, permettre à des porteurs de projets d'expérimenter de nouvelles formes d'accompagnement des familles autour des enjeux liés à la scolarité.
- Mettre en place des actions REAAP pour répondre à la demande des familles sur l'aide au devoirs et sur l'utilisation de l'outil numérique pour les plus grands
- S'appuyer sur les temps de garderies, médiathèque, ludothèque...

AXE 3 / Actions transversales – Accompagnement à la parentalité

1/ Organiser la communication auprès des familles

- Faciliter l'utilisation de tous les leviers de communication pour sensibiliser, informer, alerter... (réseaux sociaux, Caf, école, accueils de loisirs, centres sociaux...)
- Systématiser l'envoi d'informations à certains moments « clés » de la vie de manière à « aller vers » des parents qui ne sont pas forcément demandeurs d'aide ou d'accompagnement
- Sensibiliser, aux services de soutien à la parentalité présents sur le territoire, les professionnels de santé (pédiatres, médecins généralistes libéraux, sages femmes et autres professionnels de santé en contact avec les familles)
- Expliquer les sigles des différents dispositifs (via une brochure)
- Capter les parents via les écoles pour toucher tout le monde (école et le périscolaire sont des portes d'entrée intéressantes pour l'accompagnement à la parentalité)

2/ Mettre en œuvre des actions de partenariat/en commun

- Ex : Proposer une conférence à destination des parents appartenant à différentes APE de manière à faire connaissance, mutualiser les compétences, les ressources...

3/ Favoriser la mobilité des familles

- Poursuivre le développement des dispositifs itinérants (ex : LAEP, RAM, conférences...)

4/ Améliorer l'accompagnement des familles ayant un enfant porteur d'un handicap (Cf. Axe 2/volet petite enfance)

- Communiquer auprès des familles ayant un enfant porteur d'un handicap sur les possibilités d'accueil de leur enfant au sein des structures d'accueil petite enfance et enfance-jeunesse (organisation, modalités d'accueil, accompagnement...)
- Organiser des temps de rencontres avec les familles et les acteurs du territoire :
✓ Accompagner et rassurer les familles dans l'accueil de leur enfant
✓ Créer du lien autour de l'enfant et des familles

5/ Référent parentalité : écoute, accompagnement, orientation des parents

- Faire du lien avec le référent famille actuel sur l'Arantelle
- Déployer des référents familles sur l'ensemble du territoire?
- Parcours CAF « Parcours attentionné »
- Communiquer sur le soutien qui peut être apporté aux parents par la CAF en cas de difficultés temporaires (liées à une grossesse pathologique, à une hospitalisation, à une naissance...) en finançant les services d'aide à domicile

AXE 4/ Coordonner les actions et l'ensemble des acteurs sur le territoire

Mise en place d'une coordination?

- *Questions :*
 - ✓ *Poste dédié?*
 - ✓ *Mission de coordination répartie entre les 3 coordinatrices petite-enfance, enfance-jeunesse, handicap?*

L'ACCES AUX DROITS

AXE 1/ Animer/coordonner
les acteurs et les actions
concernant l'accès aux droits
sur le territoire

1/ Mise en place d'une coordination du réseau des acteurs sociaux

- Identifier un coordinateur/définir les attentes de cette coordination
- Animer et coordonner le réseau des acteurs sociaux :
 - ✓ Recenser les acteurs
 - ✓ Organiser les temps de rencontre, groupes de travail thématiques
 - ✓ Aller vers d'autres acteurs notamment associatifs selon les thématiques (ex : aide alimentaire, mobilité, etc)
 - ✓ Communiquer auprès des usagers sur les ressources existantes sur le territoire : création et mise à jour d'un outil (guide/plaquette...)

AXE 2 /Rendre l'inter-
connaissance des acteurs
plus opérationnelle de
manière à mieux répondre
aux besoins des bénéficiaires

1/ Création d'un réseau d'acteurs sociaux

- Recenser les différents acteurs intervenant sur le territoire dans le champ de l'accès aux droits (Mission Locale, MDS, Centre Social...)
- Organiser des temps de rencontre réguliers, formalisés pour :
 - ✓ apprendre à se connaître
 - ✓ identifier les missions de chacun
 - ✓ identifier les thématiques de travail communes
 - ✓ partager et échanger sur des dispositifs nouveaux, mesures nouvelles...
- ✓ aller vers la mise en œuvre d'un réseau d'acteurs sociaux

AXE 3/ Identifier les besoins d'accompagnement des usagers, les informer sur les ressources existantes afin d'éviter le non-recours aux droits

1/ Réaliser une enquête auprès des usagers pour identifier leurs besoins

- Passation d'un questionnaire/entretiens auprès d'usagers du territoire afin d'identifier leurs besoins sociaux, savoir vers qui ils se tournent en cas de difficultés, identifier les problèmes d'accès aux droits et évaluer leur besoin en information (connaissance des acteurs du territoire, dispositifs existants...) pour ensuite apporter des réponses adaptées à leurs besoins

2/ Organiser la communication vers la population des actions et acteurs disponibles sur le territoire

- Développer des outils (plaquette, guide...) permettant de connaître l'offre existante : les acteurs sociaux et institutionnels (CAF, CPAM, MSA...), leurs compétences, ainsi que les dispositifs qu'ils portent
- Aller à la rencontre des usagers pour les informer des dispositifs et ressources existants en identifiant des lieux « de passage » (mairies, CCAS, structures d'accueil petite enfance, ALSH, Centre Social...), créations de points d'information

AXE 4/ Favoriser l'accès au numérique pour tous

1/ Favoriser l'apprentissage du numérique afin de garantir l'accès de tous aux services publics

- Mise en place des conseillers numériques sur les territoires : rencontre avec les acteurs, recensement des dispositifs existants...
- Poursuivre le développement des ateliers/formations à l'utilisation du numérique pour les bénéficiaires (Centre social, Mission Locale, etc)
- Poursuivre le développement des points d'accès au numérique dans les communes

L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

AXE 1 / Créer du lien
entre les différents
acteurs qui peuvent
jouer un rôle dans
l'animation de la vie
sociale

1/ Faire vivre/créer des outils de communication afin de porter à la connaissance de tous (acteurs et habitants) les animations à l'échelle de la CCVC

- Mettre à jour le livret intercommunal des associations
- Organiser un forum des associations, sur un lieu différent chaque année
- Elaborer et diffuser un agenda intercommunal des événements associatifs

2/ Mettre en œuvre des actions et animations itinérantes sur le territoire

3/ Coordonner les acteurs et les actions

- Organiser des temps de rencontre entre acteurs
- Coordonner la diffusion de spectacles, éviter les doublons, aller sur l'ensemble du territoire
- Avoir un soutien politique de la CCVC au niveau de la fonction de coordination des acteurs

AXE 2 / Impliquer
l'ensemble des habitants
du territoire dans la mise
en œuvre d'actions dans
le champ de l'animation
de la vie sociale

1/ Identification d'acteurs qui ont les compétences et la méthodologie pour mobiliser les habitants d'un territoire

2/ S'appuyer sur les instances de consultation des jeunes :
Conseil Communal des Jeunes et/ou Conseil
Communautaire des jeunes (Cf. Axe 3/ volet jeunesse)

- Recenser les communes volontaires pour développer l'initiative à l'échelle communale ou intercommunale selon le nombre
 - Accompagner les communes : cadre, règlement, composition, etc.
 - Mettre en place les conseils communaux :
 - ✓ Communication auprès des établissements et associations fréquentées par les jeunes
 - ✓ Appel à candidatures auprès des jeunes via les établissements, associations, etc
 - ✓ Proposition de sujets de travail avec une définition précise de leur rôle (action 2.2, action 2.3, ...)
 - ✓ Définir les modalités de participation à cette instance (élection, volontariat...)
- Prévoir un système de gratification symbolique pour les jeunes participants à cette instance?

3/ Soutien à la vie associative

- Identifier des freins à l'implication des bénévoles dans des associations
- Proposer un soutien : appui aux associations pour montage des dossiers de subvention, utilisation des nouveaux outils de communication comme la visio..., faciliter la mutualisation des ressources entre associations

LES ACTIONS TRANSVERSALES

Les actions transversales

La communication

- Mieux faire connaître et valoriser l'offre de services auprès des habitants, des acteurs mais aussi auprès des élus

Le pilotage

- Assurer le suivi des actions mises en œuvre par les partenaires sur le territoire
- Organiser les modalités d'évaluation et de mesures d'impacts des actions mises en œuvre
- Mobiliser un ou des professionnels en charge de la coordination du projet de la CTG afin de garantir le déploiement du plan d'actions.

La coordination

- Organiser la coordination des acteurs entre eux et mettre de la transversalité entre les différents champs d'intervention de la future CTG

Les Fiches actions

1. PETITE ENFANCE

THEMATIQUE PETITE ENFANCE

AXE 1 COORDONNER ET PERENNISER L'OFFRE EXISTANTE ET LE TRAVAIL DE MISE EN RESEAU DES STRUCTURES PETITE ENFANCE

CADRE/SCHEMA DE REFERENCE

Schéma départemental aux familles (formation autour de l'accueil occasionnel)
Schéma départemental des services aux familles (volet petite enfance)
Fiche n° 1 COG Caf 2018-2022

CONTEXTE/ ENJEUX

Le diagnostic met en avant un réseau sur le secteur de la petite enfance déjà en place et identifié. Les services petite enfance sont bien maillés sur le territoire. L'objectif est de poursuivre les actions déjà engagées et d'en développer, afin d'offrir à la population des services mieux identifiés et visibles. La réforme (à préciser) portant sur les modes d'accueil de la petite enfance et les relais petite enfance doit être accompagnée auprès des professionnels et des familles. L'enjeu de qualité des services proposés doit demeurer. Pour exemple, l'analyse des pratiques permettra aux professionnels d'avoir un lieu d'écoute et d'accompagnement.

OBJECTIFS	ACTIONS	CHANGEMENTS ATTENDUS	INDICATEURS
1.1 Poursuivre le travail de mise en réseau qui permet à la fois de constituer une veille sur les besoins des familles et d'ajuster l'offre	☐ Assurer et veiller aux complémentarités entre acteurs associatifs et structures publiques ☐ Mettre en œuvre et manager les projets globaux du service ☐ Développer les actions transversales entre services (réseau des bibliothèques, structures petite enfance ...) ☐ Être l'Interface entre la Communauté de communes des Vallées du Clain et les partenaires (CAF, MSA, structures associatives ...) ☐ Participer à des formations professionnalisant sur des missions de coordination ☐ Assurer une veille sur les besoins des familles et ajuster l'offre en conséquence ☐ Mettre en œuvre une manifestation à destination des familles autour des services petite enfance	☐ Développer et conforter un maillage important entre les structures publiques et associatives. ☐ Développer des projets de service transversaux (ex : forum de la petite enfance...) Poursuivre et développer le lien entre les différents partenaires. ☐ Avoir des connaissances plus affinées sur les missions de coordination. ☐ Avoir une bonne connaissance des besoins et de l'offre sur le territoire : Suivre les familles dans leurs recherches de garde, avoir une lisibilité sur les lieux d'accueil des enfants	☐ Evolution du travail en réseau entre les RPE, les EAJE, les LAEP, ALSH ... ☐ Fréquentation des lieux ouverts aux familles sur le territoire. ☐ Départ en formation de la coordinatrice ☐ Production de données sur l'observation du territoire en termes de petite enfance
1.2 Développer de nouvelles actions dans le cadre du travail de mise en réseau des structures	☐ Mettre en place des temps d'analyse des pratiques professionnelles au sein des équipes des structures d'accueil de la petite enfance	☐ Permettre à toutes les équipes de bénéficier d'un temps d'APP avec un intervenant extérieur.	☐ Bilan à faire avec les équipes sur la mise en œuvre de cette pratique. ☐ Mise en place de l'APP dans toutes les structures

ACTEURS/PARTENAIRES ASSOCIES

- | | | |
|--|--|---------------------------------|
| ☐ CCVC et ses communes membres | ☐ La CAF | ☐ La MSA |
| ☐ RPE | ☐ EAJE | ☐ LAEP |
| ☐ Association du secteur de la Petite Enfance | ☐ Bibliothèques | ☐ ALSH |
| ☐ Structures en régie | ☐ ... | ☐ |

MOYENS ENGAGES AU SERVICE DES PROJETS			
Caf	MSA	CCVC	Communes
☐ Soutien au fonctionnement des RPE, EAJE, LAEP ☐ Animation départementale du réseau LAEP et RPE (dont organisation de formations) ☐ Soutien à l'Acepp (Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels) ☐ Transmission de données d'observatoire	☐ Mise à disposition d'éléments statistiques sur la population agricole ☐ Mobilisation de fonds en fonction de projets conformes au plan d'action sanitaire et sociale de la MSA (exemple : soutien de l'Acepp)	☐ Soutien au fonctionnement des RPE, EAJE, LAEP, Médiathèques, Bibliothèques, etc... ☐ Soutien* aux projets en faveur de la mise en réseau de la Petite Enfance ☐ Coordinateurs thématiques ☐ Le service communication ☐ Chargé de coopération Ctg	☐ Mise à disposition de lieux adaptés pour accueillir des services délocalisés ☐ Soutien et relais des actions communautaires en faveur de la petite enfance

THEMATIQUE PETITE ENFANCE

AXE 2 AJUSTER L'OFFRE ACTUELLE AUX CONTRAINTES ET AUX NOUVEAUX BESOINS

CADRE/SCHEMA DE REFERENCE

Schéma départemental des services aux familles (volet petite enfance)
Fiche n° 1 COG Caf 2018-2022

CONTEXTE/ ENJEUX

Le diagnostic a mis en avant un questionnement sur la pertinence des lieux accueils des Relais Petite Enfance itinérants

OBJECTIFS	ACTIONS	CHANGEMENTS ATTENDUS	INDICATEURS
2.1 Questionner les lieux d'itinérance des Relais Petite Enfance	☐ Garantir que les actions/services proposés se déroulent dans des lieux adaptés, faciles d'accès, etc...	☐ Les lieux d'itinérances devront répondre aux principes de la charte d'accueil de la petite enfance, dans le cadre du réseau des RPE et Caf	☐ Retours dans les bilans annuels des RPE
2.2 Evaluer en continu les besoins des familles	☐ Mener une enquête auprès des parents afin de recueillir leurs besoins. ☐ Organiser une continuité de service sur le territoire afin de répondre aux besoins des parents, être en veille sur des besoins spécifiques (horaires atypiques ...).	☐ Répondre au mieux au besoin des familles en matière d'offre petite enfance ☐ Développer l'offre pour les gardes spécifiques, proposer plus de garde à domicile...	☐ Bilan image avec les données spécifiques de la CAF sur l'accueil des jeunes enfants. ☐ L'évolution de l'accueil de l'enfant en situation de handicap.
2.3 Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap (Cf. Axe 3.4/volet parentalité)	☐ Faire connaître les missions de la coordinatrice handicap auprès des acteurs du territoire (structure petite enfance, enfance jeunesse et partenaire type PMI, CAF, etc...) ☐ Organiser des temps de rencontres avec les familles et les acteurs du territoire :	☐ Les structures continuent d'interpeller la coordination handicap si besoin. Que la coordinatrice soit identifiée comme référente handicap sur les structures petite enfance ☐ Mettre en place la journée PARI 86	☐ Retour des familles et des professionnels extérieurs autour de l'accompagnement des enfants lors de leur accueil.

	☐ Accompagner et rassurer les familles dans l'accueil de leur enfant ☐ Créer du lien autour de l'enfant et des familles ☐ Proposer des réunions de sensibilisation et des actions de formation inter –structures (associations, animateurs, éducateurs des différentes structures éducatives) sur la prise en charge du handicap par le biais d'institutions et de la fédération d'associations locales.	☐ Poursuivre le partenariat avec les référents handicap du département, les passerelles entre les organismes et les équipes des structures ou assistante maternelle ☐ Intervention de la coordinatrice handicap auprès des équipes des structures et des assistantes maternelles	☐ Bilan sur la fréquentation de cette journée. ☐ Avoir des retours sur ce partenariat pour établir un bilan des actions mises en place. ☐ Bilan sur les actions mises en place faisant suite aux interventions.
ACTEURS/PARTENAIRES ASSOCIES			
☐ CCVC et ses communes membres ☐ Associations /structures petite enfance du territoire	☐ La CAF ☐ PARI86	☐ La MSA ☐ ...	
MOYENS ENGAGES AU SERVICE DES PROJETS			
Caf	MSA	CCVC	Communes
☐ Soutien au fonctionnement des RPE+EAJE ☐ Aides à l'investissement petite enfance ☐ Aide à l'itinérance ☐ Versement des Bonus handicap ☐ Soutien aux postes de référent handicap du PARI86 ☐ Versement des prestations pour l'accueil du jeune enfant	☐ Mise à disposition d'éléments statistiques sur la population agricole ☐ Mobilisation de fonds en fonction de projets conformes au plan d'action sanitaire et sociale de la MSA (exemple : soutien du référent handicap du PARI86) ☐ Versement de la prestation pour l'accueil du jeune enfant	☐ Accompagnement dans la recherche des lieux d'accueil ☐ Soutien* aux projets en faveur de de la Petite Enfance ☐ Coordinateurs thématiques ☐ Le service communication ☐ Chargé de coopération Ctg	☐ Mise à disposition de lieux adaptés pour accueillir des services délocalisés ☐ Soutien et relais des actions communautaires en faveur de la petite enfance

THEMATIQUE PETITE ENFANCE

AXE 3 COMMUNIQUER VOIRE DEVELOPPER UNE OFFRE EN MATIERE DE PETITE ENFANCE HORS DE SERVICES LIES A LA GARDE D'ENFANTS ET DE SOUTIEN A LA PARENTALITE

CADRE/SCHEMA DE REFERENCE

Schéma départemental des services aux familles (volet petite enfance)
 Fiche n° 1 COG Caf 2018-2022

CONTEXTE/ ENJEUX

Le diagnostic a mis en avant des structures proposant des activités sportives et culturelles pour la petite enfance

OBJECTIFS	ACTIONS	CHANGEMENTS ATTENDUS	INDICATEURS
3.1 Réaliser un état des lieux et de l'offre	☐ Enquête auprès des associations sportives et culturelle, bibliothèques... afin de recenser les activités à destination de la petite enfance.	☐ Faire connaître l'offre existante sur le territoire en termes de structures sportives et culturelle,	☐ Retour des associations sur la fréquentation des temps dédiés à la petite enfance.
3.2 Valoriser l'offre auprès des habitants	☐ Communiquer auprès des parents dans les lieux qu'ils fréquentent : structures d'accueil petite enfance, PMI, cabinets de médecine générale, pédiatre ...	☐ Développer la communication sur les services existants auprès des partenaires sur le territoire.	☐ Retour sur la fréquentation des lieux
3.3 Développer l'offre en matière de petite enfance hors des services liés à la garde d'enfants et du soutien à la parentalité.	☐ Développer un équipement culturel itinérant sur le territoire type ludothèque : aller à la rencontre des familles, mutualiser les moyens, desservir l'ensemble des communes. ☐ Développer les activités de loisirs, sportives et culturelles	☐ Mettre en place un service ludothèque itinérant en s'appuyant sur les initiatives existantes ☐ Utiliser les lieux déjà existants sur le territoire tant sportifs que culturels.	☐ Etat des lieux sur les itinérances et nouveaux services ☐ Existence d'une ludothèque ☐ Fréquentation de ces nouveaux espaces.
ACTEURS/PARTENAIRES ASSOCIES			
☐ CCVC et ses communes membres ☐ Associations ☐ ...			
☐ La CAF ☐ Structures en régie			
☐ La MSA ☐ Bibliothèques, associations culturelles, sportives...			
MOYENS ENGAGES AU SERVICE DES PROJETS			
Caf	MSA	CCVC	Communes
☐ Outils de communication : Campagne @mailing auprès des allocataires ☐ Soutien possible au développement d'une ludothèque sur la CCVC	☐ Mise à disposition d'éléments statistiques sur la population agricole ☐ Mobilisation de fonds en fonction de projets conformes au plan d'action sanitaire et sociale de la MSA	☐ Soutien* aux projets en faveur de de la Petite Enfance ☐ Coordinateurs thématiques ☐ Service communication ☐ Chargé de coopération Ctg	☐ Mise à disposition de lieux adaptés pour accueillir des services délocalisés ☐ Soutien et relais des actions communautaires en faveur de la petite enfance

2. ENFANCE - JEUNESSE

THEMATIQUE ENFANCE JEUNESSE

AXE 1 DEFINIR LE CHAMP D'ACTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU CLAIN EN MATIERE DE POLITIQUE JEUNESSE

CADRE/SCHEMA DE REFERENCE

Schéma départemental des services aux familles (volet enfance-jeunesse)
Fiche n° 2 et 3 COG Caf 2018-2022

CONTEXTE/ ENJEUX

Lors de la création de la Communauté de communes des Vallées du Clain, les élus sont partis du constat que dans le domaine de l'enfance-jeunesse la notion de service n'était pas identique sur ce nouveau territoire. Aussi, lors de la rédaction du projet de territoire, les élus ont souhaité faire de la compétence enfance-jeunesse la compétence phare de la CCVC, notamment en raison de l'augmentation continue du nombre de jeunes familles sur ce territoire.

De plus, le diagnostic a mis en avant l'existence d'une offre globale diversifiée à l'attention de la jeunesse mais peu professionnalisée et peu spécialisée.

L'offre en ALSH à destination des enfants existe sur l'ensemble du territoire mais pour les 12-17 ans, cette offre est concentrée sur le nord du territoire.

Des chantiers loisirs, souvent proposés uniquement en période estivale, sont organisés sur 13 communes avec des organisations, fonctionnements et valorisations différents.

OBJECTIFS	ACTIONS	CHANGEMENTS ATTENDUS	INDICATEURS
1.1 Définir les missions et le champ d'intervention de la coordination territoriale et de la CCVC dans le champ de l'enfance-jeunesse	☐ Préciser le champ territorial d'intervention, le public-cible, les missions de la coordination territoriale ☐ Valider une feuille de route (Plan d'actions enfance-jeunesse de la CTG) concernant la mise en œuvre d'une politique jeunesse sur le territoire	☐ Renforcement de la cohérence et de l'égalité de service à l'échelle de la CCVC. : accessibilité et diversification des activités proposées aux enfants et aux jeunes sur le territoire par les différents acteurs locaux, ☐ Un meilleur maillage des services ☐ Développer les actions à l'échelle communautaire.	☐ Evolution de la cartographie des service jeunes sur l'ensemble de la Communauté de communes ☐

ACTEURS/PARTENAIRES ASSOCIES

- ☐ CCVC et ses communes membres
- ☐ Les associations

- ☐ La CAF
- ☐ Les bénévoles

- ☐ La MSA
- ☐ ...

MOYENS ENGAGES AU SERVICE DES PROJETS

Caf	MSA	CCVC	Communes
☐ Soutien financier sur les secteurs jeunes (accueil ados, PS Jeunes..) ☐ Soutien à la coordination enfance-jeunesse	☐ Mise à disposition d'éléments statistiques sur la population agricole ☐ Mobilisation de fonds en fonction de projets conformes au plan d'action sanitaire et sociale de la MSA ☐ Dispositif GMR	☐ Soutien* aux projets en faveur de la Jeunesse ☐ Coordinateurs thématiques ☐ Le service communication ☐ Chargé de coopération Ctg	☐ Locals jeunes ☐ Associations ☐ Bénévoles ☐ Mise à disposition de lieux adaptés pour accueillir des services délocalisés ☐ Soutien et relais des actions communautaires en faveur de la jeunesse

THEMATIQUE ENFANCE JEUNESSE

AXE 2 COORDONNER ET ANIMER EN RESEAU DES ACTIONS RELATIVES A L'ENFANCE JEUNESSE SUR LE TERRITOIRE

CADRE/SCHEMA DE REFERENCE

Schéma départemental des services aux familles (volet enfance-jeunesse)
Fiche n° 2 et 3 COG Caf 2018-2022

CONTEXTE/ ENJEUX

Lors de la création de la Communauté de communes des Vallées du Clain, les élus sont partis du constat que dans le domaine de l'enfance-jeunesse la notion de service n'était pas identique sur ce nouveau territoire. Aussi, lors de la rédaction du projet de territoire, les élus ont souhaité faire de la compétence enfance-jeunesse la compétence phare de la CCVC, notamment en raison de l'augmentation continue du nombre de jeunes familles sur ce territoire.

L'objectif est de poursuivre les actions déjà engagées et de les développer, afin d'offrir à la population des services encore plus identifiés et visibles.

La CCVC gère un service enfance-jeunesse structuré, doté d'une coordination administrative (quatre ALSH). Une coordination plus globale est amorcée, notamment via des projets partenariaux. Sur le territoire, il existe d'autres activités à destination des enfants et des jeunes, portées par les associations ou d'autres acteurs locaux, mais plus ou moins accessibles (tarifs, mobilité...). Ces associations sont peu concertées dans le cadre de la politique jeunesse de la CCVC.

Il n'existe pas de PEDT à l'échelle intercommunale.

La coordination n'est pour le moment qu'à l'échelle de la collectivité (équipements communautaires) et n'inclue pas l'ensemble des services présents sur le territoire (avec toutes les associations)

Un réseau d'acteurs existe mais il n'y a pas ou peu de projets communs.

OBJECTIFS	ACTIONS	CHANGEMENTS ATTENDUS	INDICATEURS
2.1. Poursuivre le travail de mise en réseau avec l'ensemble des services enfance jeunesse de la CCVC (associations et structures en régie)	☐ Assurer et veiller aux complémentarités entre acteurs associatifs, les structures publiques et les professionnels. ☐ Mettre en œuvre et manager les projets globaux du service ☐ Développer les actions transversales entre services (réseau des bibliothèques, structures petite enfance ...) ☐ Être l'Interface entre la Communauté de communes des Vallées du Clain et les partenaires (CAF, MSA, structures associatives...). Participer à des formations professionnalisant sur des missions de coordination ☐ Assurer une veille sur les besoins des familles et ajuster l'offre en conséquence. ☐ Etablir un diagnostic des actions jeunesse mises en place sur le territoire	☐ Développer et conforter un maillage important entre les structures publiques et associatives. ☐ Les projets de services soient transversaux et portés par la coordination ☐ Poursuivre et développer le lien entre les différents partenaires. ☐ Avoir des connaissances plus affinées sur les missions de coordination. ☐ Avoir une lisibilité sur les différents sites d'accueil des enfants et des jeunes ☐ Mise en œuvre d'une politique jeunesse plus forte et plus globale ☐ Une meilleure connaissance du travail de chacun ☐ Une meilleure visibilité de l'existant	☐ Evolution du travail en réseau entre ALSH et locaux jeunes... ☐ Fréquentation des services offerts sur le territoire ☐ Le nombre de départs en formation ☐ Retour des participants au réseau ☐ Des données de type observatoire

2.2 Favoriser le travail en lien autour de la jeunesse	☐ Créer un espace de réflexion communautaire ☐ Inclure les acteurs ayant des actions spécifiques envers la jeunesse mais dont le fonctionnement est indépendant de la Communauté de Communes comme l'Arantelle, les communes... ☐ Mise en œuvre de groupes de travail avec formulations de propositions opérationnelles liées à une problématique/thématique ☐ Mettre en place un réseau des animateurs jeunesse ☐ Partager des pratiques notamment autour de « comment accompagner les jeunes ? »	☐ Faire connaître l'offre existante sur le territoire ☐ Développer la communication sur les services existants auprès des partenaires sur le territoire. ☐ Développer les réunions de réseaux ☐ Mieux soutenir ces actions	☐ Le nombre de réunions ☐ Le nombre de participants ☐ Le nombre d'associations impliquées ☐ Nombre de projets co-construits ☐ Retour des participants
ACTEURS/PARTENAIRES ASSOCIES			
☐ CCVC et ses communes membres ☐ Les ALSH ☐ L'Arantelle	☐ La CAF ☐ Les associations ☐ ...	☐ La MSA ☐ Les locaux jeunes	
MOYENS ENGAGES AU SERVICE DES PROJETS			
Caf	MSA	CCVC	Communes
☐ Soutien aux secteurs enfance jeunesse (Aides au fonctionnement et à l'investissement) ☐ Soutien aux fédérations d'éducation populaire proposant une mise en réseau à l'échelle départementale (formation, échanges de pratiques...) ☐ Soutien à la coordination enfance-jeunesse	☐ Mise à disposition d'éléments statistiques sur la population agricole ☐ Mobilisation de fonds en fonction de projets conformes au plan d'action sanitaire et sociale de la MSA	☐ Soutien* aux projets en faveur de l'Enfance et de la Jeunesse ☐ Coordinateurs thématiques ☐ Le service communication ☐ Chargé de coopération Ctg	☐ Implication des services à gestion communale ☐ Mise à disposition de lieux adaptés pour accueillir des services délocalisés ☐ Soutien et relais des actions communautaires en faveur de l'enfance et la jeunesse

THEMATIQUE ENFANCE - JEUNESSE

AXE 3 AMELIORER ET DEVELOPPER L'ACCES A L'OFFRE DE LOISIRS EXISTANTE NOTAMMENT EN DIRECTION DE LA JEUNESSE

CADRE/SCHEMA DE REFERENCE

Schéma départemental des services aux familles (volet enfance-jeunesse)
Schéma de mobilité (en cours)
Fiche n° 2 et 3 COG Caf 2018-2022

CONTEXTE/ ENJEUX

Il n'y a pas de « local jeunes » à l'échelle communautaire. Des communes commencent à s'organiser et proposent des commissions jeunes. Toutes ne le font pas. Seule la commune de Nouaillé-Maupertuis a un local jeune avec une directrice permanente. L'association l'Arantelle a un alsh jeune (12-17ans) permanent. Il existe également des « chantiers loisirs » à l'initiative des communes (14 communes le proposent à chaque période estivale pour les 12-17 ans).

OBJECTIFS	ACTIONS	CHANGEMENTS ATTENDUS	INDICATEURS
3.1. Valoriser l'offre de loisirs existante	☐ Informer en continu, de manière dématérialisée, utiliser les réseaux sociaux ☐ Travailler davantage avec les collèges et les lycées	☐ Mieux informer habitants/jeunes ☐ Une meilleure utilisation des réseaux de communication ☐ Une meilleure visibilité	☐ La fréquentation sur les sites ☐ La réalisation de plaquettes d'information ☐ Réunions d'information dans collèges/lycées ☐ Evolution de la fréquentation
3.2. Permettre une meilleure mobilité des jeunes sur le territoire pour accéder aux services	☐ Faciliter l'accès à l'offre en développant la continuité des moyens de déplacement : pistes cyclables sécurisées, deux roues, bus...	☐ Développer des offres de transport mises en place	☐ La fréquentation de ces voies douces ☐ Retour des jeunes sur les questions de mobilité (améliorations ?)
3.3. Conserver voire développer des espaces dédiés et répartis sur le territoire	☐ Proposer une offre pour les jeunes du territoire où il n'y a pas de Local Jeunes ☐ Proposer des dispositifs délocalisés voire itinérants ? ☐ Animation de ces espaces par des animateurs jeunesse qui amènent les jeunes à être acteurs de leurs projets (définition et mise en œuvre)	☐ Mieux accueillir les jeunes ☐ Rayonner à l'échelle communautaire ☐ Recruter un animateur jeunesse pour avoir une personne référente pour les jeunes ? ☐ Développer des locaux jeunes ou des commissions jeunes au sein des communes ☐ Soutenir les initiatives des jeunes	☐ Evolution de la participation des jeunes ☐ La présence des jeunes ☐ La satisfaction des familles ☐ Le nombre d'actions réalisées ☐ Activités et actions proposées (nombre, localisation, tarifs, contenus...) ☐ Le rayonnement des actions ☐ Bilans de fréquentation des structures ☐ Nombre d'actions par commune ☐ Evolution du nbre de projets Innov jeunes ☐ Cartographie des services proposés (évolutions) ☐ Création de nouveaux services

ACTEURS/PARTENAIRES ASSOCIES

- | | | |
|---|---------------------------------------|---------------------------------|
| ☐ CCVC et ses communes membres | ☐ La CAF | ☐ La MSA |
| ☐ ALSH | ☐ Associations | ☐ ... |

MOYENS ENGAGES AU SERVICE DES PROJETS

Caf	MSA	CCVC	Communes
☐ Appui financier via la prestation de service jeune pour le recrutement d'un animateur jeunesse. ☐ Aide aux secteurs jeunes + aide à l'itinérance ☐ Aides à l'investissement	☐ Mise à disposition d'éléments statistiques sur la population agricole ☐ Mobilisation de fonds en fonction de projets conformes au plan d'action sanitaire et sociale de la MSA	☐ Soutien* aux projets en faveur de l'Enfance et de la Jeunesse ☐ Coordinateurs thématiques ☐ Le service communication ☐ Chargé de coopération Ctg	☐ Mise à disposition de lieux adaptés pour accueillir des services délocalisés ☐ Soutien et relais des actions communautaires en faveur de l'enfance et la jeunesse

THEMATIQUE ENFANCE JEUNESSE

AXE 4 CONSTRUIRE UNE POLITIQUE JEUNESSE IMPLIQUANT LES JEUNES DU TERRITOIRE

CADRE/SCHEMA DE REFERENCE

Schéma départemental des services aux familles (volet enfance-jeunesse)
Fiche n° 2 et 3 COG Caf 2018-2022

CONTEXTE/ ENJEUX

Sur les questions de jeunesse, le diagnostic a mis en avant les enjeux suivants :

-Réfléchir à la méthode pour les « capter » : via les associations sportives et culturelles, en s'adaptant aux moyens de communication des jeunes pour favoriser l'expression de leurs besoins et multiplier les sources de recueil des participations et propositions, création de Conseil Communal des Jeunes dans certaines communes...

- Permettre aux jeunes de trouver leur place et de les accompagner en ayant des moyens humains, des locaux, les impliquer dans les projets, le choix des activités

La question de l'implication des jeunes est au centre de la démarche et nécessite de développer de nouvelles approches.

OBJECTIFS	ACTIONS	CHANGEMENTS ATTENDUS	INDICATEURS
4.1 Aller vers les jeunes et leurs familles afin de favoriser leur association à la politique jeunesse sur le territoire	☐ S'adapter aux moyens de communication des jeunes pour favoriser l'expression de leurs besoins et multiplier les sources de recueil des participations et propositions (réseaux sociaux) ○ Lors des activités de loisirs ○ Lors des chantiers loisirs, jobs d'été ○ Au city-stade... ○ Via les mairies ○ Les écoles, collèges, lycées...	☐ Un meilleur accompagnement par un réseau d'acteurs ☐ Une meilleure communication (pronote, réseaux sociaux,...) ☐ Mise en place de réunions d'information ☐ Faire émerger les besoins, aller questionner les jeunes	☐ Le nombre de familles et de jeunes rencontrés lors de ces temps de réunion/temps de rencontres ☐ Augmentation du nombre de jeunes accueillis

4.2 Créer une (des) instance(s) de consultation des jeunes : conseil communal des jeunes et/ou conseil communautaire des jeunes (Cf animation de la vie sociale/axe 2.2)	☐ Recensement des communes volontaires pour développer l'initiative à l'échelle communale ou intercommunale selon le nombre ☐ Accompagnement des communes : cadre, règlement, composition, etc... ☐ Mise en place de conseils communaux : ○ Communication auprès des établissements et association fréquentées par les jeunes ○ Appel à candidature auprès des jeunes via les établissements scolaires, associations, etc... ○ Propositions de sujets de travail avec une définition précise de leur rôle (action 2.2, action 2.3...) ○ Définir les modalités de participation à cette instance (élection, volontariat, ...) ☐ Prévoir un système de gratification symbolique pour les jeunes participants à cette instance ?	☐ Une meilleure implication des jeunes dans la vie du territoire ☐ Une remontée plus régulière de l'actualité en termes de réglementation ☐ Un meilleur maillage d'acteurs entre la CCVC et les mairies ☐ Développer la présence des jeunes dans des instances décisionnelles	☐ Nombre de nouveaux conseils mis en place ☐ Le nombre de communes volontaires
4.3 Développer l'action « Les promeneurs du Net » sur le territoire	☐ Identifier un (des) porteur(s) de l'action ☐ Mettre en œuvre et communiquer sur l'action	☐ Informer les familles et les jeunes sur cette action ☐ Mobiliser les équipes, identifier un promeneur du Net ☐ Maintenir et renforcer du lien avec les jeunes par des actions éducatives sur Internet	☐ Présence régulière sur les réseaux ? ☐ Nombre de PDN sur le territoire (évolution) ☐ Participation du PDN aux temps de coordination dédiés ?
ACTEURS/PARTENAIRES ASSOCIES			
☐ CCVC et ses communes membres ☐ ALSH ☐ Locals jeunes	☐ La CAF ☐ Associations ☐ ...	☐ La MSA ☐ Etablissements scolaires	
MOYENS ENGAGES AU SERVICE DES PROJETS			
Caf	MSA	CCVC	Communes
☐ Soutien aux secteurs jeunes (PS et subventions) ☐ Soutien aux projets à l'initiative des jeunes (Innov jeunes) ☐ Soutien à la coordination départementale des Promeneurs du net	☐ Mise à disposition d'éléments statistiques sur la population agricole ☐ Mobilisation de fonds en fonction de projets conformes au plan d'action sanitaire et sociale de la MSA ☐ Appels à projets jeunes	☐ Soutien* aux projets en faveur de l'Enfance et de la Jeunesse ☐ Coordinateurs thématiques ☐ Le service communication ☐ Chargé de coopération Ctg	☐ Mise à disposition de lieux adaptés pour accueillir des services délocalisés ☐ Soutien et relais des actions communautaires en faveur de l'enfance et la jeunesse

* La Communauté de communes des Vallées du Clain pourra définir la nature du soutien (matériel, humains, financier ...) quelle apportera aux actions en fonction de la nature du projet, de son rayonnement sur le territoire et de son intérêt communautaire.

3. ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE

THEMATIQUE ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE

AXE 1 AMELIORER L'ACCES A L'OFFRE EXISTANTE CONCERNANT LES ACTIONS DE SOUTIEN A LA PARENTALITE EN DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE

CADRE/SCHEMA DE REFERENCE

Fiches n°1 et n° 4 COG Caf 2018-2022
Le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) 2018 - 2022, (volets parentalité et petite enfance)
Le Schéma Unique des Solidarités 2020- 2024

CONTEXTE/ ENJEUX

Le territoire des Vallées du Clain dispose d'un bon maillage pour permettre aux jeunes parents d'accéder facilement aux Lieux Accueil Enfants Parents (LAEP). ces services d'accompagnement à la parentalité restent encore méconnus pour beaucoup de familles du territoire.

De plus, il est nécessaire que les services proposés tiennent compte des besoins des familles en termes d'horaires d'ouverture, d'accueil des fratries, de mise à disposition des ressources spécialisées et /ou de lieux dédiés.

S'il existe aujourd'hui une offre en terme de soutien à la parentalité « petite enfance », il s'avère nécessaire de poursuivre le développement de celle-ci afin d'apporter des réponses à des besoins spécifiques pour parents peu ou pas ciblés aujourd'hui (les futures mamans, les parents souffrant d'épuisement parental...)

OBJECTIFS	ACTIONS	CHANGEMENTS ATTENDUS	INDICATEURS
a. Proposer une offre adaptée et diversifiée répondant aux besoins des parents de jeunes enfants.	☐ Accompagner les familles en période périnatale (grossesse, sortie de maternité, premiers mois après la naissance). ☐ Proposer des actions à destination des parents sans les enfants. ☐ Adapter les horaires des services existants aux contraintes des familles (ex : Proposer des temps d'accueil hors temps scolaire et de travail).	☐ Chaque famille du territoire doit savoir à qui s'adresser pour des questions autour de la parentalité en période périnatale (Repérage des LAEP et autres actions/services proposés). Cela nécessite un meilleur repérage de l'offre de services 1^{ère} naissance Caf. ☐ Les parents de jeunes enfants doivent avoir accès à des actions parentalité sans la présence des enfants. ☐ Une meilleure fréquentation des services par les jeunes parents et la mise en place de temps d'accueil diversifiés.	☐ Evolution de la fréquentation des LAEP. ☐ Evolution des demandes d'information auprès des Relais Petite Enfance (RPE). ☐ Evolution des RDV 1^{ère} naissance Caf pour les habitants des Vallées du Clain. ☐ Evolution des demandes d'aide à domicile suite à une naissance. ☐ Evolution des temps proposés aux jeunes parents sur le territoire (planning de l'offre). ☐ Effectivité de la mise en place d'actions parentalité pour les parents (hors présence des enfants). ☐ Evolution d'actions Reaap pour la CCVC.

ACTEURS/PARTENAIRES ASSOCIES

- | | | |
|--|--|---------------------------------|
| ☐ La CCVC et ses communes membres | ☐ La CAF | ☐ La MSA |
| ☐ Les LAEP et l'ensemble des structures petite enfance (Eaje et RPE), | ☐ L'Arantelle et son référent famille | ☐ CIS |
| ☐ Les bibliothèques, ludothèques du territoire | ☐ ... | |

MOYENS ENGAGES AU SERVICE DES PROJETS			
CAF	MSA	CCVC	Communes
☐ Soutien au fonctionnement des LAEP (aide au fonctionnement et à l'investissement) ☐ Formation des professionnel.les et animation du réseau départemental ☐ Soutien au RPE + Eaje ☐ Financement services d'aide à domicile (naissance) ☐ Parcours attentionnés Caf (offre 1ère naissance...) ☐ Financement Reaap	☐ Mise à disposition d'éléments statistiques sur la population agricole ☐ Mobilisation de fonds en fonction de projets conformes au plan d'action sanitaire et sociale de la MSA ☐ Financement REAAP et LAEP ☐ RDV naissance ☐ Soutien aux familles par l'aide à l'embauche d'une auxiliaire familiale.	☐ Soutien* au fonctionnement des LAEP (aide au fonctionnement et à l'investissement) ☐ Soutien* aux RPE + Eaje ☐ Coordinateurs thématiques ☐ Le service communication ☐ Chargé de coopération Ctg	☐ Mise à disposition de lieux adaptés pour accueillir des services délocalisés des LAEP ☐ Relais des services/actions lié(e)s à la parentalité auprès des familles.

THEMATIQUE ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE

AXE 2 DEVELOPPER UNE OFFRE DE SOUTIEN A LA PARENTALITE EN DIRECTION DES PARENTS D'ENFANTS ET D'ADOLESCENTS

CADRE/SCHEMA DE REFERENCE

Fiches n° 4 COG Caf 2018-2022

Le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) 2018 - 2022, (volets parentalité et enfance/jeunesse)

CONTEXTE/ ENJEUX

Le diagnostic fait apparaître un déficit d'actions concernant l'offre d'accompagnement à la parentalité en direction des parents d'enfants et adolescents alors même que l'enquête auprès des familles montre que les préoccupations parentales augmentent avec l'âge des enfants. Des besoins sont relevés par les parents autour de thématiques telles que : communiquer avec son enfant, gérer le rapport aux écrans pour les parents d'adolescents...

L'enjeu est donc de développer les lieux d'accueil ou d'échanges parents et /ou enfants-parents pour les familles d'enfants âgés de + de 6 ans notamment dans les lieux déjà fréquentés par les familles. Il s'agit de développer « l'Aller vers » et d'informer les familles sur l'offre existante en identifiant un ou des référents parentalité. Les Laep, au-delà de 6 ans, ne peuvent plus accueillir les familles alors qu'il existe une demande importante. Des familles souhaitent être accueillies sur un dispositif adapté pour les plus de 6 ans.

Par ailleurs, il paraît important de repenser les CLAS pour en faire un levier efficace dans le renforcement de la participation des parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants. Dans le même temps, il s'agit de leur permettre d'investir davantage le lien aux établissements scolaires.

OBJECTIFS	ACTIONS	CHANGEMENTS ATTENDUS	INDICATEURS
2.1 Mettre en place des actions soutien à la parentalité pour les parents d'enfants ou de jeunes	☐ Développement d'actions de soutien à la parentalité dans les lieux déjà fréquentés par les parents qui ne sont pas « fléchés » soutien à la parentalité (garderies, médiathèque, ludothèque...)	☐ Des actions parentalité pour les parents d'enfants et d'ados, notamment sur la scolarité et l'utilisation du numérique. ☐ Meilleure connaissance du dispositif Clas par les familles et équipes enseignantes	☐ Evolution du nombre d'actions Reaap (pour parents d'enfants et ados) ☐ Evolution du nbre de Clas sur le territoire ☐ Nombre de temps proposés dans les médiathèques/ludo/clubs sportifs...

	☐ Mise en place d'actions Clas en fonction des besoins : dynamiser les partenariats entre l'institution scolaire et les structures porteuses, permettre à des porteurs de projets d'expérimenter de nouvelles formes d'accompagnement des familles autour des enjeux liés à la scolarité. ☐ Mise en place d'actions Reaap pour répondre à la demande des familles sur l'aide aux devoirs et sur l'utilisation de l'outil numérique pour les plus grands	et davantage de partenariats pour leur développement ☐ Une diminution des problématiques liées à la scolarité.	☐ Nombre d'actions proposées aux parents sur le territoire en lien avec l'utilisation du numérique ☐ Nombre d'actions proposées sur le territoire en lien avec la scolarité ☐ Perception des acteurs du territoire
--	--	--	---

ACTEURS/PARTENAIRES ASSOCIES

- | | | | |
|---|---|---|---|
| ☐ CCVC et ses communes membres | ☐ La CAF | ☐ La MSA | ☐ La MDS de Fontaine le Comte |
| ☐ L'Arantelle et son référent famille | ☐ Les établissements scolaires (EN), | ☐ Les Secteurs jeunes, | ☐ Les bibliothèques, ludothèques du territoire |
| ☐ Les associations sportives ou culturelles comme lieux supports | ☐ ... | | |

MOYENS ENGAGES AU SERVICE DES PROJETS

CAF	MSA	CCVC	Communes
☐ Financements des actions Clas et Reaap. ☐ Animation du réseau Reaap + formations autour de la parentalité ☐ Soutien aux secteurs jeunes ☐ Soutien à la coordination du réseau Promeneur du net	☐ Mise à disposition d'éléments statistiques sur la population agricole ☐ Mobilisation de fonds en fonction de projets conformes au plan d'action sanitaire et sociale de la MSA ☐ Financement REAAP	☐ Soutien humain, matériel et financier pour les actions en faveur de la parentalité ☐ Soutien* aux secteurs jeunes ☐ Coordinateurs thématiques ☐ Le service communication ☐ Chargé de coopération Ctg	☐ Mise à disposition de lieux adaptés pour accueillir des services délocalisés ☐ Relais des services liés à la parentalité auprès des familles.

THEMATIQUE ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE

AXE 3 DEVELOPPER DES ACTIONS TRANSVERSALES AUTOUR DE LA PARENTALITE

CADRE/SCHEMA DE REFERENCE

Fiches n° 4 COG Caf 2018-2022

Le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) 2018 - 2022 (volet parentalité)

CONTEXTE/ ENJEUX

Le questionnaire mené dans le cadre du diagnostic laisse apparaître que de nombreuses familles sollicitant une aide sur la parentalité vont trouver des réponses hors du territoire et cela pour plusieurs raisons : absence de réponses sur le territoire, horaires inadaptés aux contraintes des familles, habitudes de vie, méconnaissance de l'offre au sein de la CCVC ...

Il apparaît donc nécessaire d'adapter, d'améliorer l'existant et de développer de nouvelles actions autour de la parentalité afin de répondre au mieux aux besoins des familles et aux enjeux liés à cette thématique.

Pour rendre l'offre de service la plus adaptée et la plus large possible, il conviendra d'associer l'ensemble des acteurs œuvrant sur le territoire afin de mutualiser les moyens et de créer une cohérence et une complémentarité entre les différentes actions. L'enjeu est également d'assurer une pérennité des dispositifs par la mise en œuvre de moyens humains et financiers adaptés.

Le développement de l'accompagnement à la parentalité devra s'accompagner d'une stratégie de communication adéquate afin d'informer les parents sur les dispositifs existants et de les aider à s'orienter au mieux en fonction de leurs besoins. L'étude relate également que les familles qui ont des enfants porteurs d'un handicap ne savent pas forcément que les structures petite enfance et enfance-jeunesse ont la possibilité d'accueillir leur enfant. L'un des enjeux sera donc de favoriser l'accompagnement des familles concernées par l'annonce d'un diagnostic de handicap (en 2019 47 enfants de – de 12 ans et 89 enfants de – de 20 ans ont bénéficié de l'AEEH).

OBJECTIFS	ACTIONS	CHANGEMENTS ATTENDUS	INDICATEURS
3.1 Organiser la communication auprès des familles	☐ Faciliter l'utilisation de tous les leviers de communication pour sensibiliser, informer, alerter... (réseaux sociaux, Caf, école, accueils de loisirs, centres sociaux...) ☐ Systématiser l'envoi d'informations à certains moments « clés » de la vie de manière à « aller vers » des parents qui ne sont pas forcément demandeurs d'aide ou d'accompagnement ☐ Sensibiliser les professionnels de santé (pédiatres, médecins généralistes libéraux, sage-femmes et autres professionnels de santé en contact avec les familles) sur les services de soutien à la parentalité présents sur le territoire. ☐ Capter les parents via les établissements scolaires pour toucher tout le monde (école et le périscolaire sont des portes d'entrée intéressantes pour l'accompagnement à la parentalité)	☐ Avoir une meilleure information à destination des familles (lisible et accessible) pour leur faciliter l'accès aux services/ actions ☐ Avoir une bonne orientation des familles de la part des professionnel.les. ☐ Travailler avec les écoles pour la transmission de l'information.	☐ Evolution du nbre d'informations adressées aux familles ☐ Augmentation de la fréquentation des services/actions ☐ Diversité des moyens de communication utilisés ☐ Evolution du nombre d'écoles relayant des informations
3.2 Mettre en œuvre des actions de partenariat/en commun	☐ Mener un projet mutualisé : proposer une conférence à destination des parents appartenant à différentes APE de manière à faire connaissance, mutualiser les compétences, les ressources...	☐ Organisation d'actions parentalité regroupant plusieurs partenaires et s'adressant aux parents du territoire	☐ Effectivité d'actions co-organisées
3.3 Favoriser la mobilité des familles	☐ Poursuivre le développement des dispositifs itinérants (ex : LAEP, RPE, conférences...) ☐ Penser les lieux faciles d'accès et mettre en lien les familles pour du covoiturage	☐ Des actions se déroulant dans différentes communes pour que davantage de familles participent, tout en restant dans des locaux adaptés.	☐ Nombre de communes différentes de la CCVC « couvertes » par une action/service parentalité ☐ Actions de covoiturage mises en place
3.4 Améliorer l'accompagnement des familles ayant un enfant porteur d'un handicap (Cf. Axe 2/volet petite enfance)	☐ Communiquer auprès des familles ayant un enfant porteur d'un handicap sur les possibilités d'accueil au sein des structures petite enfance et enfance-jeunesse (organisation, modalités d'accueil, accompagnement...) et sur les possibilités de répit parental. ☐ Organiser des temps de rencontres avec les familles et les acteurs du territoire : ○ Accompagner et rassurer les familles dans l'accueil de leur enfant ○ Créer du lien autour de l'enfant et des familles	☐ Faire en sorte que les familles concernées par le handicap de leur enfant repèrent les services auxquels elles ont droit/peuvent avoir accès. ☐ Baisse du sentiment d'isolement des familles moins isolées dans leurs démarches/pour l'accès aux services ☐ Qu'elles puissent solliciter des temps de répit ☐ Réalisation de(s) journée(s) dédiée(s) à l'inclusion	☐ Augmentation du nombre d'enfants porteurs de handicap accueillis en structures collectives et chez les assistant.es maternel.les ☐ Evolution du nbre de situations accompagnées par la référente handicap ☐ Evolution des demandes d'aide à domicile liées au handicap. ☐ Nombre de journées dédiées à l'inclusion réalisées et le nombre de participants

3.5 Développer des missions de référent parentalité autour de l'écoute, l'accompagnement et l'orientation des parents	☐ Déployer un/des référents familles sur l'ensemble du territoire avec des missions d'accueil/ « d'aller vers », d'écoute, d'accompagnement et d'orientation des parents ☐ Faire du lien avec le référent famille de l'Arantelle ☐ S'appuyer sur les « Parcours attentionnés » Caf dans les situations suivantes : naissance, séparation, décès, maladie...	☐ Avoir un (des) professionnel(s) repérés par les familles sur le territoire. ☐ Une bonne orientation des familles ☐ Leur faciliter le repérage des aides et leurs accès	☐ Nombre de sollicitations des familles/situations accompagnées par le(s) référents(s) parentalité ☐ Evolution du nbre de sollicitations autour des parcours attentionnés Caf ☐ Effectivité de la mission de référent parentalité
ACTEURS/PARTENAIRES ASSOCIES			
☐ CCVC et ses communes membres ☐ La CAF ☐ La MSA ☐ Écoles/établissements scolaires ☐ Structures du territoire souhaitant s'engager dans un projet parentalité ☐ Professionnels de santé (pour relais d'informations) ☐ PMI/MDS ☐ Arantelle - Référent familles ☐ Référent handicap ☐ PARI86 ☐ APE ☐ ...			
MOYENS ENGAGES AU SERVICE DES PROJETS			
Caf	MSA	CCVC	Communes
☐ Mise à disposition d'outils de communication : requête pour @mailing, page FB parentalité, guide parentalité, supports départementaux, monenfant.fr ☐ Financements Reaap ☐ Aide à l'itinérance des services (Fonds publics et territoires) ☐ Aides pour l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures (Bonus handicap + FPT handicap) ☐ Soutien aux postes de référent handicap du PARI86 ☐ Soutien aux missions de référent famille du CSC l'Arantelle ☐ Soutien à la coordination parentalité et handicap	☐ Mise à disposition d'éléments statistiques sur la population agricole ☐ Mobilisation de fonds en fonction de projets conformes au plan d'action sanitaire et sociale de la MSA ☐ Financement REAAP	☐ Le service communication avec la réalisation d'un plan de communication dédié à la parentalité ☐ Mise en place d'une coordination ? ☐ Soutien* aux actions en faveur de la parentalité ☐ Soutien* aux actions en faveur de l'inclusion ☐ Coordinateurs thématiques ☐ Le service communication ☐ Chargé de coopération Ctg	☐ Relais des services liés à la parentalité auprès des familles. ☐ Mise à disposition de lieux adaptés pour accueillir des services délocalisés

THEMATIQUE		ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE	
AXE 4 COORDONNER LES ACTIONS ET L'ENSEMBLE DES ACTEURS SUR LE TERRITOIRE			
CADRE/SCHEMA DE REFERENCE			
Fiches n° 4 COG Caf 2018-2022 Le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) 2018 - 2022, (volet parentalité)			
CONTEXTE/ ENJEUX			
Le diagnostic montre l'intérêt de travailler les liens entre les différents intervenants auprès des familles pour des propositions à développer qui soient co-construites, cohérentes et lisibles. A l'instar de ce qui a été mis en place pour la petite enfance, l'enfance-jeunesse, le handicap, il semble pertinent de développer des missions de coordination transversale au niveau local entre les structures, les acteurs, et de favoriser ainsi la complémentarité des dispositifs, entre les champs de la petite enfance et de l'enfance jeunesse par exemple.			
OBJECTIFS	ACTIONS	CHANGEMENTS ATTENDUS	INDICATEURS
4.1 Mettre en place une coordination parentalité	☐ Favoriser les liens entre les acteurs de la parentalité et faire le lien avec l'ensemble des thématiques comme l'accès aux droits, la jeunesse, la petite enfance...	☐ Avoir des actions co-construites ☐ Faire des propositions cohérentes pour les familles et un meilleur repérage du « qui fait quoi ».	☐ Création d'une mission de coordination ☐ Evolution des liens entre les acteurs
ACTEURS/PARTENAIRES ASSOCIES			
☐ CCVC et ses communes membres ☐ La CAF ☐ La MSA ☐ ...			
MOYENS ENGAGES AU SERVICE DES PROJETS			
Caf	MSA	CCVC	Communes
☐ Soutien à la coordination		☐ Soutien* aux actions en faveur de la parentalité ☐ Coordinateurs thématiques ☐ Le service communication ☐ Chargé de coopération Ctg	☐ Relais des services liés à la parentalité auprès des familles. ☐ Mise à disposition de lieux adaptés pour accueillir des services délocalisés

4. ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

THEMATIQUE ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

AXE 1 CREER DU LIEN ENTRE LES DIFFERENTS ACTEURS QUI PEUVENT JOUER UN ROLE DANS L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

CADRE/SCHEMA DE REFERENCE

SDAVS (Schéma départemental de l'animation de la vie sociale)
Fiches n° 7 COG Caf 2018-2022

CONTEXTE/ ENJEUX

L'animation de la vie sociale s'appuie sur des équipements de proximité, centres sociaux et espaces de vie sociale. Leur action se fonde sur une démarche globale et sur une dynamique de mobilisation des habitants pour apporter des solutions aux besoins des familles/habitants et à leurs difficultés de vie quotidienne, mais aussi pour répondre aux problématiques sociales collectives d'un territoire. Un seul centre social est agréé sur le territoire : L'Arantelle, implanté sur la commune des Roches-Prémarie qui rayonne sur 8 communes dans le champ des activités périscolaires, accueils de loisirs, chantiers loisirs et accueils jeunes.... Un tissu associatif dense et diversifié existe sur la Communauté de communes. Beaucoup d'associations proposent des actions dans le domaine de l'animation de la vie sociale mais plus de la moitié ne s'appuie pas sur la participation des habitants.

OBJECTIFS	ACTIONS	CHANGEMENTS ATTENDUS	INDICATEURS
1.1 Faire vivre et créer des outils de communication afin de porter à la connaissance de tous (habitants et acteurs) les animations à l'échelle de la CCVC.	☐ Mettre à jour le livret intercommunal des associations ☐ Organiser un forum des associations sur un lieu différent chaque année ☐ Elaborer et diffuser un agenda intercommunal sur les événements associatifs. ☐ Mettre en œuvre des actions et animations itinérantes sur le territoire	☐ Mieux informer les habitants sur la richesse associative présente sur le territoire. ☐ La réalisation d'outils de communication et d'événements permettra de maintenir un lien régulier entre les acteurs associatifs. ☐ Mobilisation d'habitants en dehors du champ d'intervention du Centre Social.	☐ Réalisation du livret avec un agenda sur la période de 5 ans, avec un travail annuel pour les mettre à jour. ☐ Réaliser un (des) forum(s) des associations chaque année sur la période contractuelle. ☐ Nombre de participants à recenser sur les événements (habitants et associations) et enquête de satisfaction ☐ Nombre d'associations qui travaillent ensemble, et comment ☐ Nombre d'actions et animations proposées sur le territoire
1.2 Coordonner les acteurs et les actions	☐ Organiser des temps de rencontre entre acteurs ☐ Coordonner la diffusion de spectacles, éviter les doublons, aller sur l'ensemble du territoire ☐ Avoir un soutien politique de la CCVC au niveau de la fonction de coordination des acteurs.	☐ Cohérences dans les événements proposés aux habitants ☐ Avoir une meilleure coordination des acteurs ☐ Assurer un meilleur maillage des actions proposées avec un rayonnement sur l'ensemble des 16 communes	☐ Combien de temps de rencontres annuelles ? Quels acteurs autour de la table ? ☐ La réalisation de l'agenda sur les événements doit permettre d'éviter les doublons sur la programmation de spectacles et événements. ☐ Nombre de communes ayant accueilli des événements, forums, spectacles ☐ Création de la mission de coordination

ACTEURS/PARTENAIRES ASSOCIES

- ☐ CCVC et ses communes membres
- ☐ L'Arantelle

- ☐ La CAF
- ☐ Les associations du territoire

- ☐ La MSA
- ☐ ...

MOYENS ENGAGES AU SERVICE DES PROJETS			
Caf	MSA	CCVC	Communes
☐ Soutien au fonctionnement du Centre Social L'Arantelle via les prestations de service « animation globale et animation collective famille » + aides à l'investissement ☐ Soutien aux fédérations d'éducation populaire pour l'accompagnement de projets	☐ Mise à disposition d'éléments statistiques sur la population agricole ☐ Mobilisation de fonds en fonction de projets conformes au plan d'action sanitaire et sociale de la MSA ☐ Financement des CSC / EVS ☐ Financement des fédérations AVS	☐ Coordinateurs thématiques ☐ Soutien* aux actions favorisant l'animation de la vie sociale ☐ Le service communication ☐ Chargé de coopération Ctg	☐ Mise à disposition de lieux adaptés pour accueillir des services délocalisés ☐ Soutien et relais des actions communautaires en faveur de l'animation de la vie sociale
THEMATIQUE ANIMATION DE LA VIE SOCIALE			
AXE 2 IMPLIQUER L'ENSEMBLE DES HABITANTS DU TERRITOIRE DANS LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS, DANS LE CHAMP DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE			
CADRE/SCHEMA DE REFERENCE			
SDAVS Fiche n° 7 COG Caf 2018-2022			
CONTEXTE/ ENJEUX			
L'animation de la vie sociale s'appuie sur des équipements de proximité, centres sociaux et espaces de vie sociale. Leur action se fonde sur une démarche globale et sur une dynamique de mobilisation des habitants pour apporter des solutions aux besoins des familles/habitants et à leurs difficultés de vie quotidienne, mais aussi pour répondre aux problématiques sociales collectives d'un territoire. Un seul centre social est agréé sur le territoire : L'Arantelle, implanté sur la commune des Roches-Prémarie qui rayonne sur 8 communes dans le champ des activités périscolaires, accueils de loisirs, chantiers loisirs et accueils jeunes.... Un tissu associatif dense et diversifié existe sur la Communauté de communes. Beaucoup d'associations proposent des actions dans le domaine de l'animation de la vie sociale mais plus de la moitié ne s'appuie pas sur la participation des habitants.			
OBJECTIFS	ACTIONS	CHANGEMENTS ATTENDUS	INDICATEURS
2.1 Identification d'acteurs qui ont la compétence et la méthodologie pour mobiliser les habitants d'un territoire	☐ Affiner le diagnostic pour repérer les associations pouvant agir dans ce domaine.	☐ Création de nouveaux espaces de vie sociale	☐ Combien d'associations émergentes sur le territoire qui accompagnent les habitants ? Bilan annuel et contractuel

2.2 S'appuyer sur les instances de consultation des jeunes : Conseil Communal des jeunes et-ou Conseil Communautaire des jeunes. (Cf. enfance-jeunesse / axe 4)	☐ Recensement des communes volontaires pour développer l'initiative à l'échelle communale ou intercommunale selon le nombre. ☐ Accompagnement des communes : cadre, règlement, composition... ☐ Mise en place des conseils communaux : (Communication auprès des établissements et associations fréquentées par les jeunes, appel à candidatures auprès des jeunes, proposition de sujets de travail, etc...)	☐ L'ensemble des communes et la CCVC puissent être en concertation sur la politique jeunesse du territoire ☐ Développer des actions citoyennes pour les jeunes en les impliquant sur leurs territoires de vie.	☐ Nombre de communes volontaires sur la période contractuelle, quelles organisations ? Harmonisation entre les communes et la CCVC sur la mise en place de ces Conseils ? ☐ Combien de Conseils Communaux et Communautaires ont été créé ? Combien de jeunes ont fait partie de ces Conseils ? ☐ Les actions citoyennes impliquant la jeunesse et voir quelles sont les thématiques d'implication ?
2.3 Soutien à la vie associative	☐ Identifier les freins à l'implication des bénévoles dans des associations ☐ Proposer un soutien : appui aux associations pour le montage de leurs dossiers de subventions, utilisation des nouveaux outils de communication comme la visioconférence. ☐ Faciliter la mutualisation des ressources entre associations.	☐ Lever les difficultés pour certaines associations, en gestion de ressources humaine, en gestion de matériel. ☐ Avoir un tissu associatif qui soit accompagné par une ou 2 associations référentes sur le territoire qui aide à la constitution des dossiers administratifs ☐ Avoir un maillage entre les associations du territoire.	☐ Comptabiliser le nombre de bénévoles d'une année sur l'autre auprès des associations impliquées sur l'animation de la vie sociale. ☐ Présence d'1 ou 2 associations référentes sur le territoire pour accompagner les autres associations du territoire. (Travail de pédagogie et d'accompagnement sur les tâches administratives, nouveaux modes de communication : visioconférences,)
ACTEURS/PARTENAIRES ASSOCIES			
☐ CCVC et ses communes membres ☐ L'Arantelle ☐ La CAF ☐ Les associations du territoire ☐ La MSA ☐ ...			
MOYENS ENGAGES AU SERVICE DES PROJETS			
Caf	MSA	CCVC	Communes
☐ Soutien au fonctionnement des structures animation de la vie sociale (CSC et EVS) et aides à l'investissement ☐ Soutien aux fédérations d'éducation populaire pour l'accompagnement de projets	☐ Mise à disposition d'éléments statistiques sur la population agricole ☐ Mobilisation de fonds en fonction de projets conformes au plan d'action sanitaire et sociale de la MSA ☐ Financement des CSC / EVS ☐ Financement des fédérations AVS	☐ Coordinateurs thématiques ☐ Soutien* aux actions favorisant l'animation de la vie sociale ☐ Le service communication ☐ Chargé de coopération Ctg	☐ Mise à disposition de lieux adaptés pour accueillir des services délocalisés ☐ Soutien et relais des actions communautaires en faveur de l'animation de la vie sociale

5.ACCES AUX DROITS

THEMATIQUE ACCES AUX DROITS			
AXE 1 ANIMER ET COORDONNER LES ACTEURS ET LES ACTIONS CONCERNANT L'ACCES AU DROIT SUR LE TERRITOIRE DE MANIERE A MIEUX REpondre AUX BESOINS DES BENEFICIAIRES			
CADRE/SCHEMA DE REFERENCE			
Stratégie départementale d'inclusion numérique (CD), l'Etat (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires : conseillers numériques), Fiches n° 7 COG Caf 2018-2022 Le Schéma Unique des Solidarités 2020- 2024			
CONTEXTE/ ENJEUX			
Le territoire est pourvu d'un grand nombre d'acteurs qui ne se connaissent pas nécessairement et qui ne travaillent pas toujours ensemble. Il convient de constituer un véritable réseau afin de garantir aux habitants du territoire une offre de services et un accès aux droits de qualité. Il convient par ailleurs de travailler davantage sur l'articulation des différentes offres pour un meilleur accompagnement des publics, d'autant que le paysage en matière d'accompagnement ne cesse d'évoluer : évolution des MFS en EFS, engagement de différentes institutions sans véritable coordination, arrivée des conseillers numériques sur les territoires dans le cadre du plan de relance ...			
OBJECTIFS	ACTIONS	CHANGEMENTS ATTENDUS	INDICATEURS
1.1 Mettre en place une coordination du réseau des acteurs sociaux	☐ Identifier un coordinateur/ définir les attentes de cette coordination ☐ Animer et coordonner le réseau des acteurs ○ Recenser les acteurs ○ Organiser les temps de rencontre, groupes de travail thématiques ○ Aller vers d'autres acteurs notamment associatifs selon les thématiques (ex : aide alimentaire, mobilité, etc...) ☐ Travailler sur des outils de communication à l'attention des usagers sur les ressources existantes sur le territoire : création et mise à jour d'un outil (guide/plaquette...)	☐ Avoir un référent et un véritable réseau d'acteurs qui se connaissent et qui travaillent ensemble.	☐ Création d'une mission de coordination ☐ Création d'un répertoire recensant les acteurs de la vie sociale sur la période de 5 ans avec une mise à jour régulière. ☐ Mise en place de rencontres sur la durée de la contractualisation.
ACTEURS/PARTENAIRES ASSOCIES			
☐ CCVC et ses communes membres ☐ CAF ☐ MSA ☐ Conseillers numériques ☐ Epicerie sociale ainsi que toutes les associations œuvrant dans l'accès aux droits ☐ Département de la Vienne + MDS ☐ CPAM ☐ Bibliothèques ☐ Mission Locale ☐ Espaces France services ☐ CCAS et CIAS ☐ ...			
MOYENS ENGAGES AU SERVICE DES PROJETS			
CAF	MSA	CCVC	Communes
☐ Soutien au centre social l'Arantelle (AGC et ACF) ☐ Mobilisation de ressources internes Caf autour de relation de service allocataires...	☐ Mise à disposition d'éléments statistiques sur la population agricole	☐ Soutien* aux actions d'intérêt communautaire favorisant l'accès aux droits.	☐ Mise à disposition de lieux adaptés pour accueillir des services délocalisés

	☐ Mobilisation de fonds en fonction de projets conformes au plan d'action sanitaire et sociale de la MSA ☐ Financement des CSC / EVS ☐ Financement des fédérations AVS	☐ Le service communication ☐ Les Conseillers numériques ☐ Coordinateurs thématiques ☐ Chargé de coopération Ctg	☐ Relais des services ou actions liés à l'accès aux droits auprès des habitants.
--	---	--	---

THEMATIQUE ACCES AUX DROITS			
AXE 2 IDENTIFIER LES BESOINS D'ACCOMPAGNEMENT DES USAGERS, LES INFORMER SUR LES RESSOURCES EXISTANTES AFIN D'EVITER LE NON-RECOURS AUX DROITS			
CADRE/SCHEMA DE REFERENCE			
CD (Stratégie départementale d'inclusion numérique), l'Etat (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires : conseillers numériques) Fiches n° 7, 8 et 9 COG Caf 2018-2022 - Le Schéma Unique des Solidarités 2020- 2024			
CONTEXTE/ ENJEUX			
OBJECTIFS	ACTIONS	CHANGEMENTS ATTENDUS	INDICATEURS
2.1 Réaliser une enquête auprès des usagers pour identifier leurs besoins	☐ Diffusion d'un questionnaire/entretiens auprès d'usagers du territoire afin d'identifier leurs besoins sociaux, savoir vers qui ils se tournent/vers qui se tourner en cas de difficultés, identifier les problèmes d'accès aux droits et évaluer leurs besoins en information (connaissance des acteurs du territoire, dispositifs existants...) pour ensuite apporter des réponses adaptées.	☐ Travailler sur une meilleure accessibilité aux services en fonction des réponses du questionnaire. ☐ Développer des réponses cohérentes au regard des besoins observés	☐ Proposition d'un nouveau questionnaire 5 ans après la réalisation du premier et comparaison des résultats.
2.2 Organiser la communication vers la population sur des actions et des acteurs disponibles sur le territoire	☐ Développer des outils (plaquette, guide...) permettant de connaître l'offre existante : les acteurs sociaux et institutionnels (CAF, CPAM, MSA...), leurs compétences, ainsi que les dispositifs qu'ils portent ☐ Aller à la rencontre des usagers pour les informer des dispositifs et ressources existants en identifiant des lieux « de passage » (mairies, CCAS, structures d'accueil petite enfance, ALSH, Centre Social...), créations de points d'information	☐ Informer les usagers des acteurs et des actions existants sur le territoire grâce à une communication ciblée ☐ Mettre en place des permanences au sein des mairies ou dans des lieux adaptés sur le territoire pour informer les usagers des ressources existantes. ☐ Faire en sorte qu'il n'y ait pas de rupture de l'accès au droit ☐ Informer les usagers des acteurs et des actions existants sur le territoire grâce à une communication ciblée ;	☐ Evolution des prestations. ☐ Réalisation d'une campagne de communication avec la création de différents supports (papier et numérique).

		☐ Faire en sorte que chaque habitant sache à qui s'adresser concernant ses besoins d'accès aux droits	
2.3 Favoriser l'apprentissage du numérique afin de garantir l'accès de tous aux services publics	☐ Déploiement des conseillers numériques sur les territoires : rencontre avec les acteurs, recensement des dispositifs existants... ☐ Poursuite du développement des ateliers/formations à l'utilisation du numérique pour les bénéficiaires (Centre social, Mission Locale, etc...) ☐ Poursuite du développement des points d'accès au numérique dans les communes	☐ Une meilleure inclusion numérique des usagers. ☐ Informer les usagers des acteurs et des actions existants sur le territoire grâce à une communication ciblée ; ☐ Avoir des permanences au sein des mairies ou dans des endroits adaptés sur le territoire pour informer les usagers des ressources existantes	☐ Fréquentation EFS et CN ☐ Effectivité des permanences
ACTEURS/PARTENAIRES ASSOCIES			
☐ CCVC + Conseillers Numériques ☐ CCAS et CIAS ☐ CPAM ☐ Espaces France services	☐ CAF ☐ Epicerie sociale ainsi que toutes les associations œuvrant dans l'accès aux droits ☐ Bibliothèques ☐ EHPAD	☐ MSA ☐ Département de la Vienne + MDS ☐ Mission Locale ☐ ...	
MOYENS ENGAGES AU SERVICE DES PROJETS			
Caf	MSA	CCVC	Communes
☐ Soutien au fonctionnement et à l'investissement via l'appel à projet Inclusion Numérique ☐ Informations sur les droits et le traitement des demandes via les visio contacts ☐ Soutien et accompagnement aux Points relais Caf - (réunion information mensuelle) ☐ Soutien au fonctionnement via les appels à projet parentalité (Reaap, Clas)	☐ Mise à disposition d'éléments statistiques sur la population agricole ☐ Mobilisation de fonds en fonction de projets conformes au plan d'action sanitaire et sociale de la MSA ☐ RDV accès aux droits ☐ Financement REAAP	☐ Conseillers numériques ☐ Soutien* aux actions d'intérêt communautaire favorisant l'accès aux droits. ☐ Coordinateurs thématiques ☐ Le service communication ☐ Chargé de coopération Ctg	☐ Relais d'informations des actions en faveur de l'accès aux droits. ☐ Relais des services ou actions liés à l'accès aux droits auprès des habitants. ☐ Soutien et mise à disposition d'espaces de permanences pour l'utilisation numérique et en faveur d'actions « accès aux droits ».

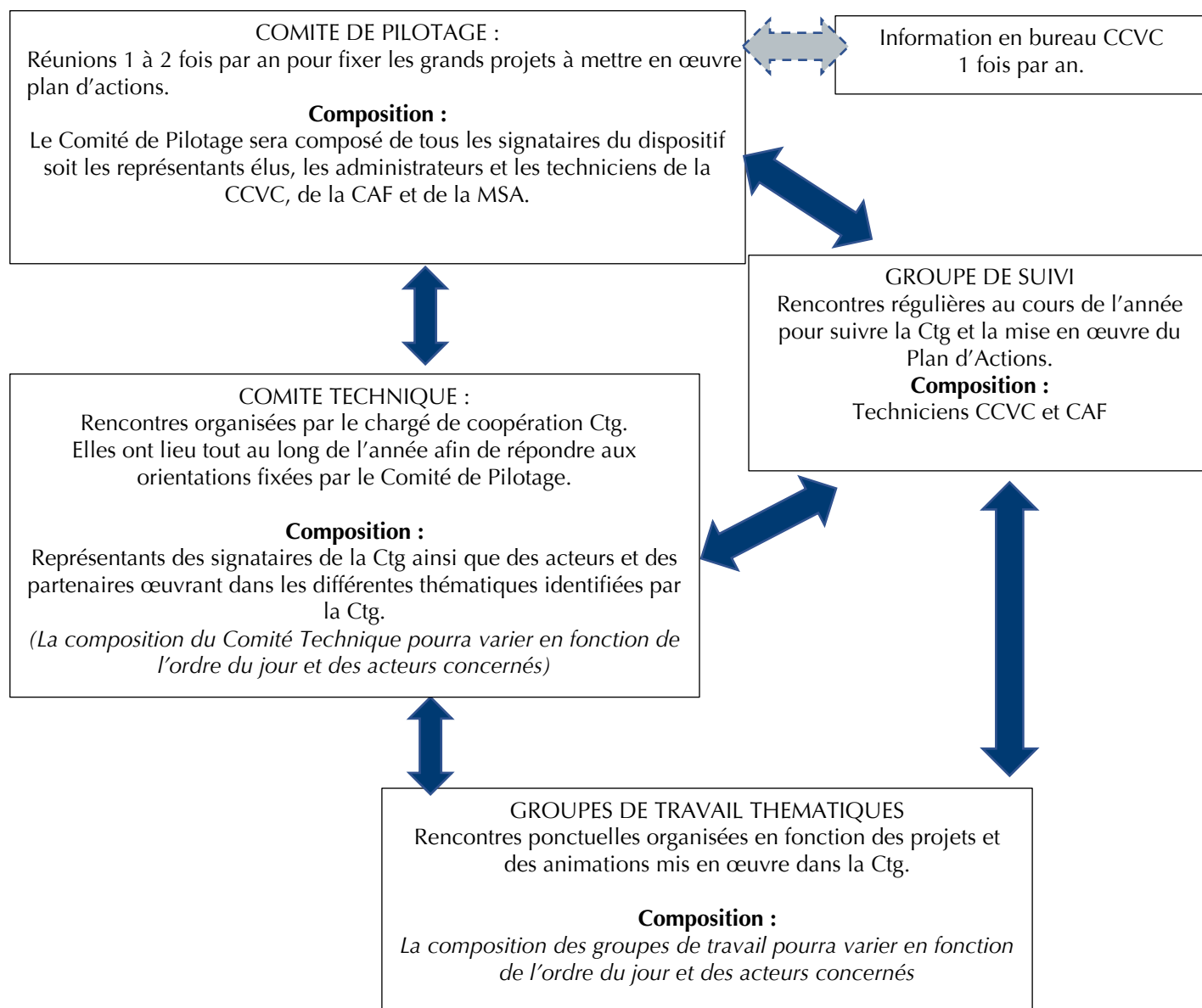


ANNEXE 3

MODALITE DE PILOTAGE
STRATÉGIQUE ET OPERATIONNEL
SUIVI DE LA CTG

1. Modalité de pilotage stratégique :

Pour conduire la Ctg, le processus de pilotage stratégique est le suivant :

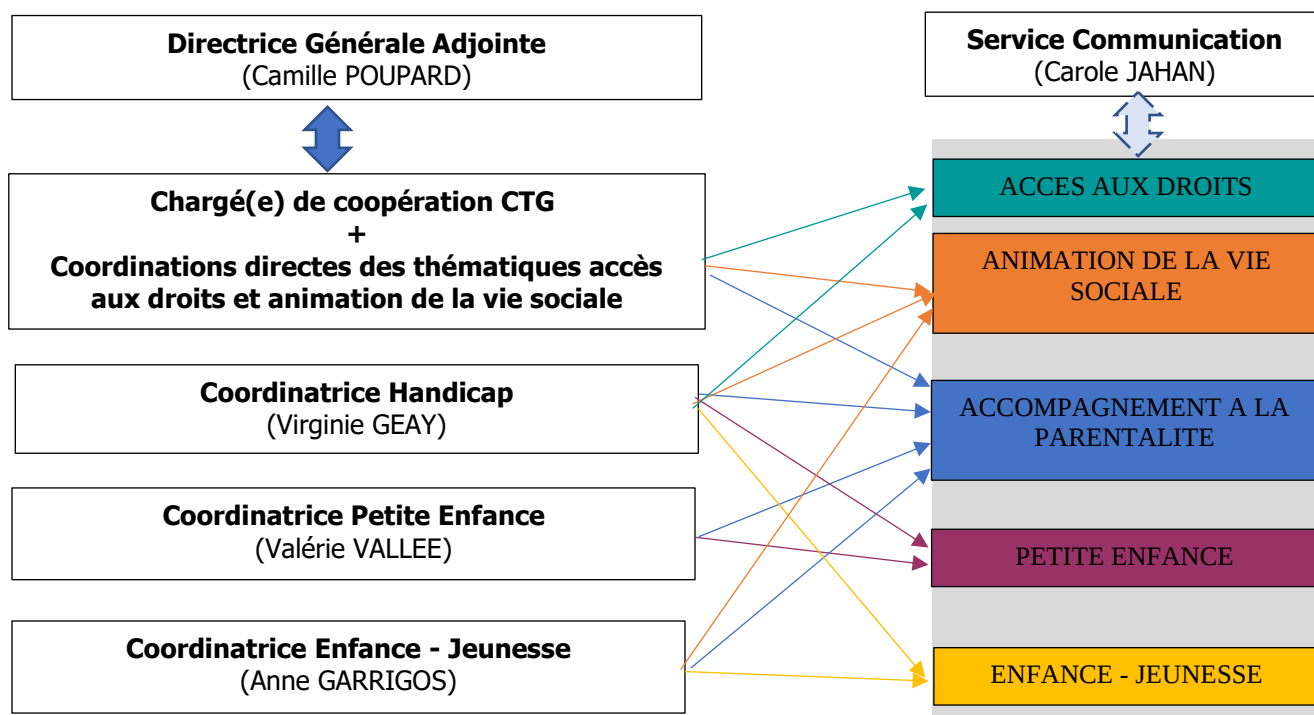


Les moyens suivants seront dédiés à la gouvernance :

CCVC	○ Chargé(e) de coopération Ctg ○ Coordinateurs thématiques
CAF	○ Chargé de conseil et de développement ○ Chargé de mission Ctg (notamment sur la partie évaluation/diagnostic) ○ Participation notamment de chargés d'intervention sociale Caf, de gestionnaires conseil et de conseillers de service à l'usager sur les groupes projets en fonction des besoins. ○ Soutien à la CCVC sur les postes de pilotage via le versement des Bonus territoire (cf convention spécifique au titre du pilotage)
MSA	○ Possibilité de soutien financier via les dispositifs publics MSA ○ Participation aux comités de pilotage par l'intermédiaire du responsable de service de l'ASS ou d'un de ses représentants

2. Modalité de pilotage opérationnel :

Pour mener à bien les actions mise en place dans la Ctg, la Communauté de communes des Vallées du Clain met en place le pilotage opérationnel suivant, qui permettra d'identifier les coordinateurs en fonction des thématiques.



Les enjeux autour des missions de coordination sont déclinés dans plusieurs fiches actions présentées précédemment à l'annexe 3 :

- Parentalité : axe 4/projet 4.1
- Accès aux droits : axe 1/projet 1.1
- Animation de la vie sociale : axe 1/projet 1.3
- Petite enfance : axe 1
- Enfance-jeunesse : axe 2

Cette organisation peut être amenée à évoluer durant la durée de la convention en fonction des volontés politiques et des éventuelles réorganisations au sein des services.



ANNEXE 4

EVALUATION

La Ctg sera évaluée de la façon suivante :

- ☐ Un **suivi trimestriel et une évaluation des actions seront réalisés annuellement par le comité de suivi** à partir des indicateurs renseignés dans chaque fiche action.
Ces indicateurs ont été travaillés à partir de deux questions : Pour chaque action, qu'attend-on en termes de changement ? Comment mesure-on ces changements ?
- ➔ Cette évaluation continue doit permettre d'adapter le contenu de la Ctg aux enjeux et problématiques du territoire.

- ☐ **Une évaluation en milieu de conventionnement avec le Comité de Pilotage**
- ➔ Cette évaluation continue doit permettre d'adapter le contenu de la Ctg aux enjeux et problématiques du territoire et de tirer un premier bilan des actions mises en place depuis son lancement.

- ☐ **Une évaluation finale avec le Comité de Pilotage** lors de la dernière année avec pour finalités :
 - De mesurer l'impact de la Ctg comme effet levier dans la politique d'action sociale du territoire.
 - D'identifier en quoi les résultats correspondent-ils aux objectifs fixés, en quoi ils sont à la hauteur des moyens mis en œuvre et en quoi ils ont été obtenus par la mise en place des actions identifiées.
 - D'identifier les freins et obstacles rencontrés.
 - De mesurer en quoi la gouvernance a permis la mise en œuvre et le suivi effectif des objectifs et des actions.
 - De réaliser des préconisations utiles au renouvellement de la Ctg.
- ➔ Cette évaluation finale portera sur l'impact des actions et le pilotage de la Ctg.



ANNEXE 5

LISTE DES EQUIPEMENTS ET
SERVICES SOUTENUS PAR LES
COLLECTIVITES LOCALES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU CLAIN	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE	
	Adrigall 33 route des Roches Prémaries 86340 Nouaillé Maupertuis
	Chat Perché 3 rue du Petit Moulin 86340 Les Roches Prémaries Place de la Mairie 86340 La Villedieu du Clain
	Framboisine 1 place de la Mairie 86240 Iteuil 23 rue Pierre et Marie Curie 86370 Vivonne
LAEP	
	La Récré des Touchatouts 7 route de Nouaillé 86340 Nieuil L'Espoir
<i>Service itinérant</i>	Framboisine 86240 Iteuil
RPE	
<i>Service itinérant</i>	Framboisine 86240 Iteuil
	Les Touchatouts 7 route de Nouaillé 86340 Nieuil L'Espoir
<i>Service itinérant</i>	Chat Perché 86340 Les Roches Prémaries
	Les Ptitis Loups/Adrigall 33 route des Roches Prémaries 86340 Nouaillé Maupertuis
ALSH	
Extrascolaire	L'Anjouinière 86370 Vivonne
	3-11 ans/ 33 route des Roches Prémaries 86340 Nouaillé-Maupertuis
	3-11 ans L'Arantelle Le Clos des Roches 86340 Les Roches Prémaries
	Allée des écoles 86340 Vernon
	Route de Château Larcher 86340 Aslonnes
Périscolaire (mercredis)	L'Anjouinière 86370 Vivonne
	3-11 ans/ 33 route des Roches Prémaries 86340 Nouaillé-Maupertuis
	3-11 ans L'Arantelle Le Clos des Roches 86340 Les Roches Prémaries
	Allée des écoles 86340 Vernon
	Route de Château Larcher 86340 Aslonnes
Ados	L'Anjouinière 86370 Vivonne
	L'Arantelle 86340 Les Roches Prémaries (chantiers loisirs et séjours)

COMMUNE D'ASLONNES	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
PERISCOLAIRE	Route de Château Larcher 86340 Aslonnes

COMMUNE DE NOUAILLE MAUPERTUIS	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
Ados	2 chemin de l'aumônerie 86340 Nouaillé-Maupertuis
PERISCOLAIRE	15 rue des écoles 86340 Nouaillé-Maupertuis

COMMUNE DE ROCHES PREMARIE ANDILLE	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
PERISCOLAIRE	5 route des Tourbières 86340 Les Roches Prémaries
Ados	L'Arantelle Allée des sapins 86340 Les Roches Prémaries

COMMUNE DE SMARVES	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
Ados	Commune de Smarves 4 rue des écoles 86240 Smarves
Ados	L'Arantelle 6 rue des côteaux 86240 Smarves

COMMUNE DE VERNON	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
PERISCOLAIRE	Rue du Château 86340 Vernon

COMMUNE DE LA VILLEDIEU DU CLAIN	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
PERISCOLAIRE	Chemin des écoles 86340 La Villedieu du Clain
Ados	L'Arantelle Place de l'Eglise 86340 Les Roches Prémaries



ANNEXE 6

CHARTRE DE LA LAICITE

Charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires



PRÉAMBULE

La branche Famille et ses partenaires, considérant que l'ignorance de l'autre, les injustices sociales et économiques et le non-respect de la dignité de la personne sont le terreau des tensions et replis identitaires, s'engagent par la présente charte à respecter les principes de la laïcité tels qu'ils résultent de l'histoire et des lois de la République.

Au lendemain des guerres de religion, à la suite des Lumières et de la Révolution française, avec les lois scolaires de la fin du XIX^e siècle, avec la loi du 9 décembre 1905 de « Séparation des Églises et de l'État », la laïcité garantit tout d'abord la liberté de conscience, dont les pratiques et manifestations sociales sont encadrées par l'ordre public. Elle vise à concilier liberté, égalité et fraternité en vue de la concorde entre les citoyens. Elle participe du principe d'universalité qui fonde aussi la Sécurité sociale et a acquis, avec le préambule de 1946, valeur constitutionnelle. L'article 1^{er} de la Constitution du 4 octobre 1958 dispose d'ailleurs que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous

les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ».

L'idéal de paix civile qu'elle poursuit ne sera réalisé qu'à la condition de s'en donner les ressources, humaines, juridiques et financières, tant pour les familles, qu'entre les générations, ou dans les institutions. À cet égard, la branche Famille et ses partenaires s'engagent à se doter des moyens nécessaires à une mise en œuvre bien comprise et attentionnée de la laïcité. Cela se fera avec et pour les familles et les personnes vivant sur le sol de la République quelles que soient leur origine, leur nationalité, leur croyance.

Depuis soixante-dix ans, la Sécurité Sociale incarne aussi ces valeurs d'universalité, de solidarité et d'égalité. La branche Famille et ses partenaires tiennent par la présente charte à réaffirmer le principe de laïcité en demeurant attentifs aux pratiques de terrain, en vue de promouvoir une laïcité bien comprise et bien attentionnée. Élaborée avec eux, cette charte s'adresse aux partenaires, mais tout autant aux allocataires qu'aux salariés de la branche Famille.

ARTICLE 1 LA LAÏCITÉ EST UNE RÉFÉRENCE COMMUNE

La laïcité est une référence commune à la branche Famille et ses partenaires. Il s'agit de promouvoir des liens familiaux et sociaux apaisés et de développer des relations de solidarité entre et au sein des générations.

ARTICLE 2 LA LAÏCITÉ EST LE SOCLE DE LA CITOYENNETÉ

La laïcité est le socle de la citoyenneté républicaine, qui promeut la cohésion sociale et la solidarité dans le respect du pluralisme des convictions et de la diversité des cultures. Elle a pour vocation l'intérêt général.

ARTICLE 3 LA LAÏCITÉ EST GARANTE DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

La laïcité a pour principe la liberté de conscience. Son exercice et sa manifestation sont libres dans le respect de l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 4 LA LAÏCITÉ CONTRIBUE À LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET À L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX DROITS

La laïcité contribue à la dignité des personnes, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'accès aux droits et au traitement égal de toutes et de tous. Elle reconnaît la liberté de croire et de ne pas croire. La laïcité implique le rejet de toute violence et de toute discrimination raciale, culturelle, sociale et religieuse.

ARTICLE 5 LA LAÏCITÉ GARANTIT LE LIBRE ARBITRE ET PROTÈGE DU PROSÉLYTISME

La laïcité offre à chacune et à chacun les conditions d'exercice de son libre arbitre et de la citoyenneté. Elle protège de toute forme de prosélytisme qui empêcherait chacune et chacun de faire ses propres choix.

ARTICLE 6 LA BRANCHE FAMILLE RESPECTE L'OBLIGATION DE NEUTRALITÉ DES SERVICES PUBLICS

La laïcité implique pour les collaborateurs et administrateurs de la branche Famille, en tant que participant à la gestion du service public, une stricte obligation de neutralité ainsi que d'impartialité. Les salariés ne doivent pas manifester leurs convictions philosophiques, politiques et religieuses. Nul salarié ne peut notamment se prévaloir de ses convictions pour refuser d'accomplir une tâche. Par ailleurs, nul usager ne peut être exclu de l'accès au service public en raison de ses convictions et de leur expression, dès lors qu'il ne perturbe pas le bon fonctionnement du service et respecte l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 7 LES PARTENAIRES DE LA BRANCHE FAMILLE SONT ACTEURS DE LA LAÏCITÉ

Les règles de vie et l'organisation des espaces et temps d'activités des partenaires sont respectueux du principe de laïcité en tant qu'il garantit la liberté de conscience.

Ces règles peuvent être précisées dans le règlement intérieur. Pour les salariés et bénévoles, tout prosélytisme est proscrit et les restrictions au port de signes, ou tenues, manifestant une appartenance religieuse sont possibles si elles sont justifiées par la nature de la tâche à accomplir, et proportionnées au but recherché.

ARTICLE 8 AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN ATTENTIONNÉE

La laïcité s'apprend et se vit sur les territoires selon les réalités de terrain, par des attitudes et manières d'être les uns avec les autres. Ces attitudes partagées et à encourager sont : l'accueil, l'écoute, la bienveillance, le dialogue, le respect mutuel, la coopération et la considération. Ainsi, avec et pour les familles, la laïcité est le terreau d'une société plus juste et plus fraternelle, porteuse de sens pour les générations futures.

ARTICLE 9 AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN PARTAGÉE

La compréhension et l'appropriation de la laïcité sont permises par la mise en œuvre de temps d'information, de formations, la création d'outils et de lieux adaptés. Elle est prise en compte dans les relations entre la branche Famille et ses partenaires. La laïcité, en tant qu'elle garantit l'impartialité vis-à-vis des usagers et l'accueil de tous sans aucune discrimination, est prise en considération dans l'ensemble des relations de la branche Famille avec ses partenaires. Elle fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement conjoints.





ANNEXE 7

ENQUETES

ORGANISATION & METHODOLOGIE

Enquête auprès des acteurs



Enquête via un questionnaire en ligne
auprès des structures des Vallées du
Clain



Exploitation statistique



De février à avril 2021

Phase 1

L'enquête auprès des acteurs

213 acteurs dont 144 associations recensés sur le territoire des Vallées du Clain pouvant intervenir dans les champs de la petite-enfance, l'enfance-jeunesse, l'accès aux droits, la parentalité et l'animation de la vie sociale

67 acteurs ont répondu à l'enquête par questionnaire dont les principaux acteurs du territoire

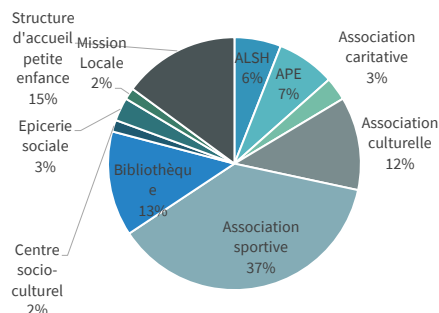
Ces acteurs ont été consultés à une ou à toutes les étapes du diagnostic

➤ Les acteurs recensés :

Type de structures	Effectif
Multi-accueil	5
Relais Petite Enfance	4
LAEP	2
MAM	4
ALSH communautaires	4
Centre socio-culturel APE	16
Associations sportives	121
Associations culturelles	21
Bibliothèques	12
Associations caritatives	2
Epiceries sociales et solidaires	3
Mission Locale	1
CCAS	16
Maison des Solidarités	1

➤ Les acteurs enquêtés :

Type de structure	Nombre
ALSH	4
APE	5
Association caritative	2
Association culturelle	8
Association sportive	25
Bibliothèque	9
Centre socio-culturel	1
Epicerie sociale	2
Mission Locale	1
Structure d'accueil petite enfance	10
Total général	67



ANNEXE 2 : Temps d'échanges avec les acteurs

ORGANISATION & METHODOLOGIE



Entretiens individuels en face à face et collectifs par visioconférence avec les élus et les acteurs du territoire



- Présentation des acteurs
- Présentation des données socio-démographiques et des données d'enquêtes menées auprès des structures
- Echanges autour des questions et des enjeux relatifs à la thématique de la petite enfance/ l'enfance-jeunesse/l'accès aux droits sur le territoire des Vallées du Clain



- Entretiens avec les élus : mars
- Animation de la vie sociale : 2 avril (entretien individuel)
- Enfance/jeunesse : 4 mai
- Petite enfance : 7 mai
- Accès aux droits : 8 juin

ORGANISATION & METHODOLOGIE

Structures ayant participé aux entretiens collectifs

Enfance-Jeunesse
Coordinatrice enfance-jeunesse CCVC
ALSH Aslonnes
ALSH Vernon
ALSH Vivonne
ALSH Nouaillé-Maupertuis
ALSH L'Arantelle

Petite enfance
Coordinatrice Petite-enfance CCVC + responsable du Relais PE Adrigall Nouaillé-Maupertuis
Structure Petite Enfance à Nouaillé-Maupertuis
Framboisine
Chat Perché
Structure Petite Enfance à Nieuil-L'Espoir

Accès aux droits
Chargée de mission CCVC
Mission Locale d'Insertion Sud Vienne
L'Arantelle
Maison des Solidarités de Fontaine de Comte
Présidente Mission Locale et Vice-Présidente de la CCVC
Secours Catholique

Temps d'échange avec les acteurs de l'enfance-jeunesse

Territoire n'est pas entièrement couvert par une offre de services pour la jeunesse

- Proposer quelque chose pour les jeunes du territoire où il n'y a pas de Local Jeunes
- Projets de Conseil Communal des Jeunes dans certaines communes. Cela amène souvent à la création ensuite d'un Local Jeunes
- Développer, si pas création, faire ensemble, allier les compétences des uns et des autres, mutualiser

Coordination enfance-jeunesse territoriale

- Coexistence à ce jour de structures en régie et associative (Centre social)
- A terme, possibilité ou pas d'avoir un fonctionnement homogène sur le territoire?
- Aller vers une coordination territoriale

Implication des jeunes dans les projets

- Jeunes qui participent aux chantiers loisirs, les structures n'arrivent pas à les « capter » le reste de l'année
- Permettre aux jeunes de trouver leur place et de les accompagner en ayant des moyens humains, des locaux, les impliquer dans les projets, le choix des activités

Liens avec les associations du territoire

- Partenariat avec les associations : les liens seraient à développer. Associations sont demandeuses de partenariat.
- Existence d'un annuaire des associations au niveau de la CCVC mais n'est pas à jour

Temps d'échange avec les acteurs de la petite enfance

Les actions de soutien à la parentalité en direction de la petite enfance

- Bon maillage du territoire en termes de structures (LAEP, Relais Petite Enfance)
- Une coordination des actions à l'échelle du territoire, un travail en partenariat
- Poursuivre et développer les actions autour du soutien à la parentalité
- Apporter des réponses à des besoins spécifiques : ex : périnatalité (Besoin des futures mamans qui viennent au RAM pour avoir des conseils, avec orientation vers LAEP, la PMI)/Thématique identifiée : Epuisement maternel/parental avec une demande de soutien à la parentalité mais sans les enfants
- Adapter les horaires des services existants aux contraintes des familles (ex : Proposer des temps hors temps scolaires, qui seraient plus appropriés pour recevoir les familles)
- Mener des actions identifiées REAAP (Limite des actions REAAP : des actions non pérennes)
- Réfléchir à des solutions de mobilité

Créer quelque chose pour les plus de 6 ans

- Le LAEP au-delà de 6 ans ne peut plus accueillir ces familles, demande importante des familles qui souhaiteraient continuer à venir (Question de l'aménagement des espaces existants, adaptation du matériel, des jeux...)
- Mener des actions identifiées REAAP

L'accueil des enfants en situation de handicap

- Communiquer auprès des familles que les structures petite enfance et enfance-jeunesse ont la possibilité d'accueillir ces enfants en situation de handicap.

Temps d'échange avec les acteurs de l'accès aux droits

Des pratiques différentes

- Des périmètres d'intervention différents : commune, ancien canton, CCVL, département
- Des accompagnements individuels et/ou collectifs
- Des entrées par public ou par thématique
- Mais un besoin partagé de travailler en réseau

Un travail en réseau à formaliser et à structurer

- Fonctionnement en « silo » alors que les acteurs croisent les mêmes publics/Besoin de transversalité
- Arriver à mieux se connaître pour déconstruire des représentations, mieux collaborer.
- Arriver à mailler les dispositifs.
- Rendre l'inter-connaissance plus opérationnelle de manière à mieux répondre aux besoins et être plus efficaces
- Rencontres régulières pour partager des constats, des difficultés...
- Echanges de pratique
- Travailler sur des thématiques transversales et/ou spécifiques en intégrant de nouveaux acteurs et notamment les bénévoles
- Territoire où il y a des initiatives : organisation qui se crée mais qui reste communale.

L'information du public

- Réalisation d'une plaquette/cartographie des acteurs qui serait un projet à l'échelle de l'EPCI

L'accès aux droits : médiation humaine & recours au numérique

- L'accompagnement des personnes dans leur démarches d'accès aux droits par l'utilisation du numérique (question de la confidentialité des données, maintien de la sécurité/vie privée des personnes, responsabilité juridique...)
- Besoin d'organiser des formations sur l'accès aux droits et l'utilisation du numérique

La mise en place d'une coordination des acteurs

- Enjeux de cohésion sur le territoire qui sont importants (encore 2 anciens territoires qui montrent encore une identité forte).
- Qui est légitime pour animer le réseau des acteurs concernant l'accès aux droits ?
- Place de l'EPCI ? Sa place peut être là.

ANNEXE 3 : Enquêtes auprès des habitants & des jeunes

ORGANISATION & METHODOLOGIE



Enquête via un questionnaire en ligne:
- auprès des habitants
- auprès des jeunes



Mai à juin 2021



Enquête réalisée via la CAF et la MSA,
les collèges et les lycées et différents
canaux de diffusion

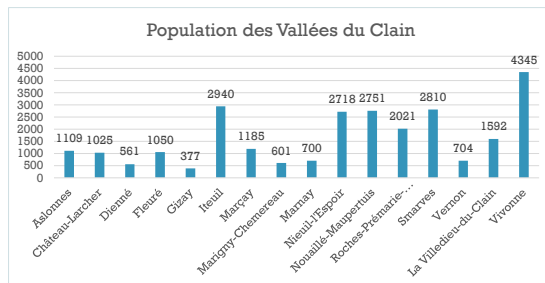
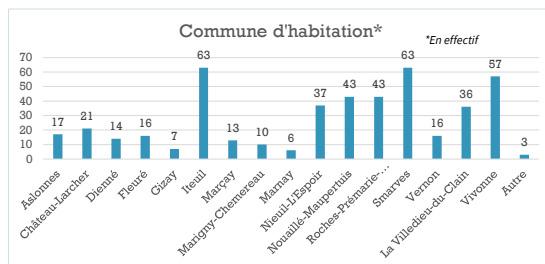


Exploitation statistique : via Excel et le
logiciel MODALISA

Enquête Habitants



465 répondants :
364 femmes (78%)
101 hommes (22%)



Enquête Habitants



66,7% vivent en couple avec des enfants
7,6% vivent en couple sans enfant
12,3% vivent seules
13,4% sont des familles monoparentales



20% ont 1 enfant
45% ont 2 enfants
13,7% ont 3 enfants
6,2 % ont 4 enfants
1,7 % ont plus de 4 enfants
12,8 % NC



48,1% des répondants ont des enfants de 4-10 ans
45,7 % ont des enfants de 11-17 ans
29% ont des enfants de + de 18 ans
20,1% ont des enfants de 0-3 ans

Enquête Habitants



30% des foyers sont installés depuis moins de 5 ans
20% depuis moins de 10 ans
34% entre 10 et moins de 20 ans
16% plus de 20 ans

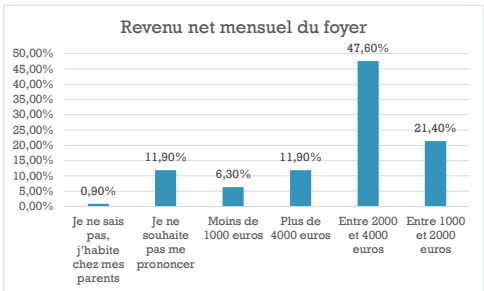
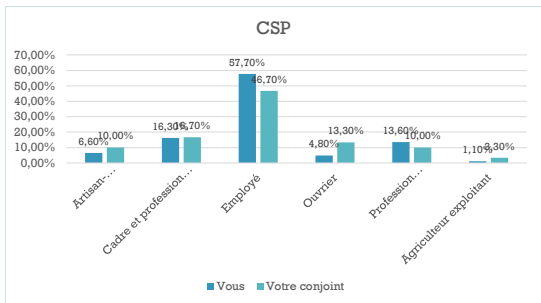
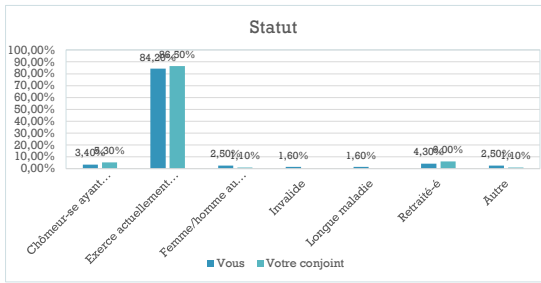


51,70% : choix de vie en milieu rural/péri-urbain/cadre de vie
37% : parce que votre lieu de travail est à proximité
14,90% : a toujours habité sur ce territoire
15,60% : pour rapprochement familial
16,90% : pour la proximité des services
20,60% : en raison du prix de l'immobilier
4,30% : autres raisons

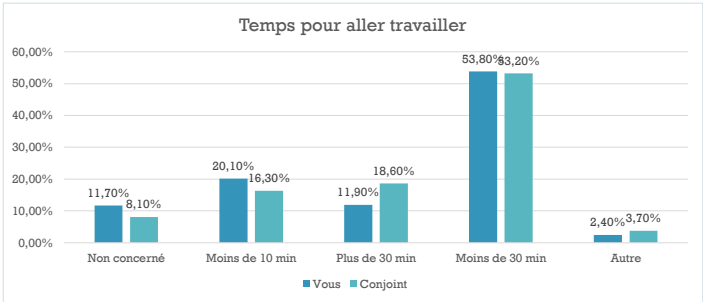
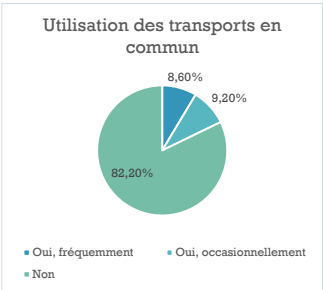
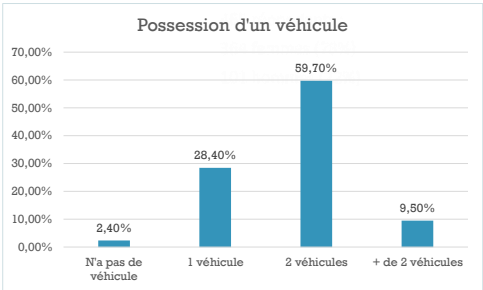


70% sont propriétaires de leur logement
21,5% sont locataires
3,5% sont logés à titre gratuit
4,5% vivent dans un logement social
0,5% autre (EHPAD, adresse postale)

Enquête
Habitants

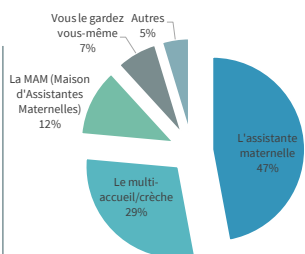


Enquête Habitants



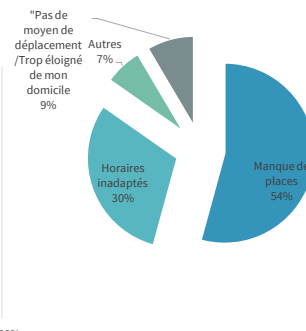
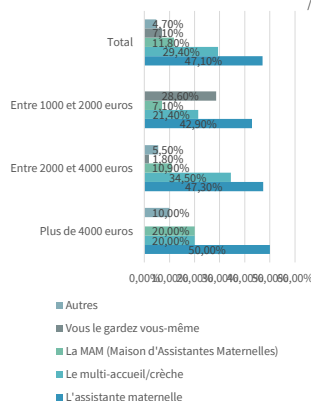
Petite Enfance

Il ressort de l'enquête auprès des habitants que le mode de garde privilégié est le recours à une assistante maternelle.



On ne constate par de liens significatifs dans l'utilisation d'un mode de garde avec des déterminants sociologiques liés au métiers, au lieu de travail ou à la situation familiale. Le seul lien positif constaté est celui entre le fait de garder soi-même et le niveau de revenu.

Mode de garde et revenu

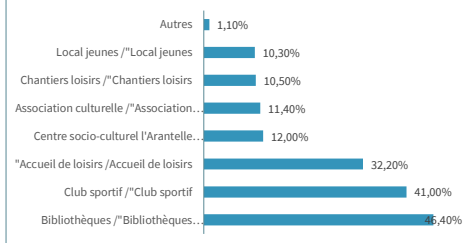


On note également ici peu de lien entre le motif du non recours et les déterminants sociologiques si ce n'est une corrélation entre le niveau de revenu et une problématique de mobilité pour l'accès à l'offre.

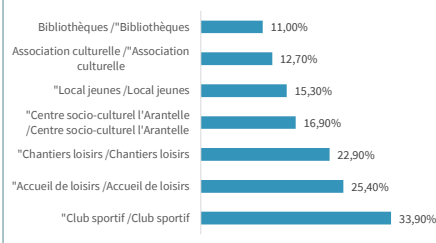
Les structures d'accueil sont de manière générale bien identifiées par les familles. Si peu ont répondu être intéressés et ne pas avoir eu recours à l'offre en la matière, on peut noter que parmi les réponses le motif invoqué pour le non recours à l'offre est lié à un manque de place proposé par les structures.

Enfance jeunesse

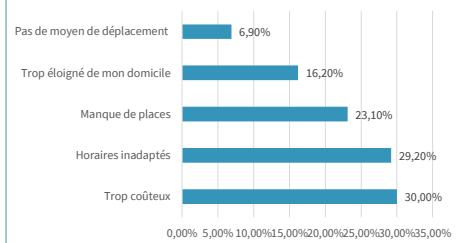
Fréquentation structures



Intérêts pour l'offre mais pas fréquentés



Raisons de la non fréquentation

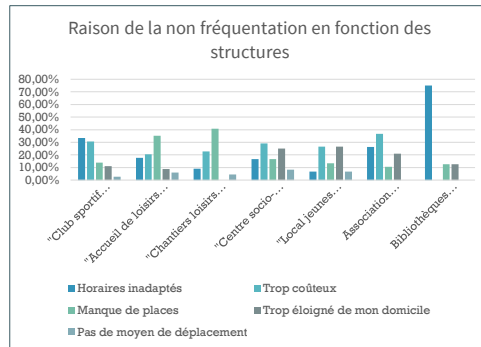


➤ Les bibliothèques et club sportifs particulièrement fréquentés

➤ 21 % au moins disent avoir été intéressés mais n'ont pas fréquentés les structures

➤ Les raisons de non fréquentation : le coût, les horaires, le manque de places et la mobilité.

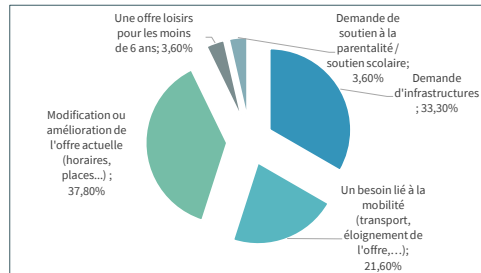
Enfance jeunesse



➤ Des raisons de non fréquentation différentes selon les structures :

- Horaires pour les bibliothèques et coût pour les clubs sportifs
- Manque de place pour l'accueil de loisirs et les chantiers loisirs
- Le coût et surtout l'éloignement pour l'Arantelle

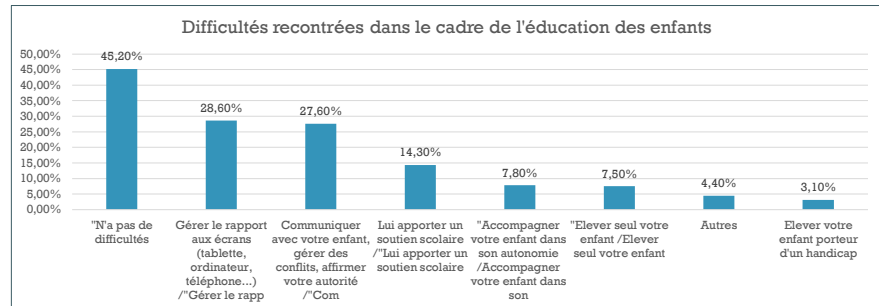
➤ Au regard des données d'enquête : peu de différences selon les déterminants sociaux



➤ Des demandes

- Sur des modifications de l'offre
- Des demandes sur des infrastructures mais très hétérogènes (skate park, city stade, activités autour de la nature, centre social...)
- Structures d'accueil pour les ados
- Une problématique liée à l'accès (transport, éloignement,...)

Accompagnement à la parentalité

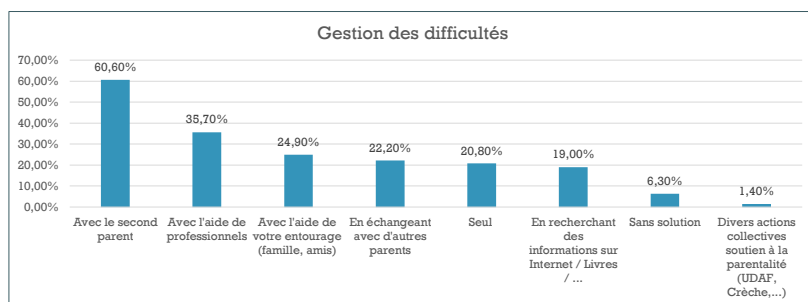


- Les familles monoparentales expriment davantage être en difficulté/l'éducation de leurs enfants que les parents en couple
- Parmi les familles qui disent de pas avoir de difficultés, plutôt celles qui ont des enfants de moins de 3 ans

Les principales difficultés rencontrées :

- Communiquer avec votre enfant, gérer des conflits, affirmer votre autorité... quelque soit l'âge de l'enfant
- Gérer le rapport aux écrans puis le soutien scolaire pour les parents d'enfants de 11-17 ans

Accompagnement à la parentalité



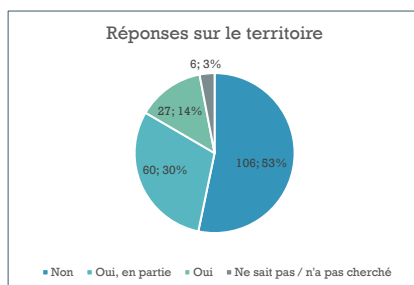
- *Gestion avec l'aide des professionnels : psychologues, orthophonistes, ergothérapeutes..., pédiatres, médecins traitants, CESAM (CMP), PMI, multi-accueil/LAEP*
- *Commentaires autour du coût financier pour consulter un professionnel en libéral qui peut être un frein*
- *Parmi ceux qui ont géré la situation seuls, presque la moitié ne savait pas à qui s'adresser*

Accompagnement à la parentalité

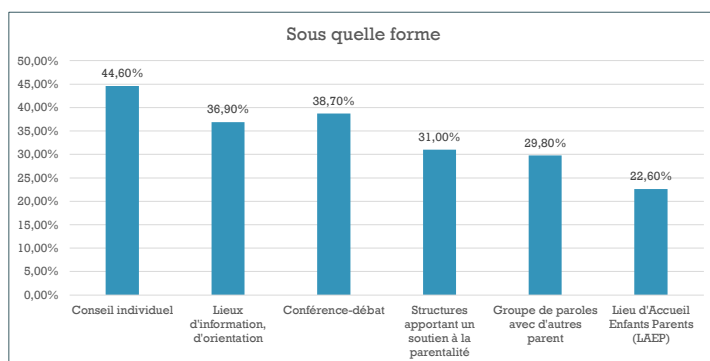
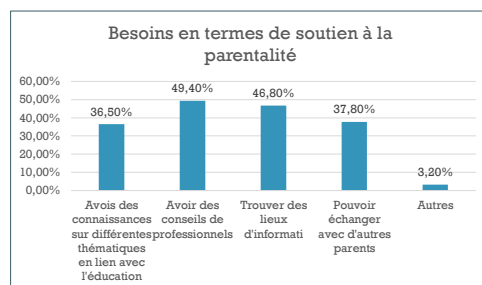
- *La moitié va trouver des réponses hors du territoire*

- *Besoins exprimés : avoir des conseils de professionnels, trouver des lieux d'information*

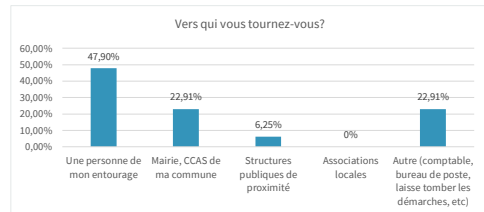
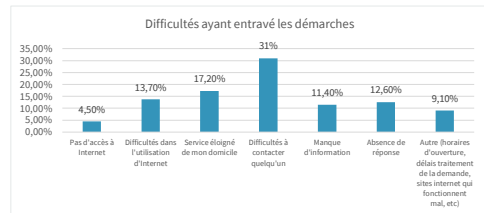
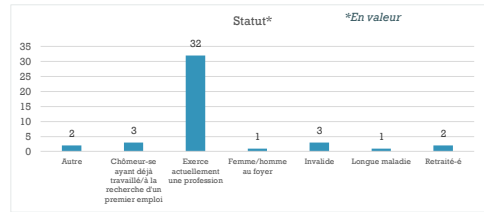
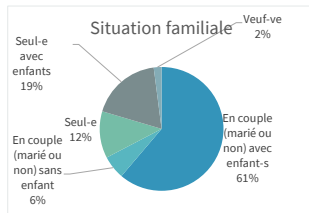
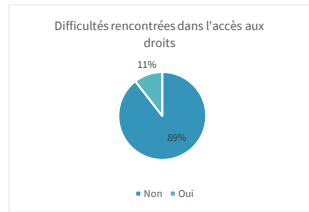
- *Sous la forme de conseil individuel, conférence-débat, lieux d'information*



- *Et notamment un manque de réponses concernant le soutien scolaire sur le territoire*



L'accès aux droits

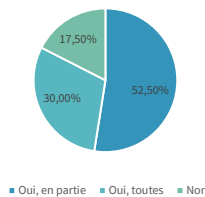


Animation de la vie sociale

Données d'enquête auprès des habitants

Une majorité des habitants ayant répondu à l'enquête déclare avoir une activité de loisirs 73,30 %. Pour une grande majorité d'entre eux, 82 %, cette ou ces activités se déroulent au moins en partie sur le territoire des Vallées du Clain.

Activités pratiquées sur le territoire de la CCVC

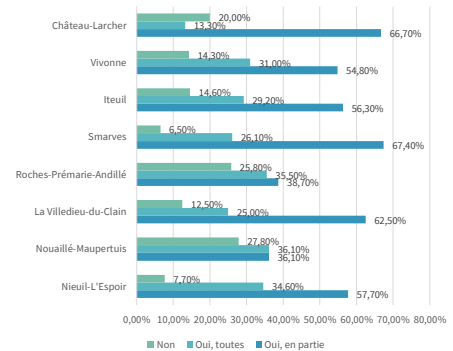


On peut observer que pour une majorité d'entre eux, 54,2 %, cette pratique de loisirs se fait de manière autonome en dehors de tout cadre collectif institué.

On note par ailleurs peu de différence significative dans ces pratiques de loisirs au regard des déterminants sociologiques que sont la composition des ménages, les revenus ou le lieu de travail.

En revanche, on peut observer pour quelques communes un lien de corrélation entre le fait de pratiquer une activité de loisirs et le lieu d'habitation. Ainsi on voit pour une commune telle que Nouaillé-Maupertuis une sur-représentation d'individus ayant une pratique exclusivement en dehors du territoire quand à l'inverse, on observe pour Smarves une sous-représentation d'une pratique extérieure.

Pratique d'une activité sur le territoire



Les raisons invoquées pour une pratique extérieure au territoire sont principalement de trois ordres :

- Une infrastructure inexistante (ex : piscine)
- Une pratique des loisirs à proximité du travail sur un autre territoire
- Un lieu d'habitation à proximité de communes appartenant à un autre territoire (notamment Grand Poitiers) avec une offre correspondant aux besoins

Enquête Jeunesse

- 1 CM2
- 134 collégiens
- 27 lycéens



162 répondants :
104 filles (64%)
58 garçons (36%)



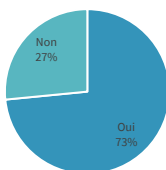
116 qui ont entre 10 à 14 ans
46 qui ont entre 15 et 18 ans



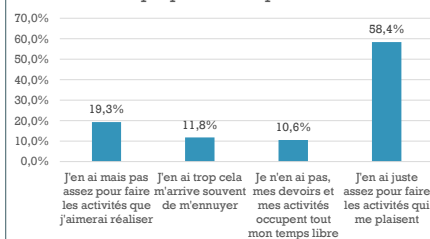
60% qui vivent sur le territoire depuis leur naissance
33% entre 2 et 9 ans
7% depuis moins de 2 ans

Enquête Jeunesse

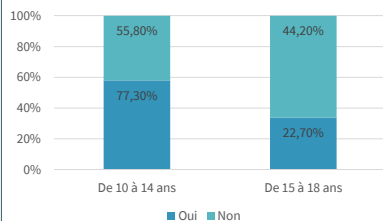
Activités de loisirs dans un club, association ou centre socio-culturel



A propos du temps libre



Pratiques d'une activité de loisirs en dehors de l'école



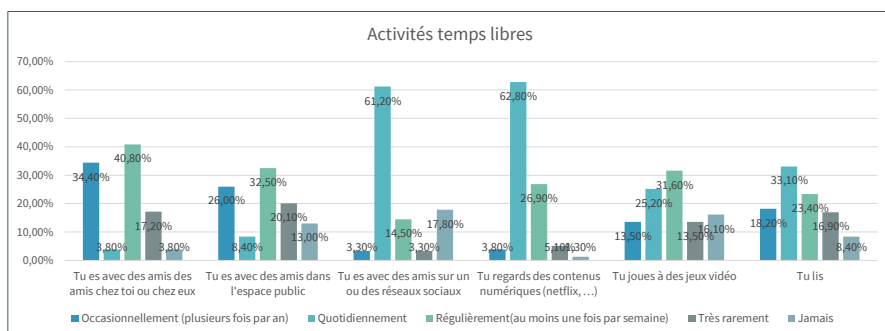
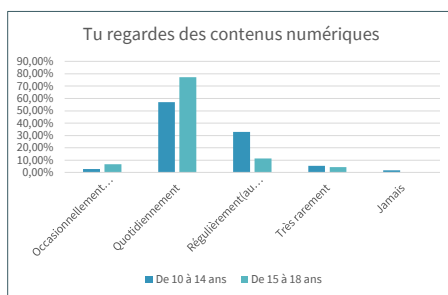
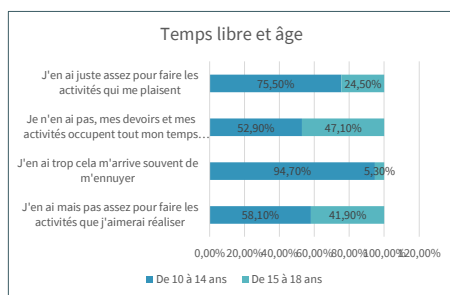
- ¾ des jeunes ont une activité de loisirs
- 1/3 pratiques hors du territoire pour diverses raisons
- Une différence très importante passé 14 ans
- De manière générale peu disent avoir beaucoup de temps libre (11,8 %)

Enquête Jeunesse

- Un temps disponible qui diminue très fortement avec l'âge

- Un temps libre qui est principalement consacré à l'usage des écrans (réseaux sociaux et contenus numériques)

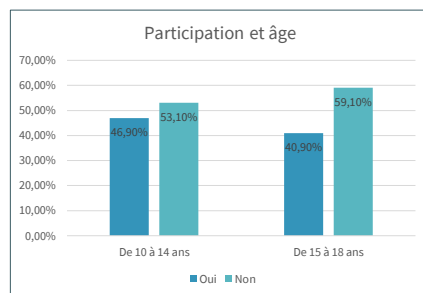
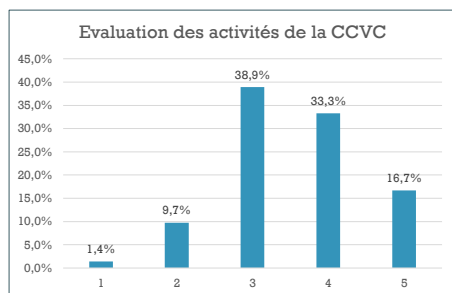
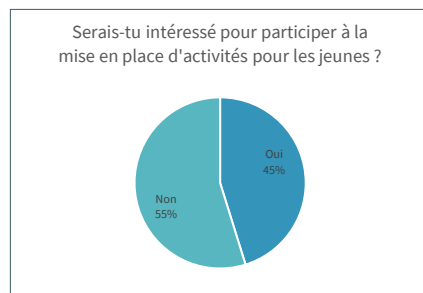
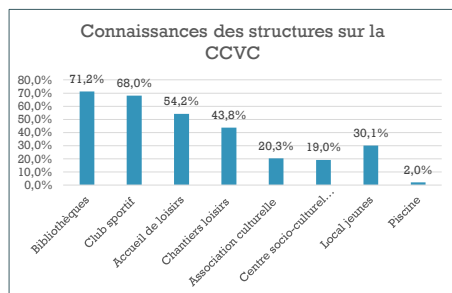
- Un basculement sur le rythme des usages après 14 ans



Enquête Jeunesse

Éléments clés

- Une assez bonne connaissance et satisfaction de l'existant
- Une volonté de participer pour près de la moitié d'entre eux
- Une volonté qui diminue avec l'âge
- Une volonté mais souvent ne savent pas comment s'impliquer



Temps d'échange avec les jeunes*

Jeunes rencontrés au Local Jeunes à La Villedieu-Du-Clain

Le local jeunes

- Connaissance du Local jeunes via l'ALSH, le bouche à oreille, en participant à des activités proposées par l'Arantelle
 - Le local jeunes : c'est leur espace
 - Ils peuvent être force de propositions dans la mise en œuvre des projets
- > enquête questionnaire jeunes sur leur implication dans des projets : 45% des jeunes qui seraient intéressés pour participer à la mise en place d'activités pour les jeunes sur le territoire en proposant ses choix, en aidant dans l'organisation des activités, de manière collective
- Ils peuvent retrouver leurs amis du territoire (Jeunes qui étaient ensemble au collège à Gençay et qui aujourd'hui sont éparpillés dans différents lycées à Poitiers)
 - Ils peuvent participer à des activités qu'ils ne feraient pas forcément avec leurs familles

Pratiques et rapport au territoire

- Jeunes qui vivent sur le territoire depuis de nombreuses années
- Jeunes qui « vivent » sur le « nord » du territoire
- Connaissance partielle des ressources du territoire
- Jeunes qui appartiennent à des clubs sportifs, culturels majoritairement sur le territoire

La mobilité

- Problématique de mobilité pour se déplacer sur le territoire et à Poitiers notamment concernant l'offre de transport en commun

Les Besoins

- Pas de réels besoins exprimés/la mise en œuvre de services, activités pour la jeunesse sur le territoire des Vallées du Clain
- > enquête questionnaire jeunes, besoins exprimés : activités sportives et de loisirs, activités collectives : rencontres sportives, journées et soirées à thème pour échanger, faire du lien, faire des rencontres..., chantiers jeunes/travaux d'entretien du territoire/lien avec l'environnement, activités pour gagner un peu d'argent, Maison Pour Tous

ANNEXE 4 : Ateliers collaboratifs

ORGANISATION & METHODOLOGIE



Ateliers collectifs



- Tour de table : présentation des acteurs & définition du territoire
- Présentation des éléments issus du diagnostic (état des lieux & recensement des besoins)
- Echanges autour des questions et enjeux relatifs à la thématique de l'atelier sur le territoire des Vallées du Clain et propositions d'actions



- La jeunesse : 28 juin
- Le soutien à la parentalité : 30 juin
- L'animation de la vie sociale : 6 septembre

ORGANISATION & METHODOLOGIE

Structures ayant participé aux ateliers collaboratifs

Jeunesse	Accompagnement à la parentalité	Animation de la vie sociale
Coordinatrice enfance-jeunesse	Coordinatrice Petite-enfance	Coordinatrice Petite-enfance
Chargée de mission CCVC	Coordinatrice enfance-jeunesse	Chargée de mission CCVC
CAF	Coordinatrice Enfance-Handicap	DGA
L'Arantelle	CAF	CAF
Mairie de Dienné	Vice-Présidente de la CCVC en charge de la commission Petite enfance/Enfance-jeunesse	L'Arantelle
Mairie de Vivonne	L'Arantelle	Bibliothèque de Nieuil l'Espoir
Mairie de Nouaillé-Maupertuis	Framboisine	Ecole de musique EMIL
Mairie de La Villedieu-du-Clain	Chat Perché	Ecole de danse Smarves
Mairie de Smarves	Structure Petite Enfance Nieuil	Mairie de Nieuil l'Espoir
	Structure Petite Enfance Nouaillé-Maupertuis	
	APE Collège Vivonne	
	APE Ecole Iteuil	
	Mairie de Dienné	
	Mairie de Vivonne	
	Mairie de La Villedieu-du-Clain	

A.R.E.A.S

Etudes & interventions sociales

Auteurs :

Sarah Dujoncquoy, AREAS
Willy Paroche, AREAS

@ : areas.poitiers@gmail.com
www.areas-sociologie.org